

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°12, DU MOIS DE DECEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* Publications

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA LOGISTIQUE Bureau de la logistique et du courrier

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du mois de décembre 2010 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 16 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation Le secrétaire administratif

signé : Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - Al	KKE	TES
--------	-----	-----

CABINET	6
- Accord de la médaille d'honneur du travail. Promotion du 14 juillet 2010	6
- Accord de la médaille d'honneur agricole. Promotion du 18 juillet 2010	
- Accord médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Promotion du 14 ju	
2010;	
- Relatif à l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale	
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine	
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire,	.120
Formation « faune sauvage captive » Modificatif	126
Délibération du Conseil d'administration de l'EPCC ANJOU THEATRE, seance du 8 novembre	
2010	
- Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine	
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine	
- Politique Théâtre – Syndicat mixte du pays saumurois (subvention 2010-2011)	
- Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire	
- 62ème édition du Festival d'Anjou – Création	
- Résidence de théâtre au Château du Plessis-Macé du 11 au 18 mars 2011	
Bureau de l'utilité publique	
- Travaux d'Aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré	.134
- Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Couasnon. Travaux de restauration et	
d'entretien du Couasnon.sur le territoire des communes d'Auverse, Baugé, Beaufort-en-	
Vallée, Chavaignes, Fontaine-Guérin, Gée, Lasse, Mazé, Pontigné et le Vieil-Baugé	.138
- Electricité Réseau distribution de France (ERDF). Poste de transformation électrique 21	
avenue Marius Briand à Angers. Déclaration d'utilité publique	
- Remise en fonction d'une nouvelle roue à aubes dans le moulin de Bourg-d'Iré	
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES	
Bureau de la circulation.	
-Agrément des médecins de la commission départementale d'appel du permis de conduire.	.147
- Modification de l'habilitation dans le domaine funéraire	
- Retrait habilitation dans le domaine funéraire	
- Autorisation d'exercer des activités privées à M.Jérémy HUE, agissant en qualité de géra	nt
de la société VIP Sécuritéà Pellouailles-les-Vignes (49)	.152
Bureau des collectivités locales	
- Création du « syndicat intercommunal de protection des levées »	.153
- Syndicat Intercommunal de protection des Levées De Blaison -Gohier aux Ponts de Cé /	
Mûrs-Erigné	154
- Adhésion de Coron au syndicat mixte du Bassin du Layon (SMBL)	.155
- Statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Layon	157
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES	
- Désignation des membres du syndicat de l'association syndicale de propriétaires des levé	es
du Marillais	
Service construction habitat ville	
- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la comm	
d'Avrillé	
- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la comm	
des Ponts de Cé.	

Service Urbanisme Aménagement et Risques	163
- Approbation de la carte communale de BREIL	
AGENCE REGIONALE DE SANTE	
- Transfert des locaux de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU	164
- Renouvellement de l'autorisation des installations de chirurgie esthétique de la c	linique de
l'Anjou	
- Portant sur la demande de licence de transfert de la Pharmacie AUGER, sis 5 pla	
77ème Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis de la même commune ex	
Monsieur Frédéric AUGER	
Relatif à la demande de licence de transfert de la Pharmacie FLATRES, sis 1 quai	
49080 BOUCHEMAINE, vers le 34 rue Chevrière dans la même commune explo	
Mademoiselle Julie FLATRES	
- Modification des tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de CHOI	
CENTRE HOSPITALIER DE LONGUE	
- Délégation de signature (format word) de M. PINSON, Directeur du CH de Saur	mur et du
CH de Longué.	
SERVICE DEPARTEMENNTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANC IENS COMBA	
ET VICTIMES DE GUERRE DE MAINE ET LOIRE	182
- Diplôme d'honneur de porte drapeau	182
THEATRE LE QUAI	184
- Projet de convention pour la gestion du bar restaurant du Forum du Quai	184
- Décision budgétaire modificative N°1- exercice 2010	
- Adoption d'un tarif de location pour un salon de l'EPCC LE QUAI	
- Approbation du budget primitif pour l'exercice 2011	188
- Transformation de l'emploi permanent de conseiller artistique en directeur adjoi	
la programmation	197
PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE	198
- Dévolution du patrimoine immobilier des caisses primaires d'assurance maladie	d'Angers et
de Cholet à la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire	198
PREFET DE LA SARTHE	200
- Constitution de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. « SARTHE AVAL »	200
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES DEUX SEVRES	204
- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Ge	estion des
Eaux (SAGE) du bassin du Thouet	204
II - AUTRES	
CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET	210
- AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT	D'UN
POSTE DE CADRE DE SANTE - FILIERE INFIRMIERE	210

I - ARRETES

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE CABINET BCAB n° -180 ARRETE

- Accord de la médaille d'honneur du travail. Promotion du 14 juillet 2010

Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984, modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABELARD Gérard

Attaché Technico Commercial, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE.

- Monsieur AIRAULT Pascal Cadre, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).
- Monsieur ALLAIRE Philippe Informaticien, INFORMATIQUE CDC - ARCUEIL .
- Monsieur ALLARD Dominique Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.
- Madame ALLARDIN Catherine Employée Commerciale, S.A.S. LIGERIA - SUPER U, MAZE.
- Madame AMIARD Maryse (En retraite) Secrétaire Notariale, BERNARD JOOS NOTAIRE, LE PUY-NOTRE-DAME.
- Monsieur ANGER Stéphane Mécanicien Chauffeur, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.
- Madame ANIS Anne-Marie Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur ANIS Hervé Maçon, SARL BERTHE MACONNERIE, SAINTE SUZANNE.
- Monsieur ANIZAN Stéphane Technicien des Services Généraux, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Mademoiselle ARSEAU Christelle Secrétaire Technique, LYONNAISE DES EAUX , CHOLET.
- Madame ASCHARD Anne-Marie Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur ASSERAY Jean

Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUBERT Christophe Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur AUDOUIN Christophe Monteur Prototypes, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur AUGEREAU Christian Conseiller Clientèle, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Monsieur AURICHE Gilles Responsable Devis, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.
- Madame BABIN Dominique Aide Soignante, ASSOCIATION ST VETERIN, GENNES.
- Monsieur BABIN Dominique Fraiseur, MECAN'OUTIL, ANCENIS.
- Monsieur BABONNEAU Francky Conducteur d'Engins, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Madame BABONNEAU Nathalie Conseillère Commerciale d'Agence, MAPA-MUTUELLE ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.
- Madame BABORIT Myriam née MENANTEAU Gestionnaire Retraite, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).
- Madame BACHELIER Nathalie Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame BAIN Sylvie Ouvrière Spécialisée, MANULATEX, CHAMPTOCE SUR LOIRE.
- Monsieur BARANGER Frédéric Assistant Technique Logistique, MANITOU, ANCENIS.
- Monsieur BARAULT Fabrice Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur BARBAULT Gérard Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur BARBET Patrice
 Agent Polycompétent, VALEO VISION, ANGERS.
- Mademoiselle BARBOT Valérie Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Monsieur BARILLER Dominique Conducteur livreur, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.
- Monsieur BARILLER Dominique Conducteur Livreur, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.
- Monsieur BAROUX Richard Responsable Développement, AR CARTON, CHOLET.
- Madame BARRAULT Chantal

Conseiller Mutualiste Sédentaire, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Madame BARREAU Laurence

Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame BASCHER Sylvie

Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur BASSIERE Eric

Ouvrier, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Madame BATON Agnès

Informaticienne, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur BAULAT Jean-François

Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Madame BAUMONT Marilyn

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame BAZILE Isabelle

Contrôleuse en Electronique, SELCO, COMBREE.

- Madame BEAUGENDRE Chantal

Chargée de Clientèle, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Monsieur BECHU Fabrice

Conducteur d'Engin, COVED, SAINT HERBLAIN.

- Madame BEDOUET Christine

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BEGNON Jacques

Conducteur PL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BELLANGER Jean-Yves

Chauffeur, SITA OUEST, SEGRE.

- Monsieur BELLOIR Laurent

Electricien, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur BELOUARD Jean-Luc

Chef d'exploitation, SANITRA FOURRIER, JOUE LES TOURS (Agence de Cholet).

- Monsieur BENATRE Jean-Marc

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BENOIST Christophe

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BENOIST Denis

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BENOIT Catherine

Assistante, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Madame BERITAULT Marie-Laure

Assistante, JURET, ANGERS.

- Monsieur BERNARD Jean-Luc

Ouvrier d'Exécution, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BERTIN Loïc Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame BERTRON Marie-Claire Responsable du Personnel, SELCO, COMBREE.
- Monsieur BESLE Jean-Marie Chef de Ligne, ACKERMAN, SAUMUR.
- Madame BESLIN Patricia Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Monsieur BESNARD Gilles Chef d'Equipe, LDC SABLE, SABLE.
- Madame BESNARD Régina Opératrice Production, LDC SABLE, SABLE.
- Mademoiselle BESNARDEAU Christelle Salariée, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur BESOZZI Laurent Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur BEUCHER Ludovic Chauffeur PL, OCCAMAT S.A.A., NOYANT LA GRAVOYERE.
- Mademoiselle BEUTIER Chantal Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Monsieur BIEMON Bernard Monteur Serrurier, CLEMESSY, BEAUMONT-EN-VERON.
- Monsieur BIGARRE Bertrand Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur BIGOT Yannick Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Mademoiselle BLANCHARD Christelle Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame BLANLOEIL Nathalie Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.
- Monsieur BLANVILAIN Michel Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur BLOND Régis Assistant Technique d'Atelier, MANITOU, ANCENIS.
- Monsieur BLONDEAU-DANNE Xavier Directeur Commercial, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.
- Madame BLOT Lydie Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame BLOUIN Sylvie

Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur BOCHEREAU Eric

Chef d'Equipe Chantiers, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur BOCOGNANO Eric

Technicien, NEXTIRAONE FRANCE, NANTES.

- Monsieur BODET Thierry

Responsable Logistique, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Monsieur BODINEAU Didier

Agent Logistique², JEHIER, CHEMILLE.

- Monsieur BODINEAU Laurent

Essayeur Réparateur, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur BODY Olivier

Margeur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Madame BOILEAU Catherine

Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur BOISIAUD Jean-Pierre

Directeur d'Agence, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame BOISTAULT Françoise née LE BRAS

Agent de service, GSF AURIGA, ANGERS.

- Monsieur BOISTAULT Gérard

Chef d'Equipe, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BOISTEAU Dominique

Gestionnaire Stock, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Madame BOMPAS Claudine

Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur BONDU Pierre

Mécanicien, MANITOU, ANCENIS.

- Madame BONNEAU Marie

Serveuse, RESTAURANT L'ESTAMINET, BRIOLLAY.

- Monsieur BONNIN Gérard

Technico-commercial, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BONNIN Patrice

Agent de Fabrication, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Madame BORET Claire

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame BORONAD Nadine

Secrétaire, SCREG OUEST, NANTES.

- Monsieur BOSSARD Yves

Ouvrier Routier, CTC CARRIERE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.

- Madame BOSSE Catherine

Chargée de Clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.

- Monsieur BOSSEAU David

Agent Magasin, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur BOTTEREAU Laurent

Chauffeur Routier SPL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BOTTEREAU Laurent

Chauffeur Routier SPL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BOUCHERI Maurice

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BOUCHERI Monique

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BOUGET Isabelle

Câbleuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur BOUMARD Romuald

Magasinier, KUEHNE ET NAGEL, VALLET.

- Monsieur BOURBON Jacques

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BOURCIER Etienne

Cadre Commercial, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur BOURGEAIS Yannick

Mécanicien Essayeur, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur BOURON Patrice

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur BOURSIER Vincent

Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Mademoiselle BOUSSIERE Isabelle

Technicien Méthodes Ligne de Production, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur BOUSSIN Hervé

Mécanicien, GARAGE DU VAL D'ANJOU, LA MENITRE.

- Madame BOUTIN Isabelle née ROBIN

Agent de production hautement qualifiée, ELIS, AVRILLE.

- Monsieur BOUVIER Alain

Peintre, EVECHE D'ANGERS, ANGERS.

- Monsieur BOUYER Didier

Ouvrier de Fabrication, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Madame BRANCHEREAU Brigitte

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur BRANCHEREAU Carles

Monteur en Charpente, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BRANCHEREAU Philippe

Monteur, MANITOU, ANCENIS.

- Madame BRARD Isabelle

Assistant qualité, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur BRAULT Noël

Conducteur d'engins, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame BRECHETEAU Sylvie née GUIET

Employée Bureautique Principale, FIDUCIAL CONSULTING, ANGERS.

- Madame BREHIN Marie

Technicienne de Surface, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BREJON Alain

Agent d'Entretien, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame BRETAUDEAU Sylvie

Collaboratrice Comptable, CABINET MICHEL CHAMPION & ASSOCIES, CHOLET.

- Monsieur BRETON Christophe

Monteur, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur BREVET Patrice

Chauffeur, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Madame BRIAND Véronique

Technicien chimiste, SOFICOR MÄDER, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

- Monsieur BRICARD Jean-Jacques

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BRICHET Philippe

Employé, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BRICHON Jean-Claude

Mécanicien, OCCAMAT S.A.A., NOYANT LA GRAVOYERE.

- Monsieur BRIGAULT Christophe

Inspecteur en Assurances, DAS ASSURANCES MUTUELLES, NANTES.

- Madame BRISSET Anne-Françoise

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur BRODU Michel

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel

Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BROUSSEAU Thierry

Chef de Chantier, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Mademoiselle BRUNEAU Claudine

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BRUNEAU Véronique

Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BRUNEL Jean-Paul

Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BRUNET Nelly

Approvisionneur, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Mademoiselle BUCHE Marylène

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame BURGEVIN Martine née LEROY

Agent des services technique, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame BUSUTTIL Frédérique

Correspondant Qualité et Communication, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame CADEAU Christèle

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CAILLAUD Benoit

Employé, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CAILLAUD Bernard

Chauffeur, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Mademoiselle CAILLAUD Catherine

Monteuse Câbleuse en Electronique, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur CAILLAULT Christian

Employé Commercial, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur CAILLEAU Jean-Michel

Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CAILTON Raymond

Agent de Maitrise, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame CALMETTES Isabelle

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CAMIER Eric

Responsable Service Clients A, CNP ASSURANCES, ANGERS.

- Madame CANTIN Christine

Chargée de Formation, AXA ASSURANCES, NANTERRE CEDEX.

- Monsieur CASSIN Pierrick

Employé, AGFA-GAVAERT S.A., RUEIL-MALMAISON.

- Madame CESBRON Christine

Employée de bureau, RSI PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur CHAPEAU Patrick

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame CHARTIER Christine

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur CHARTIER Jean-Michel

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur CHASSEBOEUF Cyrille

Représentant Exclusif, EUGENE PERMA FRANCE, PARIS.

- Monsieur CHATEAU Frédéric

Agent Technique, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur CHATELAIN Patrick

Employé Commercial Libre Service, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur CHAUVAT Pascal

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur CHAUVEAU Joël

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélaze).

- Madame CHENE Murielle

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CHEVALIER Patrick

Technicien Etudes Procédés, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur CHEVALIER Philippe

Attaché service clientèle, COMPTOIR DU SUD-OUEST, BORDEAUX (Agence de Angers).

- Monsieur CHEVALIER Philippe

Agent Logistique, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur CHEVALLIER Gilles

Plombier, JURET, ANGERS.

- Madame CHEVALLIER Nathalie

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame CHEVALLIER Nathalie

Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur CHIRA Abdelmajid

Agent de Maitrise, SELCO, COMBREE.

- Madame CHOIMET Valérie

Employée, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Madame CHOUTEAU Nathalie

Référent Régional - Agent de Maitrise, AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST, LE MANS.

- Monsieur CHOUTEAU Thierry

Conducteur de Niveleuse, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur CLEMENCEAU Michel

Monteur en Serre, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Madame CLEMOT Maryvonne

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame COHIN Agnès

Cadre Appui et Gestion - Responsable Approvisionnement, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame COIRIER Arlette née BAUNE

Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame COLLARDEAU Hélène

Agent d'Entretien, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur COMBOT Jacques

Chef des Ventes, ROBERT BOSCH FRANCE S.A.S., SAINT OUEN.

- Monsieur CORE Jean-Michel

Chauffeur, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur COSNIER Dominique

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur COUE Dominique

Monteur Régleur, MECACORP, PRECIGNE.

- Monsieur COULOIGNER Bruno

Ingénieur Méthodes, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur COURTIN Christophe

Technicien Etudes Procédés, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur COUTARD David

Ouvrier, AR CARTON, CHOLET.

- Mademoiselle COUTEAU Claire

Responsable Flux Entrant, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.

- Monsieur COUTURIER Laurent

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur COUVRAND Jocelyn

Ouvrier, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur CRAMPOND Rémy

Chef de Secteur, SOCIETE DES PRODUITS LAITIERS DE L'OUEST, L'HERMITAGE.

- Madame CRUECHE Jacqueline

Serveuse de Restaurant Scolaire, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Mademoiselle CUREAU Corinne

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur CUSSONNEAU Bertrand

Mécanicien Réparateur, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur D'ARGENT Pierre

Directeur Adjoint, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.

- Madame DAILLY Annick née ROUSSEAU

Conseillère Principale, DAMART-SERVIPOSTE, ROUBAIX.

- Monsieur DAL MAS Olivier

Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame DALLET Martine

Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Monsieur DAMBREVILLE Jean-Jacques

Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur DANIEL Alain

Responsable de Groupe, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DANTO Jean-Pierre

Chauffeur Poids Lourds, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur DARDE Patrick

Responsable d'Agence, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur DARGENT Frédéric

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur DAUTRY Christophe

Ingénieur Informaticien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame DAVEUX Sandrine

Responsable Achats, SELCO, COMBREE.

- Monsieur DAVID Jean

Conducteur de Machine en Agro-alimentaire, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur DE LA MONNERAYE Philippe

Conseiller Technique en Action Sociale, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DEBIEU Pascal

Maçon VRD, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame DECHEREUX Jacqueline

Serveuse Restaurant Scolaire, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur DEFOIS Jean-François

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle DEFOIS Monique

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur DELAMARRE Christophe

Responsable Plateforme, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur DELANOE Christophe

Technicien Etudes Procédés, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame DELEPIERRE Viviane

Responsable Approvisionneur, TROUILLARD, NANTES.

- Madame DELORME Isabelle

Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur DENEZ Pierre

Ingénieur Architecte Logiciel, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur DENIAU Michaël

Ouvrier, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.

- Monsieur DENIS Jacques

Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur DENIS Yannick

Soudeur Robot, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur DEROUET Philippe

Correspondant Informatique, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE OUEST, NANTES.

- Monsieur DEROUINEAU Franck Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur DERVAL Pierre Régleur, LISI COSMETICS, SAINT SATURNIN DU LIMET.
- Madame DESERT Sylvie Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame DESFONTAINE Françoise née MARCHAND Comptable de secteur, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.
- Madame DESLANDES Frédérique Employée, GAN ASSURANCES IARD, PARIS.
- Madame DESMOTS Jacqueline Technicienne, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Madame DEVANNE Valérie Agent de Service, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Mademoiselle DIARD Jeannick Assistante Comptable Confirmée, STREGO, ANGERS.
- Mademoiselle DIAS DOS SANTOS Natalia Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur DILE Mickael Technicien d'Atelier, IMPRESS METAL PACKAGING, LA FLECHE .
- Madame DIXNEUF Jocelyne Technicien GED, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Madame DOINEAU Valérie Conducteur Plieuse Colleuse, AR CARTON, CHOLET.
- pĐ DOMEAU Florence Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame DOMINGO Maryline Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Mademoiselle DOURNAC Nadine Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame DROUET Isabelle Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur DUBUJET Franck Gestionnaire de stocks, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).
- Monsieur DUCHESNE Dominique Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur DUCIAU Laurent Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame DUCLOS Geneviève

Ouvrière, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame DUFOUR Monique

Serveuse, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur DUMONDELLE Laurent

Assistant Qualité, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur DURETTE Maurice

Margeur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Madame DUSSOUS Isabelle

Responsable Recherche et Développement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Monsieur DUVAL Paul

Responsable de Service, JURET, ANGERS.

- Monsieur DUVAL Thierry

Représentant, TREFILACTION, GARONS (Agence de Angers).

- Madame ECK Nathalie

Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur EMERIAU Patrick

Ingénieur Méthodes Atelier, WEBASTO, LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

- Madame EPAGNEUL Nathalie

Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame ESNAULT Annie

Travailleur Social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

demeurant à FAYE- D'ANJOU

- Madame ETUVE Martine

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

demeurant à ANGERS

- Monsieur EVRAT Christophe

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Mademoiselle EYDER Nathalie

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame FAISAN Mireille

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur FERGAND Lionel

Technicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur FERREIRA Alfredo

Ouvrier Roulant, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur FESTA Patrick

Responsable Contrôle Gestion, SFNA, LONGUE-JUMELLES.

- Madame FEUILLET Marianne

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur FIEVRE Bruno

Magasinier Préparateur de Commandes, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.

- Monsieur FLEURIOT Hubert
- Opérateur, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.
- Monsieur FOIN Bruno

Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Monsieur FOLLIARD Yannis

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame FONTENEAU Sylvie

Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame FORGEOT Patricia

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur FORTANNIER Michel

Boucher, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur FOUCAULT Alain

Cadre Commercial, BÖWE SYSTEC SAS, NOISY-LE-SEC.

- Monsieur FOUCHARD Daniel

Mécanicien, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Mademoiselle FOUGERAY Stéphanie

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame FOUQUET Jacqueline

Chargée de Clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.

- Monsieur FOURNIER Frédéric

Vendeur Bas Très Qualifié, SERCA, SAINT-ETIENNE.

- Monsieur FRADET Frédéric

Agent de Fabrication, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur FRADIN Yannick

Mécanicien, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.

- Madame FRANCOIS Valérie

Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur FRAQUET Patrice

Maçon, SARL BERTHE MACONNERIE, SAINTE SUZANNE.

- Monsieur FREMIN Didier

Conducteur PL, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur FRESNEAU Bernard

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur FRESNEAU Pascal

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame FROGET Isabelle

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur FROUIN Marc

Chef d'Equipe Chantier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame GACHET Céline

Assistante Relations Humaines, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur GACHET David

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame GACHET Maryline

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur GACHET Willy

Magasinier, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur GAGETTA François

Agent de maintenance, ORTEC ENVIRONNEMENT, AIX EN PROVENCE (Agence de St Barthelemy d'Anjou).

- Monsieur GALISSON Patrick

Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur GALLARD Xavier

Responsable Informatique Technique, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame GALLAU Patricia

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur GARNIER Loïc

Monteur en Serre, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur GATARD Rémi

Chef d'Equipe TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame GATE Marie-Bernadette

Secrétaire Administrative, B M I, LE PUISET DORE.

- Monsieur GAUDIN Didier

Chef d'Equipe, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur GAUGAIN Jean-Paul

Sérigraphe, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur GAUTIER Franck

Fraiseur, RIVARD, DAUMERAY.

- Madame GENNETAI Fabienne

Agent de Service en école maternelle, OGEC ECOLE NOTRE DAME DE LA VISITATION, SAUMUR.

- Madame GESLIN Nathalie

Maroquinière, LONGCHAMP, SEGRE.

- Monsieur GEY Jean-Marie

Technicien d'Atelier, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame GHARBI Brigitte

Employée Commerciale, S.A.S. LIGERIA - SUPER U, MAZE.

- Monsieur GICQUIAUD Christophe

Aide-Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur GILLES Jean-Yves

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame GILLIER Brigitte

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur GIRARDEAU Claudy

Menuisier, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Monsieur GIRAUD Eric

Technicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Mademoiselle GIRAULT Françoise

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame GLOTIN Nadine

Employée Administrative, TROUILLARD, NANTES.

- Monsieur GODMUSE Denis

Technicien de Méthodes, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame GOETTELMANN Nathalie

Assistante de Direction - Chargée d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.

- Monsieur GOHIER Yannick

Magasinier, S.T.A.R., RENAZE.

- Monsieur GOHIN Robert

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur GOLMARD Alain

Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Monsieur GONCALVES SIMOES José

Automaticien, EURL C.T.I., VALLET.

- Monsieur GONDREE Pascal

Employé, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.

- Monsieur GOURDON Jean

Ouvrier Travaux Publics, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur GOURDON Jean-Marie

Chauffeur PL TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame GOURMAUD Roselyne

Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GRANZY Georges

Employé, FRANCE TELECOM, ANGERS.

- Monsieur GRAVELEAU Dominique

Technicien de Maintenance, JURET, ANGERS.

- Monsieur GRAVELEAU Robert

Chauffeur PL BTP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur GREGOIRE Guy

Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur GRENOUILLEAU Pierre

Chef de Chantier TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur GRIGNON Dominique

Expert Comptable Associé, KPMG, NANTES.

- Madame GRIMAUD Sandrine

Gestionnaire Clientèle - Technicien Supérieur, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.

- Monsieur GRIMAULT Hugues

Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Mademoiselle GROSBOILLIOT Catherine

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame GROSBOIS Martine

Secrétaire, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame GROSBOIS Sophie

Contrôleuse Electronique - Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur GUEDON Bruno

Maquettiste, JEHIER, CHEMILLE.

- Madame GUEGUIN Aline

Préparatrice de Commandes, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.

- Madame GUEMARD Patricia

Ouvrière de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame GUERIN Catherine

Etalagiste, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur GUIGNARD Thierry

Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame GUILLET Valérie

Responsable Transports et Livraisons, TROUILLARD, NANTES.

- Monsieur GUILLOTIN Frédéric

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle GUILLOU Isabelle

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur GUILLOUX Yannick

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur GUINEBRETIERE Dominique

Conducteur d'engins de travaux publics, FOUGEROLLE BALLOT TERRASSEMENTS, NEUILLY-SUR-MARNE.

- Monsieur GUINEHEUX Didier

Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur GUINEHUT Dominique

Gestionnaire, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur HALLIGON Eric

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur HALLIGON Stéphane

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur HAMELIN Lionel

Mécanicien, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.

- Monsieur HAMONEAU Jean-René

Conducteur d'Engins Travaux Public, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur HARDY Christophe

Responsable Vitrines Merch., BRICE SAS, LE MANS.

- Monsieur HAYES Christian

Ingénieur Projet, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.

- Madame HERAULT Corinne

Ouvrière de Finition, AR CARTON, CHOLET.

- Madame HERBERT Anne-Marie

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame HERBERT Laurence

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame HERMOUET Maryline

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame HESNAUX Christine

Conducteur de Machine, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Madame HOLLARD Chantal

Opératrice de Production, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur HOUDET Eric

Agent de Fabrication, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Monsieur HOUIX Hervé

Ingénieur Electronicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame HUAU Edith

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur HUMBERTJEAN Jean-Philippe

Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame HYDE Christine

Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Mademoiselle JACOTIN Nadine

Assistante comptable, AGA PL FRANCE, ANGERS.

- Madame JAMIN Patricia

Technicien Péage, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, GRANZAY-GRIPT.

- Monsieur JARRY Bruno

Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur JEAN Gilles

Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Madame JEANNETEAU Cécile

Chargée de mission marketing, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Madame JENZEN Chantal née DAVID Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.
- Mademoiselle JILOT Nathalie

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur JOLIVET Christophe

Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Madame JOLLIVET Nathalie

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame JOLLIVET Véronique

Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur JOLY Charles

Ingénieur, CEA, GIF SUR YVETTE.

- Monsieur JOUSSET Philippe

Monteur en Serre, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur JURET Frédéric

Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur LAGOUTTE Patrick

Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Mademoiselle LAILLER Jocelyne

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LALLERON Franck

Technicien Chargé de Formation, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN (Agence de Lille).

- Madame LAMBERT Viviane

Ingénieur Cadre Informatique, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Mademoiselle LAMISSE Sophie

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame LAMY- BERRUE Isabelle née PINIER

Agent de maitrise, ELIS, AVRILLE.

- Monsieur LANGBIEN Pierre

Opérateur de Production, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Madame LANGEVIN Pascale

Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Madame LARDEUX Sylvie

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame LARDEUX Thérèse

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame LAURENT Ute

Attachée Commerciale, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Monsieur LAVAL Thierry

Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Monsieur LAVAZAIS Mickaël Technicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.
- Madame LE CADRE Marie-Christine Ouvrière, SAE ALSETEX, PRECIGNE.
- Monsieur LE CAVORZIN Christophe Magasinier, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SABLE-SUR-SARTHE.
- Monsieur LE FOLL Jean Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Madame LE GALL Chantal Employée de Bureau, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.
- Monsieur LE GRAND Thierry Responsable Espace Santé, societe cartier, PARIS.
- Monsieur LE GUEN Yvan Cadre Financier, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS .
- Madame LE PEN Marie-Christine Ouvrière, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
- Monsieur LE ROUX Loïc Technicien Etude Procédés, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur LEBASTARD Pascal Chef d'Equipe, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur LEBLANC Anthony Agent de Maintenance, SELCO, COMBREE.
- Monsieur LEBLANC Richard Opérateur, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.
- pĐ LEBLANC Véronique Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Mademoiselle LECHAPPE Laurence Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur LECLERC Alain Opérateur Essai Proto, BTMI, BEAUPREAU.
- Madame LECLERC Claudine Conseillère d'Agence, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.
- Monsieur LECLERC Hervé Dessinateur Prejeteur, MECAN'OUTIL, ANCENIS.
- Monsieur LECUIT Franck Comptable, STREGO, ANGERS.
- Monsieur LEDUC Franck Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur LEFEVRE Pascal Opérateur de Production, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE. demeurant à LA ROMAGNE

- Madame LEFORT Isabelle née GOUDE Comptable, SAS GROUPE F2E, BOUGUENAIS CEDEX.
- Mademoiselle LEFORT Maryse Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur LEGAULT Claude

Ouvrier des Services Logistiques, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur LEGAY Stéphane

Affréteur Transport, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Madame LEGENDRE Claire

Serveuse, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur LEGRAS Christian

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame LELARGE Marie-Anne

Secrétaire, EVECHE D'ANGERS, ANGERS.

- Monsieur LEMALE Daniel

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LEMALE Didier

Electricien, JURET, ANGERS.

- Mademoiselle LEMARIE Christine

Gestionnaire de recouvrement, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur LEMOINE Franck

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LEONARD Eric

Technico-Commercial Sédentaire, REXEL FRANCE, NANTES.

- Monsieur LEPRETRE Patrice

Agent de Magasin, MANITOU, ANCENIS.

- Madame LERAY Cécile

Vendeuse démonstratrice, CHANTELLE, CACHAN.

- Monsieur LERAY Eric

Technicien, IRH INGENIEUR CONSEIL, VANDOEUVRE-LES-NANCY.

- Monsieur LEROUX Paul

Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.

- Madame LEROY Claudine

Câbleuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame LESAGE Sylvie

Secrétaire, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Madame LESEIGNOUX Françoise

Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame LESSIAU Brigitte

Vendeuse, S.A.S. LIGERIA - SUPER U, MAZE.

- Monsieur LICOIS Jean-Pierre Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame LIENARD Jocelyne

Conseillère Clientèle, EDF-DIRECTION PARTICULIERS-PROFESSIONNELS, PUTEAUX.

- Madame LISSONNET Christelle

Fleuriste, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur LODOLO Denis

Responsable Chargé d'Affaires, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur LOGERAIS Marcel

Chauffeur Poids Lourd, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame LOHOU Sylvie

Conseillère Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Mademoiselle LOISEAU Nicole

Technicienne, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur LOISEL Christian

Inspecteur commercial, COFIPARC, LEVALLOIS PERRET.

- Monsieur LORE Patrick

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LOREE Frédéric

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

demeurant à SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNE

- Monsieur LOZE Philippe

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

demeurant à CHAMPIGNE

- Monsieur LUCAS Jean-François

Technicien Méthodes, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Monsieur LUCAS Sébastien

Technicien Electronicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur LUCE Jacky

Gestionnaire Pièces Rechange Automobiles, CAPA OUEST, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Madame LUMINEAU-DUPE Laurence née LUMINEAU

Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur MACE Lionel

Opérateur Maintenance, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur MAGALHAES José

Employé, SOGEA ATLANTIQUE BTP, SAINT-HERBLAIN.

- Madame MAGDA Christelle née MOGHON

Gestionnaire, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur MAHOT Vincent

Magasinier, C.I.M.M., CANDE.

- Monsieur MAILLE Guy

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur MALEINGE Hervé

Responsable d'Affaires, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame MALINGE Guylène

Secrétaire Commerciale, SAS CHOLET BRICO LOISIRS, CHOLET.

- Madame MALINGE Isabelle

Agent de Voyages, THOMAS COOK SAS, ANGERS.

- Madame MALINGE Jocelyne

Conseiller Clientèle, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur MANCEAU Noël

Agent de documentation, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Madame MANCEAU Sylvie

Adjoint Responsable Groupe Commercial, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur MARAIS Antoine

Conseiller Technique, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS.

- Madame MARCEL Fabienne

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur MAREAU Alain

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur MARGAS Fabrice

Responsable Qualité, SIA INDUSTRIE, LE MANS.

- Madame MARIET Sophie

Laborantine 1er échelon, SAS MARIE, CHACE.

- Madame MARQUIS Ghislaine

Agent de production hautement qualifiée, ELIS, AVRILLE.

- Mademoiselle MARSAIS Isabelle

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur MARSOLLIER Pascal

Chauffeur de Pelle, OCCAMAT S.A.S., NOYANT LA GRAVOYERE.

- Monsieur MARTIN Bertrand

Ouvrier en Travaux Publics, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur MARTIN Guy

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur MARTIN Laurent

Vendeur Sédentaire, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur MARTIN Rémy

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur MARY Claude

Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame MASSON Brigitte

Assistante Commerciale, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MASSON Jacques

Coordinateur de Ligne, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur MASSON Stéphane

Aide-Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Madame MATHIEU Isabelle

Employée, SOCIETE HSBC, PARIS (Agence de Angers).

- Madame MAUBERT Nadine

Agent de Maîtrise en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MAUDET Raymond

Journaliste, LE MAINE LIBRE, LE MANS CEDEX 2.

- Madame MAUREY Carole

Technicien du Service Médical, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur MECHELAERE Jean-Luc

Technicien Informatique, TELINTRANS, RUNGIS.

- Madame MENARD Annick

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur MENARD Claude

Technicien chantier, SOVAM, VARADES.

- Monsieur MENARD Gabriel

Chef de Chantier, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame MENARD Marie-Claude

Agent de Magasin, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur MENDES TEIXEIRA Adélio

Maître Batisseur, GTB CONSTRUCTION, NANTES.

- Monsieur MENOURY Marc

Magasinier, SOVAM, VARADES.

- Monsieur MERCIER Jacques

Ingénieur Logiciel, ALCATEL-LUCENT, ORLEANS.

- Madame MERLANT Claudine

Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).

- Madame MERLET Christelle

Gestionnaire Polyvalent, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur MESGUEN Pascal

Directeur, SFNA, LONGUE-JUMELLES.

- Madame MESMIN Patricia

Conducteur de Machine, SAS MARIE, CHACE.

- Mademoiselle METIVIER Laurence

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame MEUNIER Danielle

Conseillère Commerciale d'Agence, MAPA-MUTUELLE ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.

- Madame MINGOT Annette

Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Mademoiselle MONZEY Danielle

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame MOREAU Catherine

Aide Comptable, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur MOREAU Eugène

Monteur, SOVAM, VARADES.

- Monsieur MOREAU Pascal

Monteur, MANITOU, ANCENIS.

- Madame MORIN Laure

Responsable Qualité, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame MORIZUR Dominique

Employée Libre Service, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Monsieur MOUILLAIS Patrice

Chef de Ligne, CASTEL FRERES, BRISSAC-QUINCE.

- Monsieur MURATI Josué

Chargeur auto-platine, AR CARTON, CHOLET.

- Madame NAIL-MARQUE Isabelle

Assistante Commerciale, RIVARD, DAUMERAY.

- Madame NAULEAU Pascale

Déléguée Médicale, NOVARTIS AGRO SA, RUEIL MALMAISON.

- Madame NEVOUX Mireille

Agent de Contrôle, SELCO, COMBREE.

- Madame NOYAU Brigitte

Assistante Juridique, FIDUCIAL SOFIRAL, ANGERS.

- Monsieur OGER Bernard

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ORAIN Christian

Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur ORDONNEAU Michel

Acheteur, U.A.B., LA FERRIERE.

- Madame OURIOU Marie-Cécile

Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame OUVRARD Laurence

Infographiste, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur PAILLAT Thierry

Directeur d'Agence, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur PALIERNE Dominique

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame PALLUAUD Edith

Gestionnaire Carrières - Prestations Retraites, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur PAPIN Yannick

Boucher, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur PAQUEREAU Eric

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur PASQUET Jean-François

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur PASQUIER Christian

Chef d'Equipe, SOVAM, VARADES.

- Monsieur PASOUIER Daniel

Chef d'Equipe, SOVAM, VARADES.

- Madame PASQUIER Joëlle

Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur PASOUIER Michel

Chef d'Equipe, SOVAM, VARADES.

- Madame PASQUIER Valérie

Infirmière, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur PATRY Bruno

Auditeur Qualité, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur PAULEAU Laurent

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur PAULIAT Eric

Responsable de Domaine 4, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.

- Madame PAUMIER Céline

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur PAVIOT Jacky

Maître Responsable Equipe Réseaux Secs, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX.

- Monsieur PAVIS Philippe

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur PAVOLUCCI Tony

Technicien Dépanneur Confirmé, SERCA, SAINT-ETIENNE.

- Monsieur PAYRAUDEAU Stéphane

Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur PEAN Joël

Opérateur Fabrication Contrôle, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Monsieur PELLUAU Christophe

Responsable Qualité, SELCO, COMBREE.

- Monsieur PERCHER Pascal

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur PERRICHAUD Antoine

Délégué Hospitalier Spécialiste, LABORATOIRES UCB PHARMA, NANTERRE.

- Monsieur PERRIN Dominique

Comptable, STREGO, ANGERS.

- Monsieur PERRION Denis

Opérateur Machine Outil, TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT, ANCENIS.

- Monsieur PESET Jean

Conseiller en Ingénierie Pédagogique, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur PICHARD Franck

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame PICHERY Claude

Approvisionneur Site, TROUILLARD, NANTES.

- Madame PIETIN Nelly

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur PIFFARD Jean-Michel

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame PIGUET Isabelle

Assistante, SOCLOVA, ANGERS.

- Madame PINEAU Bernadette née FORTIN

Assistante Commerciale, SOCIETE HSBC, PARIS (Agence de Cholet).

- Monsieur PINEAU Gaëtan

Tourneur, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Madame PINEAU Martine

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame PINOIE Corinne

Agent Administratif - Conseillère, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame PINON Fabienne

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur PIRONNEAU Daniel

Employé, AREAS ASSURANCES, ANGERS.

- Monsieur PITHON Yannick

Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur PITON Lionel

Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.

- Monsieur POILANE François

Ouvrier de Fabrication, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur POIRIER Stéphane

Opérateur Polycompétent, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur POIROUX Hervé

Chaudronnier, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur PORCHER Bruno Comptable, STREGO, ANGERS.
- Monsieur PORCHERET Jean-Michel Monteur, BTMI, BEAUPREAU.
- Monsieur POTTIER Jacques Commercial, CIMENTS CALCIA, GUERVILLE.
- Monsieur POULALION Joël Tourneur, FIXATOR, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
- Monsieur PREVOST Marc Responsable projet, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.
- Monsieur PRUDHOMME Laurent Commercial, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.
- Monsieur PY Yannick Technicien de Maintenance, JURET, ANGERS.
- Monsieur QUARTIER Christophe Mécanicien Chauffeur Chef d'Atelier, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.
- Madame QUETINEAU Lydia Responsable Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.
- Monsieur QUINCHARD Thierry Opérateur Production, LDC SABLE, SABLE.
- Monsieur RAGUIN Hugues Menuisier, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
- Monsieur RAIMBAULT Loïc Responsable des Ventes, SEITA, PARIS.
- Madame RAMBAUD Chantal Employée, CASTEL FRERES, BRISSAC-QUINCE.
- Mademoiselle RANGE Nicole Responsable du Rayon Décorations, SAS CHOLET BRICO LOISIRS, CHOLET.
- Mademoiselle RATTI Carine Cadre, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.
- Monsieur RAUTURIER Philippe Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur REGNIER Patrice Magasinier, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.
- Madame REMOUE Christine Ouvrière, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.
- Madame RENAUD Dominique Agent Technique, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Madame RENOU Catherine

Agent Service Expédition, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur RENOUX Jacques

Architecte en Informatique, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.

- Madame RENOUX Viviane (En retraite)

Personnel de Service, INSTITUTION JEANNE D'ARC, ANGERS.

- Monsieur RETAILLEAU Noël

Boucher, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Madame RETHORE Annie née CROCHEMORE

Technicien chimiste, SEDA, NANTERRE (Agence de Champteussé-sur-Baconne).

- Monsieur RETHORE Jacques

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle RETHORE Nathalie

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame RICHARD Annick

Assistante Commerciale - Téléprospectrice, C.B.C.D., ST SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur RICHARD Christian

Technicien de Maintenance, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur RICHARD Cyril

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur RICHARD Jean-Louis

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame RICHAUME Claudine

Agent de Restauration, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame RIGAUD Sylvie

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur RIOU Eric

Chef de Trafic, TNT EXPRESS NATIONAL, THOUARE-SUR-LOIRE.

- Monsieur RIVAL Loïc

Technicien Méthode Industrialisation, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur RIVET Jean

Technicien d'Atelier, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Monsieur ROBIN Bruno

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur ROBINEAU Bruno

Avocat, SOFIRAL, ANGERS.

- Madame ROCHE Monique

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame ROLLAND Patricia

Conseiller Emploi CRP, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur RONCIERE Bruno

Chauffeur Livreur, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Mademoiselle RONDINEAU Sophie Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur ROTIER Jean-Pierre Technicien de Maintenance, JURET, ANGERS.
- Madame ROUGELIN Christine Directrice, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Madame ROULET Annie Assistante Juridique, ORATIO AVOCATS, CHOLET.
- Madame ROULLEAU-MARTIN Véronique Basculier, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.
- Monsieur ROUSSE Jean-Philippe Responsable du Département Informatique, STREGO, ANGERS.
- Monsieur ROUSSEAU Gabriel Technicien Après-Vente, XEROX GRAND-OUEST, AULNAY-SOUS-BOIS.
- Madame ROUSSEL Geneviève Hôtesse d'Accueil, 3 SUISSES FRANCE, CROIX CEDEX.
- Madame ROUSSELET Corinne Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur ROUX Alain Directeur d'Agence, MAAF ASSURANCES, NIORT.
- Madame ROUX Dominique Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur ROUX Jacky Chauffeur Livreur SPL de Nuit, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.
- Monsieur RUAL Jean-Yves Chargé d'Affaires, BNP PARIBAS, NANTES.
- Madame RUBIO Kathia Bijoutière en Industrie, PICHARD-BALME, SAUMUR.
- Monsieur SABIN Yves Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame SAINTE-LUCE Patricia Ouvrière, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
- Monsieur SALAÜN Christophe Cadre, AXA ASSURANCES, NANTERRE CEDEX.
- Madame SAMSON Fabienne Assistante, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.
- Mademoiselle SAMSON Marie-Pierre Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame SAMSON Sylvie

Câbleuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame SANCHEZ Françoise

Conseiller Polyvalent Clientèle, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur SANZAY Christian

Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.

- Monsieur SELARD Christian

Informaticien, MAAF ASSURANCES, NIORT.

- Monsieur SEVAULT Christophe

Ouvrier de peinture, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Mademoiselle SEVENO Françoise

Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur SICOT Fabien

Technicien Maintenance, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame SIMON Mélinda

Comptable, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur SIMON Yannick

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur SOS Alain

Chargé d'Etudes - Immobilier, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur SOURDEAU Patrick

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur SOURDRILLE Thierry

Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur SUPIOT Hervé

Cadre, BNP PARIBAS, ANGERS.

- Monsieur TANGUY Daniel

Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur TAUGOURDEAU Dominique

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur TAUGOURDEAU Pascal

Electricien, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur TAUNAY Pascal

Responsable Unité Autonome de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur TECHER Michel

Employé, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Monsieur TERRIEN Jean-Luc

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur TERRIEN Philippe

Soudeur Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur TESSON Jean-Michel

Ingénieur, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN (Agence de Cholet).

- Monsieur THARREAU Hervé

Technicien en Bâtiment, CASTORS DE L'OUEST, TRIGNAC.

- Monsieur THEPAUT Francis

Agent Technique Relations Clientèle, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Monsieur THIBAULT Christian

Dessinateur de Circuit Imprimé, SELCO, COMBREE.

- Monsieur THIERCELIN Didier

Cadre Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Monsieur THIERRY Eric

Opérateur Manipulateur, ARNAUD, LA TARDIERE.

- Monsieur THIERRY Jacky

Responsable de Restaurant, SODEXHO - SFR, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.

- Monsieur THOMANN Olivier

Technicien Méthode Industrialisation, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur TOUBLANC Gildas

Métallier, ENTREPRISE GRELIER, TREILLIERES.

- Monsieur TOUZE Jacques

Conducteur de Travaux, VINCI CONSTRUCTIONS, RUEIL-MALMAISON.

- Monsieur TRAVERS Eric

Pétrisseur, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur TROHEL Patrick

Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Madame TROTTIER Elisabeth

Technicien NPI, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur TROTTIER Pascal

Conducteur Offset, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame TROTTIER Sylvaine

Aide-Soignante, RESIDENCE SAINTE-CLAIRE, NOYANT-LA-GRAVOYERE.

- Madame TURPAULT Claudie

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame VAILLANT Catherine

Agent de Service de Nuit, ASSOCIATION ST VETERIN, GENNES.

- Madame VALENTIN Delphine

Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame VAN DINH NGUYEN Fabienne

Chargée de Clientèle, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Madame VASLIN Sophie

Ouvrière, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Madame VEILLON Anne

Secrétaire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur VEILLON Philippe

Directeur Administratif et Comptable, MARAIS CONTRACTING SERVICES, DURTAL.

- Madame VERGARA Dominique (En retraite)

Secrétaire, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame VERGER Annick

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur VERGER Benoit

Exploitant Logistique, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Madame VERGER Régine

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur VIAU Patrice

Responsable Service Travaux, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Monsieur VIGER Arnaud

Responsable des Ventes, ALCATEL-LUCENT ENTERPRISE, COLOMBES.

- Madame VIGNERON Nathalie

Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Madame VIGOUROUX Martine

Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

- Madame VITET Sonia

Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame VITRE Hélène

Conseillère, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur VIVIEN Willy

Gérant, COMPASS GROUP, CARQUEFOU (Agence de Angers).

- Madame YOU Marie

Chargée de l'Administration du Personnel, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Madame YVON Brigitte

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- Madame ADRIEN Marie-Claude

Conditionneuse, SOCIETE FROMAGERE DE RIBLAIRE, SAINT-VARENT.

- Monsieur AGATOR Thierry

Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame AHACHOUM Véronique née GENDRON

Gestionnaire Technique des Droits, RSI PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame AMIARD Maryse (En retraite)

Secrétaire Notariale, BERNARD JOOS NOTAIRE, LE PUY-NOTRE-DAME.

- Monsieur AMIOT Jean-Yves

Chef de Chantier, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST, ANCENIS.

- Madame ANDRE Marie-Dominique

Conseiller Relation Clientèle, AXA ASSURANCES, NANTERRE CEDEX.

- Monsieur ANDREAU Louis

Mélangeur, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur ANTONI Eric

Responsable de Formation, GIE D'ORGEMONT, ANGERS.

- Monsieur ASSERAY Jean

Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUDOUIN Pierre

Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur AUGER Alain

Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur AYOUL Jean-François

Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur BA Amadou

Aide-Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur BABIN Dominique

Conducteur Laverie, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur BABIN Pascal

Préparateur, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur BACH Jean-Pierre

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur BARANGER Michel

Technicien Electronique, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur BARBEREAU Franck

Carrossier Peintre, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS.

- Monsieur BARBEREAU Jean-Philippe

Opérateur de Maintenance, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Madame BARON Véronique

Employée de Bureau, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur BARRE Guy

Comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.

- Monsieur BARRE Philippe

Chef des Ventes P.R.A., CAPA OUEST, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Monsieur BAS Patrice

Opérateur en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Madame BASILE Evelyne

Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur BAULAT Jean-François

Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Monsieur BAYLAC Jean

Employé, BANQUE DE FRANCE, ANGERS.

- Monsieur BEAUMARD Loïc

Opérateur de Conditionnement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Monsieur BEAUPERE Thierry

Magasinier, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur BEDOUET Didier

Conseiller Retraite, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur BEDOUET Patrick

Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur BEGNON Jacques

Conducteur PL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BEGNON Joël

OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Madame BEILLARD Brigitte

Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame BERGER Elisabeth

Conseillère Commerciale, CAISSE D EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS CEDEX 09.

- Monsieur BERRUE Pierrick

Agent de Production, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur BERTHELOT Jacky

Agent de Maîtrise, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame BERTHELOT Raymonde

Hotesse de Caisse, CSF FRANCE, CESSON-SEVIGNE (Agence de Avrillé).

- Monsieur BERTRAND Michel

Cariste Magasinier, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Monsieur BERTRAND Régine

Secrétaire, SOREX, ANGERS.

- Madame BESNARD Maryse

Conseiller en Assurance, SMABTP, PARIS.

- Monsieur BESSON Fabrice

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Madame BESSON Jocelyne

Serveuse, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame BIDET Annick née ROBERT

Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur BIOTTEAU Alain

Magasinier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur BIZON Christophe

Gestionnaire Pôle Image, URSSAF DE MAINE-ET-LOIRE, ANGERS.

- Madame BLANCHARD Evelyne

Responsable Financier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Mademoiselle BLANCHIN Sylviane

Responsable Unité, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.

- Monsieur BLANVILAIN Michel

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur BODIN Loïc

Cadre, FRANCE TELECOM, ANGERS.

- Madame BOERO Jacqueline

Secrétaire - Hotesse d'Accueil, PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE, MONTSOREAU.

- Monsieur BOIN Bruno

Chef de projet, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélazé).

- Monsieur BOIREAU Georges

Directeur d'Agence, GTB CONSTRUCTION, NANTES.

- Monsieur BOISSEAU Philippe

Chauffeur, SOCIETE LAITIERE DE RETIERS, RETIERS.

- Madame BOISSELEAU Martine

Comptable, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur BOISTEUX Jean-Patrick

Ouvrier Métalurgiste, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur BOMPAS Guy

Electricien, JURET, ANGERS.

- Madame BONNET Nicole

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur BONNETAIN Philippe

Préparateur Polyvalent, NICOLL, CHOLET.

- Madame BONVALET Marie-Paule

Employée, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS (Agence de Angers).

- Monsieur BORDAGE Daniel

Magasinier, BTMI, BEAUPREAU.

- Monsieur BOTTEREAU William

Responsable Commercial Confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE (Agence de Angers).

- Monsieur BOUDIER Christian

Chef de Chantier, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.

- Monsieur BOUFFET Philippe

Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Madame BOULANGER Blandine

Employée, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BOULAY Nicolas

Métallier, THERMAL CERAMICS DE FRANCE, RUEIL MALMAISON (Agence de Thouarcé).

- Monsieur BOURGEAIS Claude

Plombier, JURET, ANGERS.

- Monsieur BOURIGAULT Didier

Ouvrier Expédition Nuit, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BOURIGAULT Jocelyne

Seconde Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur BOURY Jacques

Responsable Factions de Transformation, EUROPAC CARTONNERIE ATLANTIQUE, DURTAL.

- Monsieur BOUSSION Christian

Ouvrier Technicien, JURET, ANGERS.

- Monsieur BOUTIN Dominique

Technicien, A NOVO, ANGERS.

- Madame BOUTTE Roseline

Technicien Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame BOUVIER Brigitte

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame BRAULT Martine

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur BRAULT Noël

Conducteur d'engins, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur BRECHET Michel

Superviseur Maintenance BPT, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur BREGEON Aloïse

Chef d'Equipe Assainissement, RIVARD, DAUMERAY.

- Monsieur BREMOND Philippe

Chauffeur, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame BRETAUDEAU Annie

Secrétaire, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur BRIAULT Jean-Yves

Cuisinier, MARIE, SABLE SUR SARTHE.

- Monsieur BRILLOUET Jacques

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur BROSSAS Jean-Yves

Ouvrier de Fabrication, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BROSSIER Joël

Mécanicien Monteur, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel

Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BRUAND Joël

Agent de Maîtrise, LISI COSMETICS, SAINT SATURNIN DU LIMET.

- Mademoiselle BRUNEAU Jeannine

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur BRUNEL Jean-Paul

Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BUGEON Guylaine

Assistante Logistique, LARIVIERE, ANGERS.

- Monsieur BUREAU Dominique

Chauffeur, SIFDDA CENTRE, BENET.

- Madame BUSH Sylvie

Employée, SELCO, COMBREE.

- Monsieur CABRET Christian

Comptable, STREGO SA, SAUMUR.

- Monsieur CADEAU Thierre

Cadre, BNP PARIBAS, ANGERS.

- Monsieur CADEL Christian

Chargé de Clientèle, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.

- Monsieur CAILLEAU Jean-Michel

Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CAILLEAUD Philippe

Approvisionneur, SAS MARIE, CHACE.

- Madame CAOUISSIN Janine

Mécanicienne Modèle, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur CESAIRE Eric

Technicien d'Exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Madame CESBRON Béatrice

Préparatrice de Fabrication, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur CESBRON Joël

Employé, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Monsieur CESBRON Thierry

Responsable d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur CHALOPIN Jean-Michel

Responsable d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur CHALUMEAU Gilles

Ouvrier Qualifié, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CHAMELAT Denis

Ingénieur Cadre Informatique, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélazé).

- Monsieur CHARBONNIER Philippe

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame CHARGE Annie

Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur CHATEAU Daniel

Electricien, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR (Agence de Saumur).

- Monsieur CHATELAIS Christian

Responsable Services Généraux, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur CHATRY Albert

Comptable, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CHAUVAT Daniel

Chef de Carrière, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.

- Monsieur CHESNEAU Philippe

Assistant Technique, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur CHESNEL Bruno

Magasinier, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame CHEVRE Marie

Employée de Bureau, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur CHEVREUX Didier

Opérateur, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur CHIRON Loïc

Agent de Fabrication, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Madame CHOLLET Brigitte

Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur CHOTARD Denis

Opérateur en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Madame CLEMOT Maryvonne

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CLERAC Joël

Magasinier, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Monsieur COLAS Philippe

Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame COLLEU Martine

Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur COMBOT Jacques

Chef des Ventes, ROBERT BOSCH FRANCE S.A.S., SAINT OUEN.

- Madame COMISAREK Béatrice

Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame CONAN Katia

Attachée de Direction, AGA PL FRANCE, ANGERS.

- Monsieur CORAIRIE Patrice

Ouvrier, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Monsieur CORDOBA Francisco

Agent de Fabrication, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur COSSON Jean-Yves

Calculateur de Charges, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Madame COTTANCEAU Guylène née RENOU

Responsable Unité, RSI PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame COUBARD Huguette

Secrétaire de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur COUDERT Yannick

Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur COURJAULT Philippe

Chef d'Equipe, ASTEN DIVISION PETRISSANS, ST BARTHELEMY D'ANJOU.

- Monsieur COURJEAN André

Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur COURLIVANT Alain

Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur COUSSEAU Laurent

Chargé d'Affaires, BULL, ANGERS.

- Madame DAILLERE Anita

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame DALLET Martine

Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Monsieur DANIEL Jean-Christophe

Responsable Parachèvement, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur DANTO Jean-Pierre

Chauffeur Poids Lourds, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur DAVIAUD Michel

Opérateur profilés, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur DAVID Jean

Conducteur de Machine en Agro-alimentaire, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Madame DAVID Marie-Christine née BEILLOUIN

Responsable de service, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.

- Monsieur DE SOUSA FERNANDES Joao Carlos

Cariste, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.

- Monsieur DEBIEU Pascal

Maçon VRD, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur DEBROU Claude

Technicien de Fabrication, LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE.

- Monsieur DECOBERT Jean-Yves

Analyste d'exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélazé).

- Monsieur DEFOIS Marc

Injecteur, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur DEJARDIN Dominique

Rédacteur - Formateur, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur DELAUNE France

Conducteur de Machine, VEUVE AMIOT, SAUMUR.

- Monsieur DERSOIR Lionel

Agent Professionnel, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Madame DESMOTS Jacqueline

Technicienne, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur DESPEIGNES Yvon

Technicien de Maintenance, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur DESPORTES Pascal

Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DESPRES Lionel

Ouvrier Qualifié, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame DEVAL Florence

Conseiller Technique en Action Sociale, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Madame DEVAUD Janine

Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DRENEAU Eric

Ouvrier, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Monsieur DREVET Dominique

Responsable Clientèle, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame DUBOIS Maryse

Réalisatrice d'Etudes Filerie, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Monsieur DUJOUR Dominique

Chef de Projet 4, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.

- Madame DURAN Juliette

Correspondante Commerciale, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON.

- Madame EL MOUTARAJI Lalla

Opératrice, ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur EMERIAU Patrick

Ingénieur Méthodes Atelier, WEBASTO, LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

- Madame ESNAULT Roselvne

Secrétaire, KPMG, NANTES (Agence de Cholet).

- Monsieur FATIN Philippe

Cableur, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame FAURE-LE BRAS Pascale née LE BRAS

Cadre, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur FAVROUL Patrick

Technicien de Gestion, BULL, ANGERS.

- Madame FERNANDES Maryse

Gestionnaire de Paye, STREGO, ANGERS.

- Monsieur FERNANDES DE CASTRO Luis

Assistant Chef de Chantier, GTB CONSTRUCTION, NANTES.

- Monsieur FERREIRA Diamentino

Opérateur Conditionnement, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur FILLINGER Jean-Jacques

Chef d'Equipe Logistique, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.

- Madame FOLNY Colette

Ouvrière Spécialisée, S.M.P.T., TIERCE.

- Monsieur FOUCHARD Daniel

Mécanicien, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame FOUCHARD Estelle

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur FOUIN Dominique

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame FOULONNEAU Monique

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur FREBOEUF Yannick

Responsable Bureau d'Etudes Outillages, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur FREMONT Claude

Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur FROGER Jean-Claude

Responsable Bureau d'Etudes, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur FROUIN Marc

Chef d'Equipe Chantier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur GABILLARD Gilles

Conducteur de Machine Presse, BONNA SABLA, SAINT-BARTHELEMY.

- Monsieur GABORIT Pierre

Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur GACH Claude

Chauffeur Livreur de Fioul Domestique, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur GALANO Marcel

Chargé de Projet, AXA FRANCE, ANGERS.

- Madame GALATEAU Michèle

Secrétaire d'Edition 1er échelon, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame GASNIER Claudette

Employée Commerciale, CSF FRANCE, CESSON-SEVIGNE (Agence de Avrille).

- Madame GASNIER Maryvonne

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame GATE Marie-Bernadette

Secrétaire Administrative, B M I, LE PUISET DORE.

- Madame GAUBERT Sylvie

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur GAUTHIER Gilles

Chef de Secteur Commercial, HARIBO RICQLES ZAN, MARSEILLE.

- Madame GEMEUX Maryvonne

Responsable Ordonnancement, SELCO, COMBREE.

- Madame GERNIGON Monique

Technicien Supérieur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame GICQUEL Joëlle

Clerc de Notaire, NOTAIRE CATHERINE JUTON-PILON, SEGRE.

- Monsieur GILLARDEAU Philippe

Analyste d'Exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Madame GILLET Marie-Pierre

Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur GIRARD Jean

Soudeur Robot, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur GIRARD Jean-Claude

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur GIRARDEAU Jean

Analyste Programmeur, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur GODINEAU Jean-Pierre

Responsable Maintenance, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Monsieur GOLMARD Alain

Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame GOURMAUD Roselyne

Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame GOUYETTE Jocelyne

Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur GRENOUILLEAU Pierre

Chef de Chantier TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame GROSBOIS Eveline

Conseiller Clientèle-Accueil, CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, LAVAL .

- Madame GROSBOIS Martine

Secrétaire, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GROSBOIS Michel

Expert Technique Itinérant, RENAULT TRUCKS, SAINT-PRIEST.

- Monsieur GUEGNARD Jacques

Responsable Méthodes Usine, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur GUENARD Mario

Contremaître de Fabrication, BONNA SABLA, SAINT-BARTHELEMY.

- Monsieur GUERY Daniel

Agent de Magasin, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur GUESDON Jean-Marc

VRP Multicarte, COATS FRANCE, MARCQ-EN-BAROEUL.

- Monsieur GUESNEAU Michel

Ouvrier, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur GUET Jacky

Responsable Expédition, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur GUICHETEAU Thierry

Magasinier Préparateur de Commandes, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.

- Madame GUIHENEUX Yannique

Technicien - Législation AT.MP, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur GUILLAU Vincent

Opérateur Polyvalent, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame GUILLOUX-COTTENCEAU Martine

Chargée de Clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.

- Monsieur GUIMBRETIERE Didier

Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Madame GUINVARCH Catherine

Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur HALGAND Loïc

Basculier, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.

- Monsieur HAMEAU Patrick

Directeur Administratif et Financier, JURET, ANGERS.

- Madame HARDOU Annick

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame HARDY Fabienne

Responsable d'Unité, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur HEMERY Jean-Pierre

Ingénieur, BULL, ANGERS.

- Monsieur HENRIO Pascal

Injecteur, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur HILLIGOT Yannick

Technico-Commercial, PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES, SENS.

- Monsieur HORTET Bruno

Cariste, BONNA SABLA, SAINT-BARTHELEMY.

- Madame HUBERT Catherine

Conseillère Clientèle, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur JAUNET Thierry

Administrateur Ventes, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur JEAN Gilles

Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Madame JEGO Isabelle

Employée, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur JEHANNE Bruno

Pilote Expéditions, EUROPAC CARTONNERIE ATLANTIQUE, DURTAL.

- Monsieur JEVEAU Didier

Agent de gestion, BULL, ANGERS.

- Madame JOB Sylvie

Gestionnaire Cotisations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Monsieur JOLIVET Bertrand

Chef des Ventes, TRANSGOURMET, ORLY CEDEX (Agence de Laval).

- Monsieur JOLY Charles

Ingénieur, CEA, GIF SUR YVETTE.

- Monsieur JOUFFLINEAU Gilles

Assistant technique d'activités, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur JOULAIN Lionel

Magasinier, SA SIDAN, NANTES.

- Madame JOUSSET Marie-Claude

Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame JUBERT Nelly

Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame JUHEL Christine

Contrôleuse, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur KERN Frédéric

Ouvrier Qualifié, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Madame L'HARIDON Martine

Conseiller Clientèle, EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION ANJOU, ANGERS.

- Monsieur LALLERON Thierry

Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Madame LAMOUREUX Madeleine

Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame LANDELLE Sylviane

Ouvrière Garnissage Sellerie - Expédition, BUISARD SAS, SABLE SUR SARTHE.

- Monsieur LANGE Dominique

Magasinier, ELCO PCB, ANGERS.

- Madame LANGEVIN Pascale

Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Monsieur LANGLOIS Pascal

Magasinier, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur LASCOSTES Thierry

Technicien de Gestion, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélaze).

- Monsieur LAUNAY Dominique

Métrologue, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame LAUNAY Michèle née LARDEUX

Gestionnaire Affiliations Santé, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur LAUNAY Philippe

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur LAURENT Marc

Représentant, PAGES JAUNES, SEVRES.

- Monsieur LAURENT Patrick

Chargé d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur LAURENT Patrick

Chargé d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur LE FOLL Jean

Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame LE GALLOU Laurence

Conseillère Commerciale d'Agence, MAPA-MUTUELLE ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.

- Madame LE GOFF Maryline

Conductrice de Machine, VEUVE AMIOT, SAUMUR.

- Monsieur LE HEN Jean-Pierre

Chauffeur Livreur, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Madame LE MOIGNE Martine

Employée Commerciale Confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.

- Madame LE SAINT Francine

Chargée d'Etudes, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur LEBESNE Régis

Cadre, BULL, ANGERS.

- Monsieur LEBLANC Dominique

Mètreur Vendeur Sédentaire, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur LEBOUVIER Jean-Louis

Opérateur de Production, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur LEBRETON Patrick

Support Technique Méthode, SELCO, COMBREE.

- Monsieur LECLERC Alain

Opérateur Essai Proto, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame LECLERC Anne

Chargé d'Etudes Liquide, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Madame LEDUC Cécile

Aide Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame LEDUC Marie-Hélène

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur LEGUY Guy

Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Monsieur LEIBOLT Jean-Claude

Expert Comptable Directeur de Région, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.

- Madame LELARGE Marie-Anne

Secrétaire, EVECHE D'ANGERS, ANGERS.

- Monsieur LEMAY Bruno

Chauffeur Livreur, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Mademoiselle LEMAY Marie-Annick

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame LEMEUNIER Carole

Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur LEMOINE Jean-Claude

Opérateur Fabrication Contrôle, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)

Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, MAIRIE, CHEMILLE.

- Madame LEQUIPE Olga

Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Madame LEREAU Françoise

Assistante de Gestion, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Mademoiselle LEROUEIL Sylvie

Assistante Commerciale, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Monsieur LEROUX Joël

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur LIGER Philippe

Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Madame LOCHARD Chantal

Agent Technique, BULL, ANGERS.

- Madame LOHOU Sylvie

Conseillère Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur LOISEL Christian

Inspecteur commercial, COFIPARC, LEVALLOIS PERRET.

- Madame LOISON Marie-Renée

Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur LOIZEAU Jean-Charles

Ouvrier de Production, FLEURY MICHON CHARCUTERIE - MONTIFAUT.

- Madame LORAND Josette

Professionnelle de Fabrication², SELCO, COMBREE.

- Monsieur LOUET Bruno

Analyste d'Exploitation Informatique, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur LUCAS Bruno

Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame LUCAS Nicole née MAILLET

Assistante comptable, AGA PL FRANCE, ANGERS.

- Madame MACE Marie-Odile

Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur MAGALHAES José

Employé, SOGEA ATLANTIQUE BTP, SAINT-HERBLAIN.

- Madame MAHOT Chantal

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur MAILLET Philippe

Surveillant de nuit, ASSOCIATION SAINT-BENOÎT LABRE, VERTOU.

- Monsieur MALABEUX Arnaud

Responsable Projet², SELCO, COMBREE.

- Monsieur MANCEAU Jacques

Conseiller, EDF-DIRECTION PARTICULIERS-PROFESSIONNELS, PUTEAUX.

- Monsieur MANGEARD Joël

Opérateur de Production, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur MARCHAND Alain

Chargé Etudes Statistiques, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur MARGOTTET Patrick

Coloriste, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Madame MARREAU Arlette

Vérificateur 1er Echelon, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur MARSAULT Philippe

Metteur au point Démonstrateur, RIVARD, DAUMERAY.

- Madame MARTIN Annie

Comptable, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Monsieur MARTIN Gilles

Ouvrier de Finition, AR CARTON, CHOLET.

- Mademoiselle MARTIN Martine

Opératrice de Fabrication, ELCO PCB, ANGERS.

- Monsieur MARTY Bruno

Cadre Dirigeant, SOCIETE COMMERCIALE CITROEN, PARIS.

- Madame MARZELLIER Evelyne

Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MASSON Alain

Opérateur STEP, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Madame MASSUYEAU Nicole

Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MAUDET Raymond

Journaliste, LE MAINE LIBRE, LE MANS CEDEX 2.

- Monsieur MAUDET Romain

Responsable Commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Madame MAZIERE Patricia

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur MEGRET Christian

Ingénieur Electronicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame MELLEL Lydie

Technicien Conseil Prestations Familiales, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur MENARD Gabriel

Chef de Chantier, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur MENARD Laurent

Mécanicien, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur MENARD Marc

Directeur Developpement et Communication, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur MERCERON Alain

Chauffeurs Poids Lourds, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur MERCIER Philippe

Agent Cynophile, GROUP 4 SECURICOR, SAINT HERBLAIN.

- Monsieur MERCIER Thierry

Agent de Gestion de Production, BULL, ANGERS.

- Madame MERLANT Claudine

Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).

- Monsieur MESANGE Chantal

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur METAIS Bruno

Opérateur Profilés, NICOLL, CHOLET.

- Madame MIGNON Régine

Secrétaire, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN.

- Monsieur MOLLARD Bruno

Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame MONGAZON Catherine

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur MONNIER Jacques

Technicien Trafic, TNT EXPRESS NATIONAL, THOUARE-SUR-LOIRE (Agence de St Sylvain d'Anjou).

- Monsieur MONTAGNE Bertrand

Technicien Electronicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur MORAND Rémy

Commercial, E.D.F.- U.S.I. OUEST, NANTES.

- Madame MOREAU Catherine

Aide Comptable, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame MOREAU Claire

Monitrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Madame MOREAU Pascale

Cadre, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur MOREL Antoine

Répurgateur, SOCLOVA, ANGERS.

- Monsieur MORERE Michel

Responsable de Production, SELCO, COMBREE.

- Madame MRASILEVICI Christine

Travailleur Social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame MUSSET Brigitte

Cuisinière, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur NADAUD Jean-Paul

Chauffeur Qualifié 2ème Echelon, OGF, PARIS.

- Madame NAUJEAN Sylvie née GILBERT

Gestionnaire Paramètrage Contrats, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.

- Monsieur NICOLAS Loïc

Injecteur, NICOLL, CHOLET.

- Madame NIDERKORN-HERMANN Françoise

Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur NOYER Bruno

Technico-commercial, SANDERS OUEST, ETRELLES.

- Monsieur OMONT Jean-Marc

Acheteur Industriel, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur ONILLON Jean-Yves

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur ORAIN Christian

Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame PANCARTE Brigitte

Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur PAPIN Laurent

Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur PASCUITO Jean-Jacques

Chef d'Equipe, OGF, PARIS.

- Madame PAUVERT Nadia

Approvisionneur Site, TROUILLARD, NANTES.

- Madame PAUX Lisa

Opératrice, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur PAVAGEAU Pascal

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur PAVIOT Jacky

Maître Responsable Equipe Réseaux Secs, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX.

- Madame PEAU Marie-Jeanne

Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur PEPIN Marc

Directeur d'Agence, MAAF ASSURANCES, NIORT.

- Monsieur PERDRIX Eric

Cariste, EUROPAC CARTONNERIE ATLANTIQUE, DURTAL.

- Madame PETIGAS Claudine

Conseillère retraite Cicas, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.

- Monsieur PETRAULT Didier

Mouleur Caoutchoutier, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Monsieur PHELIPOT Thierry

Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Madame PICHANCOURT Marie-Catherine

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur PINCON Freddy

Agent Technique Logistique, JEHIER, CHEMILLE.

- Monsieur PITHON Yannick

Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur PITON Bernard

Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.

- Madame PITON Françoise

Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Madame POCHIC Ermelinda

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur POIRIER Jean-Pierre

Magasinier, JURET, ANGERS.

- Monsieur POULALION Joël

Tourneur, FIXATOR, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur POUPIN Mizaël

Employé, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Madame POUPLARD Joëlle

Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame PRIVAT Marie

Technicienne de Gestion, BULL, ANGERS.

- Madame PROD'HOMME Raymonde

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur PROUTEAU Didier

Assistant Technique d'Activités, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.

- Madame PROVOST Patricia

Agent de Service, RESIDENCE SAINTE-CLAIRE, NOYANT-LA-GRAVOYERE.

- Monsieur PRUNIER Eric

Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur PUAUD Vincent

Monteur Réseaux Electriques, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX.

- Monsieur QUEMEUREC Philippe

Informaticien, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS.

- Monsieur QUERU Joël

Maçon, SARL BERTHE MACONNERIE, SAINTE SUZANNE.

- Monsieur QUETU Joël

Monteur, NICOLL, CHOLET.

- Madame RALLE Evelyne née COTTENCEAU

Employée Commerciale Confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Madame RAME Catherine

Responsable Unité Activité Production Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur RAUTUREAU Christian

Dessinateur Projeteur, JURET, ANGERS.

- Monsieur RAUTUREAU Guy-Paul

Cadre Comptable, STREGO, ANGERS (Agence de Cholet).

- Monsieur RAUTURIER Philippe

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame RAYE Claudette

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur REBOUL Alain

Aide de cuisine, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame RECOTILLON Jocelyne

Technicien, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur RENOU Pascal

Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame RENOUX Viviane (En retraite)

Personnel de Service, INSTITUTION JEANNE D'ARC, ANGERS.

- Monsieur REQUENA Patrick

Inspecteur, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur RETIER Daniel

Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur REVAUD Alain

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur RICHARD Daniel

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Madame RICHE Sylvie

Secrétaire, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur RIQUIN Claude

Mécanicien Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur RIVALLAND Bruno

Cariste, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur RIVERAIN Dominique

Chaudronnier, RIVARD, DAUMERAY.

- Monsieur RIVEREAU Marc

Adjoint Chef Atelier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Mademoiselle RIVOALLAN Evelyne

Gérante, MINELLI SA, AUBAGNE CEDEX (Agence de Angers).

- Monsieur ROBERT Marc

Technicien Support Fabrication, BULL, ANGERS.

- Monsieur ROBET Serge

Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.

- Madame ROBIN Catherine

Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur ROBIN Pascal

Cariste préparateur, NICOLL, CHOLET.

- Madame ROBIN Sylvie

Aide-Comptable, TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT, ANCENIS.

- Madame ROBINEAU Ghislaine

Opérateur Fabrication 1er échelon, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur ROBINEAU Vincent

Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur ROBINET Patrick

Ingénieur, IFTH, CHOLET.

- Madame ROCHARD Isabelle

Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame ROCHE Monique

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame ROCHE Nadine

Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur ROCHEREAU Bernard

Mécanicien Chef d'Atelier, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.

- Madame ROLLAND Maryline

Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Monsieur ROMME Patrick

Agent Polycompétent, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur RONCIN Bernard

Analyste Programmeur, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur ROTHUREAU Michel

Métallier - Soudeur, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Madame ROULET Annie

Assistante Juridique, ORATIO AVOCATS, CHOLET.

- Madame ROUSSEAU Jocelyne

Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Madame ROUX Isabelle

Responsable Achats, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame ROYNARD Janine

Couturière, C. MENDES, ANGERS.

- Madame ROZARD Christine

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur SAM Thin-Duong

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur SAMSON Yvan

Directeur Commercial, B M I, LE PUISET DORE.

- Monsieur SANZAY Christian

Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.

Monsieur SEROT ALMERAS LATOUR Ludovic

Délégué Commercial, JOHNSON et JOHNSON CONSUMER FRANCE, ISSY-LES-MOULINEAUX.

- Madame SERVANT Brigitte née JACOB

Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Mademoiselle SEVENO Françoise

Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur SIMONNEAU Pascal

Opérateur Profilés, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur SOS Alain

Chargé d'Etudes - Immobilier, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur SOULARD Stéphane

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Madame SPIRE Sylviane

Conseiller Qualité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur SUPIOT Stéphane

Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur TANGUY Daniel

Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur TARDY Eric

Gestionnaire de flux, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Monsieur TESSIER Patrick

Mécanicien, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur THIETRY Denis

Analyste Développeur 3, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.

- Madame THIMOLEON-COUTAND Maryline née THIMOLEON

Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur THOMAS Gilles

Chauffeur, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Monsieur THOMAS Olivier

Technicien d'Exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur TIERCELIN Alain

OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur TIGNON Gérard

Directeur d'Agence, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN, LA ROCHE SUR YON.

- Monsieur TOQUET Alain

OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur TRICOIRE Yannick

Mélangeur, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur TROHEL Patrick

Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Monsieur TROUSSEL Joël

Chauffeur Poids Lourds, AFM RECYCLAGE, VILLENAVE D'ORNON.

- Monsieur TULOUP André

Chef Magasin, C. MENDES, ANGERS.

- Madame VALAIN Fabienne

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur VANNIER Gilbert

Responsable des Achats, C.I.M.M., CANDE.

- Madame VASLIN Marie-Odile

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame VEGER Annie née GUIMBRETIERE

Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).

- Madame VERDON Martine née MOREAU

Assistante Technique d'Activités, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Madame VERGARA Dominique (En retraite)
- Secrétaire, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.
- Madame VERON Martine

Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur VIDEIRA RODRIGUES CASTANHEIRA Agostinho

Cariste, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur VIERON William

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur VIGNERON Thierry

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur VILLANNEAU Jean-Marc

Responsable Maintenance, LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE.

- Madame VINCELOT Régine

Responsable de Service, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame VINCENT Marie-Hélène

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur VINET Laurent

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur VION Frédéric

Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur VOLKOFF Serge

Chef de Carrière, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Monsieur AGLAVE Jean-Paul

Technicien Télécom, NEXTIRAONE FRANCE, NANTES.

- Madame ALBERT Michelle

Hotesse d'Accueil, KPMG, NANTES (Agence de Cholet).

- Monsieur ALDEBERT Laurent

Cariste, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur ALLARD Jean-François

Injecteur, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur AMADEL Mohammed

Electricien Agent de Maintenance - Gardien, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame AMIARD Maryse (En retraite)

Secrétaire Notariale, BERNARD JOOS NOTAIRE, LE PUY-NOTRE-DAME.

- Monsieur ASSERAY Jean

Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUDUSSEAU Robert

Responsable Risques et Qualité Développement, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame AUROY Evelyne

Laborantine, SOCIETE FROMAGERE DE RIBLAIRE, SAINT-VARENT.

- Monsieur BABIN Dominique

Conducteur Laverie, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Madame BACAL Brigitte

Responsable de Service, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Monsieur BAHUAUD Serge

Chauffeur Manutentionnaire - Chef de Tir, NITRO-BICKFORD, PARIS.

- Monsieur BAIN Yannick

Opérateur de Conditionnement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Madame BALLÉ Arlette

Assistante de Direction, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur BARRE Jean

Chauffeur Livreur, NITRO-BICKFORD, PARIS.

- Monsieur BAULAT Jean-François

Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Monsieur BAUNE Michel

Opérateur Travaux, CISE TP CENTRE OUEST, TOURS.

- Monsieur BEAUFILS André

OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur BEAULATON Jean-Marie

Informaticien, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur BEGNON Jacques

Conducteur PL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Madame BELAACHET Marie-Annette

Agent de Bureau Technique Supérieur, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, ANGERS.

- Monsieur BELLANGER Jean-Pierre

Cariste, VEUVE AMIOT, SAUMUR.

- Monsieur BELLEGUIC Yves

Informaticien, SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE, COURBEVOIE.

- Monsieur BELLEIL Yves

Technicien d'Atelier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur BELLIER Claude

Agent Technique d'Affichage, JCDECAUX S.A., SAINT-HERBLAIN.

- Monsieur BERANGER Lionel

Peintre, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Monsieur BERGE Bernard

OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur BERGER Daniel

Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BERGERE Alain

Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Monsieur BERSON Michel

Cadre, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Mademoiselle BERTEAU Myriam

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame BERTHELOT Marie

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame BERTRAND Martine

Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame BERTRAND Thérèse

Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur BESNARD Claude

Cadre, BNP PARIBAS-GROUPE PRODUCTION&APPUI COMMERCIAL BRETAGNE, SAINT-GREGOIRE (Agence de Nantes).

- Madame BEZIAU Sylvie

Technicien Administratif, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Madame BEZIE Martine

Repasseuse Fer, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur BIDON Patrice

Gestionnaire d'Equipement, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur BIGEARD Jacques

Chef d'Atelier, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur BINDNER Bertrand

Employé, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur BLANVILAIN Michel

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur BLOT Dominique

Ouvrier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Madame BODET Jacqueline

Gestionnaire de Prestations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur BOISSEAU Philippe

Chauffeur, SOCIETE LAITIERE DE RETIERS, RETIERS.

- Monsieur BOISTEUX Jean-Patrick

Ouvrier Métalurgiste, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur BOITTIN Pierre

Responsable Département Achats et Logistique, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame BOIVIN Evelyne

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur BOIVIN Noël

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur BOMBLED François

Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame BOUCHARD Catherine née BOULDAY

Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).

- Madame BOUCHET Marie-Françoise

Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BOURDET Philippe

Chimilste, SOFICOR MÄDER, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

- Monsieur BOURGEUS André

Opérateur Laboratoire, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Monsieur BOURGOGNE Raymond

Cadre, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.

- Madame BOURLIER Lucette

Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BOURNEUF Claude

Chauffeur Livreur, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur BOURREAU Régis

Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Madame BOUSSAULT Catherine

Conseillère de l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Madame BRACHET Anne-Marie

Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).

- Monsieur BRAULT Noël

Conducteur d'engins, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur BRETONNEAU Dominique

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur BROSSET Gilles

Ouvrier d'Entretien, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel

Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BRUNEL Jean-Paul

Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BULTEAU Marie-Thérèse

Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur CADEL Christian

Chargé de Clientèle, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.

- Mademoiselle CADOT Germaine

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CAILLEAU Jean-Michel

Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame CAILLEAU Marie (En retraite)

Responsable de Dossiers Social, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CAILLON François

Technicien Maintenance, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Madame CARO Joëlle

Agent de Production, SELCO, COMBREE.

- Madame CESBRON Martine

Employée, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Madame CHANTRON Catherine

Polisseur Bijoutier, PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur CHAPEAU Alain

Assistant Technique Atelier, MANITOU, ANCENIS.

- Madame CHAPELLE Cécile

Cadre, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur CHARRIER Gilbert

Cadre, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Madame CHATRY Monique

Secrétaire, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CHAUVIGNE Patrick

Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Monsieur CHAUVIN Daniel

Responsable Logistique et Performance Fournisseurs, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur CHAUVIN Jean-Paul

Employé, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Madame CHEDANE Agnès

Agent Administratif Comptable, JURET, ANGERS.

- Monsieur CHEIGNON Patrick

Cadre, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur CHEREAU Claude

Technicien de courrier, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur CHEROT Claude

Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame CHESNEAU Ghislaine

Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur CHEVALIER Yves

Ouvrier, SOFICOR MÄDER, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

- Monsieur CHEVALLARD Patrice

Monteur, MANITOU, ANCENIS.

- Mademoiselle CHEVREUX Carole

Clerc de notaire, NOTAIRES ASSOCIES DIMA-TREUTENAERE ET SLADEK, SAUMUR.

- Monsieur CHEVRIER Jean-Marie

Cadre de l'Industrie, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame CHRETIEN Marie-Andrée

Opératrice de Ligne, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur CHUPIN Michel

Agent de Fabrication, Magasinier, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Madame CLAVREUIL Monique

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame CLEMOT Maryvonne

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame COLOMBO Brigitte

Employée de bureau, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur COMBOT Jacques

Chef des Ventes, ROBERT BOSCH FRANCE S.A.S., SAINT OUEN.

- Monsieur CONTIVAL Jean-Paul

Directeur Commercial, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Madame COUBARD Huguette

Secrétaire de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame COURTIN Chantal

Employée, SELCO, COMBREE.

- Monsieur CRASNIER Daniel

Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame CROCHET-GAGNEUX Raymonde

Employée, EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION ANJOU, ANGERS.

- Monsieur CROMIER Didier

Chef d'Atelier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame CRONIER Maryvonne

Directrice, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS.

- Madame DALLET Martine

Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Monsieur DAVIAU Jean-François

Ouvrier Plombier-Chauffagiste, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur DAVID Jean

Conducteur de Machine en Agro-alimentaire, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur DE CUEVAS Bernard

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Madame DEBORD Martine

Comptable, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS.

- Madame DELAUNAY Dominica

Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DEMAS Hubert

Ouvrier, BONNA SABLA RÉGION OUEST, LAVAL.

- Monsieur DENECHERE Didier

Responsable Extrusion, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur DENY Bernard

Agent de Maitrise "Logistique", ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.

- Madame DERSOIR Marylène

Agent Technique Hautement Qualifié, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur DEVAUX Luc

Chef des Ventes Régional, GEMEY MAYBELLINE GARNIER, SAINT-OUEN.

- Monsieur DI PALMA Angelo

Agent Technique Dalis, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur DIBON Jean-Luc

Inspecteur du Recouvrement, URSSAF DE MAINE-ET-LOIRE, ANGERS.

- Monsieur DIXNEUF Yves

Cadre informatique, BULL, NANTES.

- Madame DOLBEAU Annaïck

Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur DOLLE Philippe

Conseiller en Gestion Vie, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur DORGERE Bernard

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Madame DRAPET Marie

Acheteur Leader Groupe, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Monsieur DUPE Marc

Contrôleur Qualité, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame DURAND Marie-Françoise

Aide-comptable, SMURFIT KAPPA FRANCE, CLISSON.

- Mademoiselle DURAND Patricia

Assistante de Rédaction, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Monsieur EMERIAU Patrick

Ingénieur Méthodes Atelier, WEBASTO, LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

- Monsieur FAURE Daniel

Secrétaire Général, B M I, LE PUISET DORE.

- Monsieur FILLION Didier

Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur FILLON Joël

Opérateur de Fabrication Liquide, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Monsieur FONTANIVE Jean-Louis

Technicien Maintenance Sécurité, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur FOUASSIER Denis

Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame FOURNEL Patricia

Employée, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame FOURNEL Patricia

Employé, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame FRERE Françoise

Manageur de Secteur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame FRESNAIS Marie-Thérèse

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame FROMENTEAU Dominique

Assistante Conditionnement, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur FROUIN Marc

Chef d'Equipe Chantier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame GAILLARD Maryline

Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur GANDON Michel

Technicien Atelier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur GASNIER René

Technicien Informatique, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur GASTINEAU Roger

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur GASTON Gilles

Inspecteur d'Assurances, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur GATEPAILLE Michel

Ingénieur Achats, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur GATINEAU Jean

Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur GAUBERT Jean-Noël

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame GAZEAU Françoise

Collaboratrice Comptable, STREGO, ANGERS.

- Monsieur GERARD Jean-Claude

Ouvrier, SELCO, COMBREE.

- Monsieur GERGAUD Alain

Chef d'Equipe, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS.

- Monsieur GILLES Christian

Employé, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).

- Monsieur GIRAUD Jean

Responsable Qualité, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur GIRAUD Jean-Claude

Technicien Electronicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur GIRAUD Yannick

Opérateur de Production, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Madame GIRAULT Françoise

Gestionnaire Logistique Appros, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur GODEFROY Philippe

Responsable Transports, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Monsieur GODREAU Lionel

Formateur, AFPA, LA ROCHE/YON.

- Monsieur GOLMARD Alain

Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Monsieur GOMIS Dominique

Ouvrier, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur GOUIN Patrick

Technicien Matériel, HUMBERT ET CIE, LES PONTS-DE-CE.

- Madame GOURMAUD Roselyne

Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GRAVOUEILLE Claude

Peintre, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Mademoiselle GRIMAUX Françoise

Employée, AXA FRANCE, ANGERS.

- Mademoiselle GRIVET Jocelyne

Comptable, AR CARTON, CHOLET.

- Madame GROHARD Chantal

Opératrice de Fabrication, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur GUENARD Patrick

Contremaître Fabrication, BONNA SABLA, SAINT-BARTHELEMY.

- Monsieur GUENEAU Dominique

Gestionnaire entreprise, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur GUIBERT Louis-Philippe

Cadre, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur GUIHARD Bruno

Agent Administratif Emballages, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trelaze).

- Monsieur GUILBERT Dominique

Technicien Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur GUILLEMET Michel

Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur GUILLOTEAU Eric

Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET.

- Mademoiselle GUILLOTEAU Marie

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur GUIMON Didier

Technicien Méthode Industrialisation, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame GUINEBRETIERE Marie-Christine

Responsable d'Unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame GUITTON Annick

Secrétaire Comptable, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS.

- Monsieur HAMON Marcel

Leader Outillage, VALEO VISION, ANGERS.

- Mademoiselle HELLAL Yamina

Employée de bureau, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame HEURTEMATTE Marie-Christine

Secrétaire Assistante, AXA FRANCE, ANGERS.

- Madame HOUSSARD Renée

Employée Libre Service, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur HUMEAU Jean

Conducteur SPL, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Madame JACQUES Martine

Assureur, MAAF ASSURANCES, NIORT (Agence de Cholet).

- Madame JAGUENEAU Claudie née HUET

Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE (Agence de Nantes).

- Monsieur JAUNEAU Michel

Bijoutier, PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur JEAN Gilles

Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Monsieur JEGU Jean-Luc

Chef d'Equipe, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET (Agence de Angers).

- Monsieur JOBARD Michel

Agent de Fabrication, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Mademoiselle JOLLET Catherine

Technicien Enquêteur du Service Médical, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur JOLY Charles

Ingénieur, CEA, GIF SUR YVETTE.

- Mademoiselle JOLY Monique

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame JOURDA Ghislaine

Responsable d'Unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, BOBIGNY CEDEX.

- Monsieur KERN Frédéric

Ouvrier Qualifié, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Monsieur L'HOSPITALIER Pierrick

Chargé de mission, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame LACQUEMENT Mireille

Conducteur de Ligne Automatisée, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur LAMBRUN Jacky

Agent de Quai, DUSOLIER CALBERSON, CHOLET.

- Monsieur LAMOUREUX Pierre

Agent de Transports, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame LANDAIS Evelyne

Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur LANDAIS Jacques

Chauffeur Qualifié, OGF, PARIS.

- Monsieur LANDREAU Yannick

Menuisier Maître Ouvrier, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur LAUNAY Philippe

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame LAURENT Catherine

Référent Technique Risques Professionnels, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame LE CROM Martine

Assistante Département Carcasses, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur LE FOLL Jean

Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur LE GALL Dominique

Préparateur de Fabrication, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Madame LE GARFF Nicole

Déléguée Médicale, EXPANSCIENCE LABORATOIRES, COURBEVOIE .

- Monsieur LE GOFF Christian

Cadre, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.

- Madame LEBLANC Françoise

Assistante Commerciale, PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur LEBOUC Thierry

Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur LEBOUCHER Patrick

Cadre, LE CREDIT LYONNAIS, PARIS.

- Madame LEBRETON Marie-Dominique

Agent de Production, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur LEBRETON Yves

Peintre en Bâtiment, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Monsieur LECLOUT Michel

Mètreur Vendeur Sédentaire, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur LEGUY Guy

Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame LELIEVRE Marinette

Employée Qualifiée, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Madame LELOU Odile

Employée de Bureau, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS (Agence de Angers).

- Monsieur LENOIR Marc

Chef d'Equipe - Peintre en bâtiment, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)

Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, MAIRIE, CHEMILLE.

- Monsieur LEPRETRE Gérard

Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame LEROUX Annie

Opératrice, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Monsieur LEROUX Michel

Souscripteur en Assurances, AREAS ASSURANCES, ANGERS.

- Monsieur LIBEAUT Christian

Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Madame LIVET Marie-Christina née PINEAU

Assistante des ventes, ELIS, AVRILLE.

- Madame LORILLEUX Lydie

Assistante Services Généraux, LARIVIERE, ANGERS.

- Madame LORPHELIN Brigitte

Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur LOUVIGNY Denis

Informaticien, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Mademoiselle LUMINEAU Anne-Marie

Agent des Services Logistiques, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur MACE Joseph

Contrôleur Final, MANITOU, ANCENIS.

- Madame MAHOT Chantal

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame MAINGUY Jacqueline

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur MALINGE Jean-Paul

Oenologue, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur MANCEAU Christian

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame MANCEAU-BONNET Françoise

Chargée de Missions en Comptabilité, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur MARGOTTET Patrick

Coloriste, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Monsieur MARIENKOFF Christian

Représentant, L'OREAL PARIS, PARIS.

- Madame MARTIN Jocelyne

Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur MARTINEAU Jean-Loup

Technicien des Métiers de la Banque, BNP PARIBAS-GROUPE PRODUCTION&APPUI COMMERCIAL BRETAGNE, SAINT-GREGOIRE (Agence de Nantes).

- Monsieur MASSEROT Gilbert

Responsable Agence, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur MATHE Patrice

Technicien de Maintenance, GEVAL, NANTES.

- Monsieur MAVEAU Serge

Gestionnaire Système Local d'Information, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur MAZET Jean-Claude

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur MAZIERE Yves

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur MENARD Daniel

Technicien Maintenance, MANITOU, ANCENIS.

- Madame MERLANT Claudine

Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).

- Monsieur MOREL Thierry

Mécanicien, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur MOUCHARD Patrice

Responsable de Groupe, STREGO, ANGERS.

- Monsieur MOUILLE Bernard

Ingénieur Commercial, XEROX GRAND-OUEST, AULNAY-SOUS-BOIS.

- Madame MUSSET Marylène

Assistante de Direction, MANITOU, ANCENIS.

- Monsieur ONILLON Jean-Yves

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur ORAIN Christian

Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur ORILLARD Guy

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame PAYMAL Monique née GOURAUD

Agent de production hautement qualifiée, ELIS, AVRILLE.

- Monsieur PEAN Joël

Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur PEGLION Patrice

Ingénieur Réseau, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur PERARD Alain

Agent Technique, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Monsieur PERONNET Louis

Technicien en Electronique, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame PERRAY Gisèle

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame PERRIN Véronique

Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur PERROTEAU Bernard

Carreleur, ESNEAULT LOUIS, ANCENIS.

- Monsieur PERTUE Jean-Pierre

Menuisier Maître-Ouvrier, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Madame PETIT Nicole née AMIOT

Employée Libre Service, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE (Agence de Cholet).

- Madame PETIT Patricia

Assistante, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur PICHOT Cyriaque

Chef de Chantier, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.

- Madame PIE Béatrice

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur PIE Georges

Responsable Magasin Maintenance, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur PIERRE Bruno

OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Madame PIET Marie-Hélène

Mécanicienne en Confection, C.W.F, LES HERBIERS.

- Monsieur PINEAU François

Souscripteur Assurances, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur PITHON Luc

Mécanicien T.P., M3, CHOLET.

- Monsieur PITHON Yannick

Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur PITON Jean-Yves

Opérateur de Fabrication, ELCO PCB, ANGERS.

- Monsieur PLANCHENAULT Jean-Claude

Conducteur de Travaux, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Monsieur PLASSAIS Guy

Opérateur de Maintenance, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Monsieur PORCHER Jean

Jardinier Espaces Verts, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Monsieur POTET André

Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET.

- Madame PRAUD Michèle

Assistante, ARGEDIS, SAINT-AVERTIN.

- Monsieur PRODHOMME Joël

Conseiller de Clientèle, CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, LAVAL.

- Madame PUGLIESE Jocelyne

Secrétaire, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur RALLE Alain

Manager Commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Madame RAMAGE Brigitte

Agent de Production, SELCO, COMBREE.

- Monsieur RAMAGE Rémy

Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur RAVENEAU Jean-Yves

Agent de Maîtrise, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.

- Madame RENARD Marylène

Secrétaire, STREGO SA, SAUMUR.

- Madame RENAUD Claudine

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur RENAULT Gérard

Chef de Centrale, LAFARGE BETONS DE L'OUEST, SAINT-HERBLAIN.

- Madame RENOUX Viviane (En retraite)

Personnel de Service, INSTITUTION JEANNE D'ARC, ANGERS.

- Monsieur RETAILLEAU Alain

Magasinier Cariste, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur RETHORE Joël

Responsable Parachèvement, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur REVEILLERE Emmanuel

Responsable Atelier, NICOLL, CHOLET.

- Madame RICHARD Christiane

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur RICOU Yannick

Employé de Production, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur RIGAUDEAU Jean-Pierre

Cariste, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.

- Madame RIGNY Marie-Anne

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame RIMBAULT Colette

Conseiller Système d'Informations, CAF DE LA SARTHE, LE MANS.

- Monsieur RIOLINO Jean-René

Opérateur, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.

- Monsieur ROBERT Christian

Conducteur de Travaux, CTC CARRIERE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.

- Madame ROCHE Monique

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur ROLAND Bruno

Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame ROULET Annie

Assistante Juridique, ORATIO AVOCATS, CHOLET.

- Monsieur ROUTEAU Serge

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Madame ROUX Mariline

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame RYSTAU Françoise

Employée Courrier, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Monsieur SABIN Guy

Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur SAGOT Jean-Claude

Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Madame SALMON Marie

Responsable Administrative du Personnel, CELIA, CRAON.

- Monsieur SANZAY Christian

Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.

- Monsieur SAULOUP Hervé

Magasinier, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur SEJOUR Jean-Luc

Agent Professionnel, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur SEJOURNE Bernard

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur SEJOURNE Jean-Claude

Responsable d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur SICOT Gilles

Employé, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur SIMON Alain

Responsable Après-Vente, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Monsieur SOS Alain

Chargé d'Etudes - Immobilier, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame SOURIAU-TAVET Josiane née SOURIAU

Employée, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur SOURICE Roger

Technicien des Métiers de la Banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur SUPIOT Alain

Chauffeur, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.

- Monsieur SUZANNE Jackie

Verrier, SOCIETE VERRIERE DE L'ATLANTIQUE, TRELAZE.

- Monsieur TALLIER Jacques

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur TANGUY Daniel

Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur TAVENARD Pierre

Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame THARREAU Martine

Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur THIMOLEON Christian

Conducteur Finition N3, AR CARTON, CHOLET.

- Madame THOMAS Isabelle née ROBIN

Employée, LE CREDIT LYONNAIS, ANGERS.

- Mademoiselle TROTTIER Annick

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame TROTTIER Chantal

Comptable, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Monsieur TROUILLEAU Jacky

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur TROUSSEL Joël

Chauffeur Poids Lourds, AFM RECYCLAGE, VILLENAVE D'ORNON.

- Monsieur TUAL Yannick

Ouvrier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS.

- Madame TUFFREAU Marylène

Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur TURPIN Alain

Chef d'Ordonnancement/Fabrication, C. MENDES, ANGERS.

- Madame VASLIN Marie-Odile

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame VERGARA Dominique (En retraite)

Secrétaire, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Monsieur VILELA CARNEIRO Manuel

Opérateur Profilés, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur VILLANNEAU Jean-Marc

Responsable Maintenance, LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE.

- Monsieur VITOUR Dominique

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur XAVIER Jack

Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame YVARD Annie

Technicien du Service Médical, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur ZENIT Pascal

Conducteur de Travaux, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Monsieur ALLARD Joël (En retraite)

Cadre Travaux Principal, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX (Agence de Cholet).

- Monsieur ASSERAY Jean

Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUMONT Joseph

Correspondant du Système d'information, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur AVRIL Jacques

Technicien Leader, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur BAHUAUD Yves

Technicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur BARAISE Didier

Adjoint au Directeur, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS.

- Madame BARBAUD Maryvonne

Assistant Communication, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BARON Guy-Marie

Contrôleur Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BARON Jacky

Opérateur de Fabrication, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur BARRE Christian

Analyste d'Exploitation, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS.

- Monsieur BASSET Claude

Chef d'Equipe, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS.

- Madame BASTARD Paulette

Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur BAUDOIN Christian

Vendeur, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame BAUDRIER Brigitte

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame BEAUMONT Jacqueline (En retraite)

Employée, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

- Monsieur BEILLION Michel

Soudeur Niveau 2, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur BELOT Patrice

OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Madame BENETEAU Christiane (En retraite)

Gestionnaire Contrôle des Risques Prestations, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur BERGER Claude

Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Madame BERTEN Chantal

Déléguée de l'Agent Comptable, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame BERTHELOT Annie

Technicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur BERTHELOT Michel

Technicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur BIARD Philippe

Monteur Electricien, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur BIDAUD Christian

Employé, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur BLANCHET Christian

Technicien, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur BLANVILAIN Michel

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Madame BODIN Jacqueline

Responsable Administrative Services Généraux, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Monsieur BODINEAU Paul

Employé, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur BOEUF Antoine

Injecteur, NICOLL, CHOLET.

- Madame BONDU Martine

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Mademoiselle BOUCHER Christiane

Employée, CM-CIC SERVICES, NANTES.

- Madame BOUTEILLER Marielle

Technicien Informatique, JEHIER, CHEMILLE.

- Madame BOUTEILLER Micheline

Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Monsieur BREDIN Maurice

Technicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.
- Monsieur BYZERY Michel Electronicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.
- Madame CADEAU Elisabeth Secrétaire, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.
- Madame CAILLEAU Marie (En retraite) Responsable de Dossiers Social, STREGO, ANGERS.
- Madame CAMUS Martine Gestionnaire Ordonnancement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .
- Madame CARPENTIER Denise Opératrice, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Madame CARRE Marie-Annick Ouvrière, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.
- Madame CARRILLO Marie-Thérèse Opératrice Fabrication, SAS MARIE, CHACE.
- Madame CARTEAUX Dominique née PRIOU Employée, AXA FRANCE, ANGERS .
- Monsieur CELLIER Christian Mécanicien, RENAULT RETAIL GROUP, ANGERS.
- Madame CHABAUTY Jeannette Opérateur Fabrication 1er échelon, SAS MARIE, CHACE.
- Monsieur CHAGNEAU Michel (En retraite)
 Dessinateur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.
- Monsieur CHAPEAU Alain Assistant Technique Atelier, MANITOU, ANCENIS.
- Monsieur CHAUVIERE Philippe Chargé de Clientèle, AXA FRANCE, ANGERS.
- Monsieur CHAUVIGNE Patrick Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.
- Madame CHENE Christine Analyste Programmeur, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
- Monsieur CHENU Christian Responsable Exploitation, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.
- Monsieur CHEROT Claude Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.
- Monsieur CHEVALIER Gérard Directeur d'Agence, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame COCHET Marie

Gestionnaire Cotisations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS (Agence de Angers).

- Madame CORCY Martine

Mécanicienne Modèle, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur CORMERAIS Jean-Paul

Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur COTTEVERTE Jean-Claude

Attaché Commercial, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame COULOMNIER Yvette

Technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur COUTAULT Daniel

Chauffeur d'Engins, CTC CARRIERE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.

- Monsieur DAVIAUD Gérard

Dessinateur Etudes et Développement, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur DELESTRE Jean

Opérateur Régleur, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur DEMPURE Dominique

Electromécanicien, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Madame DERSOIR Dominique

Secrétaire, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur DESSIER Michel

Maçon, JOUSSELIN CONSTRUCTION, CHAZÉ-HENRY.

- Monsieur DEVOS Joël

Responsable Outillage, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur DIAS Manuel

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur DUPAS Guy

Carreleur, ESNEAULT LOUIS, ANCENIS.

- Monsieur DUPONT Joël

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur DURAND Alain

Cariste, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU.

- Madame DURANDET Joëlle

Assistante Achats, NICOLL, CHOLET.

- Mademoiselle ESNAULT Elisabeth

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur FOYEN Alain

Employé de banque, BNP PARIBAS, NANTES.

- Monsieur GABET Alain

Magasinier, NICOLL, CHOLET.

- Madame GABORIAU Yvette

Comptable, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur GABORIT Christian

Cadre, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur GAIGNARD Marcel

Conducteur de Travaux, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur GALLAND Jacques

Cadre, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame GARNIER Annie

Cadre Administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame GAUDICHES Martine

Conseiller en Gestion Vie, AXA FRANCE, ANGERS.

- Madame GERVAIS Marie-Thérèse

Technicien Conseil, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur GILLOT Jean-Louis

Chargé d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur GINDER Marcel

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Mademoiselle GIRARD Martine

Assistante, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur GOISNARD Jean-Marie

Responsable de Secteur Maintenance, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur GOLMARD Alain

Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame GOURMAUD Roselyne

Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GRIT Daniel

Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame GUERIN Marie

Technicien Administratif Ventes, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur GUERY Pierre

Carreleur, ESNEAULT LOUIS, ANCENIS.

- Monsieur GUIBERT Bernard

Electronicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur HAMARD Patrick

Monteur, MANITOU, ANCENIS.

- Madame HAREL Danielle

Employée, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Madame HIAUME Blandine

Responsable Cotisations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur HUAU Alain

Menuisier Maître-Ouvrier, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Madame HUCHON Anne

Secrétaire, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur HUCHON Philippe

Comptable, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur HUMEAU Jean

Conducteur SPL, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Monsieur JOBARD Daniel

Chargé d'Affaires, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame JOUIN Claude

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame KERHERVE Lise

Secrétaire de Direction, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Madame KOHUT Denise

Opératrice de Fabrication, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur LALLERON Patrick

Agent de Maîtrise, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame LE BOURHIS Madeleine

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur LE FOLL Jean

Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur LE GUILCHER Eugène

Monteur, MANITOU, ANCENIS.

- Madame LE MAO Annick

Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Madame LEBLET Marie

Agent de Fabrication, ARIC, AUBERVILLIERS.

- Madame LEBRUN Jeanne (En retraite)

Technicien Conseil Prestations Familiales, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur LECLERC Bernard

Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame LEFORT Colette née BOUVET

Chargé de Clientèle Particuliers, CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, LAVAL.

- Monsieur LEFRANC Albert

Electricien, JURET, ANGERS.

- Madame LEMAIRE Josiane

Aide-Comptable, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur LEMESLE Louis

Assistant Qualité, PAULSTRA, SEGRE.

- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)

Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, MAIRIE, CHEMILLE.

- Monsieur LEROY Hervé

Technicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur MACE Marcel

Préparateur Encres et Clichés, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Monsieur MAGNE Michel

Magasinier, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame MAILLET Martine

Contrôleur Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame MALINGE Marie-Hélène

Gestionnaire Service Clients, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.

- Madame MERCEREAU Cécile

Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame METEAU Louisette

Opérateur Emballage, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur MEUNIER Alain

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur MONTAGUD José

Analyste programmateur, BULL, ANGERS.

- Monsieur MONTAIS Jean

Cariste, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur MORA Joël

Technicien Imprimerie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur MOREAU Gilles

Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur MOREAU Jean-Claude

Agent de Maîtrise, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame MORESVE Annick

Employée d'Assurances, AXA FRANCE, ANGERS.

- Madame MORESVE Annick née DURAND

Employée, AXA FRANCE, ANGERS.

- Madame MORIN Mauricette (En retraite)

Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame NEVEU Yvette

Patronière Gradueuse, C. MENDES, ANGERS.

- Madame NOURRY Monique

Contrôleuse de Produits Finis, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur ONILLON Guy

Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur ONILLON Jean-Yves

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur ORAIN Christian

Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur PEAN Joël

Analyste d'Exploitation, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS.

- Monsieur PECAULT Joël

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Madame PEIGNE Chantal

Agent Administratif Achats, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur PENDANS Michel

Responsable Secteur Coupe et Préparation, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame PERROCHON Marylène

Machiniste, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame PINARD Chantal

Agent de Fabrication, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Monsieur PINEAU Alain

Technicien, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur PIOCHON Jacky

Cariste - Préparateur de Commandes, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur PITON Yves

Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.

- Monsieur PLANCHENAULT Jean-Claude

Conducteur de Travaux, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Madame PLEUEN Françoise

Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur POCHE Bernard

Technicien Comptable, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame POIRRIER Marie-Claude

Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame POITEVIN Jacqueline

Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame POMMIER Françoise

Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur POURIAS Yves

Conseiller Prescription Immobilier, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur PRAS Jean

Cadre, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Monsieur RAGUENEAU Marc

Monteur, NICOLL, CHOLET.

- Monsieur RAGUENEAU Serge

Technicien d'Installations, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.

- Madame RAMBEAU Paulette

Employée, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Madame RAVALET Marie-Ange

Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur RAVALLEC Yves

Cariste, VEUVE AMIOT, SAUMUR.

- Monsieur REAULT Jean-loup

Gestionnaire Assurances², HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Monsieur REGNIER Guy (En retraite)

OP Services Techniques Méthodes, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR.

- Madame REIGNER Christiane

Opérateur Fabrication 2ème échelon, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur REMOUE Alain

Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE.

- Monsieur RENAULT James

Mécanicien PL, SDVI, SAINT-JEAN-DE-LINIERES.

- Madame RETAILLEAU Jocelyne

Technicien Prestations Maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame RICHARD Annick

Interface Informatique, CNAMTS, ANGERS.

- Madame ROCHE Monique

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS.

- Mademoiselle ROTUREAU Annick

Agent Technique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur ROY Joël

Contrôleur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame RUAULT Bernadette

Cadre, AXA FRANCE, ANGERS.

- Monsieur SANZAY Christian

Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.

- Monsieur SOURICE Bernard

Chef d'Atelier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur TERRIEN Pierre

Mouliste, NICOLL, CHOLET.

- Madame THENIER Alexiane

Chef du Contrôle, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur TROTTIER Michel

Technicien Outilleur, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame UZUREAU Geneviève

Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS.

- Monsieur VENDEE Jean-Pierre Acheteur - Approvisionneur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

Article 5:

Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 28 juin 2010 Pour le Préfet absent, Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Accord de la médaille d'honneur agricole. Promotion du 18 juillet 2010

Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur,

ARRETE

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture du 11 décembre 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1: La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur ATHIMON Patrice

Responsable Administratif et Financier, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur AUZUREAU Fabrice

Technicien Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BALAVOINE Christophe

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame BARBEAU Nadège

Opérateur d'Ensachage, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur BARBEAU Yves

Chef d'Equipe, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur BARBIN Laurent

Analyste Ressources Humaines, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BERNICOT Yannick

Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Mademoiselle BIRAUD Sylvie

Opérateur de Parage N1, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame BLANCHARD Rachel

Responsable Secteur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur BONDU Philippe

Aviculteur, GRELIER FRÂNCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BOURIGAULT Emmanuel

Employé Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BOUYER Christian

Ouvrier d'Entretien, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BREHERET Bruno

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BREVET Denis

Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BRIAND Philippe

Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BRUNET Dominique

Chef d'Equipe, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur BUREAU Jean-Louis

Ouvrier Agricole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BURGEVIN Didier

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur CADEAU Laurent

Cadre Gestionnaire, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur CARADEC Bertrand

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur CHARBONNEL Guy

Plombier Chauffagiste, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame CHARBONNIER Marie-Hélène

Personnel à Domicile, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur CIRET Jean-François

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur DANJOU Jean-Marc

Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Madame DELPHIN Eliane

Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame DERENNE Dominique

Conseiller Financier, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Mademoiselle DODIN Catherine

Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Mademoiselle DODIN Patricia

Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur DOUEZY Gérard

Responsable de Ferme, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur DUMOULIN Jean-Pascal

Chauffeur Longue Distance, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur DUTERTRE Franck

Chef de Projet Recherche et Développement, GASTRONOME LE BIGNON, LE BIGNON.

- Monsieur EDIN Patrick

Responsable de Ferme, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur ESNAULT Gilles

Responsable de Ferme, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur ETOURNEAU Patrice

Responsable d'Elevage, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame FARDEAU Pascale

Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE. demeurant à DOUE-LA-FONTAINE

- Madame FREMY Nadeige

Correspondant à l'Accueil, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur FROGER Alain

Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur GASNEAU Philippe

Surveillant Manutentionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame GAUDIN Guylaine

Chargée de Recouvrement, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur GIRON Stéphane

Responsable de Travaux, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur GOUJON Olivier

Technicien, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur GRANNEAU Thierry

Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

demeurant à SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE

- Monsieur GRATON Abel

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur GRIMAULT Sylvain

Magasinier, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame GUERIN Laurence

Comptable, ASCEFIGA, LE MANS.

- Madame HAY Nathalie

Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur HAY Olivier

Agent de Maîtrise, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame HINGANT Martine

Technicien, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur HUDON Eric

Responsable de Travaux, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Madame HULIN Monique

Opérateur de Parage N2, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur JACOB Maurice

Inséminateur, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JANVRIN Benoît

Technicien de Maintenance, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JEANNETEAU Jean-Marc

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JOUSSET Pascal

Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Madame KERAUTRET Isabelle

Chargée de Developpement Multicanal, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LAMBERT Joseph

Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Mademoiselle LE FLOHIC Isabelle

Expéditionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame LEHEE Sandrine

Coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame LESAGE Chrystèle

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LEVEOUE Bertrand

Responsable Secteur Poussinières, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur LHUMEAU Jean-Louis

Ouvrier Qualifié - Conducteur Poids Lourds, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur LHUMEAU Olivier

Ouvrier, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur LORY Claude

Responsable Poussinières, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame MARECHAL Sophie-Danièle

Analyste Conformité, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur MARTIN Christian

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur METIVIER Dominique

Expéditionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur MILLET David

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur MONTALIER Loïc

Plombier, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame MOREAU Evelyne

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame MOREL Brigitte

Expéditionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur MOUTAULT Patrice

Conseiller Commercial, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur PANNEAU Christophe

Chef d'Equipe, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur PARSONS Charles

Responsable Commercial, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Madame PAVAGEAU Cécile

Assistante Commerciale, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Mademoiselle PIDANCE Patricia

Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur PLIER Jean

Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur RATEAU Régis

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur RIBAULT Pascal

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur RIVET Olivier

Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SAILLANT Dominique

Manutentionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame SEIGNEURIN Nathalie

Technicien, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur THUAU Philippe

Conseiller Privé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur TIJOU Laurent

Ouvrier, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur VILAIN Jean-Pierre

Technicien de Maintenance, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame VINATIER Chantal

Opérateur de Triage et de Conditionnement, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur VRIGNAUD William

Conseiller Financier, C.R.C.A.M ATLANTIQUE VENDEE, NANTES.

Article 2: La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- Monsieur ASFAUX Gilles

Expert PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur AVRIL Jacky

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BEAUCHAINE Eric

Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BOSSE Pierre-Marie

Technicien des Services Généraux, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur BOUIN Jean-Luc

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BRARD Joël

Coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur CHANET Xavier

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame FRANCOIS-HAUDECOEUR Catherine

Coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur FROGER Alain

Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JOVELIN Eric

Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame LEROUX Marie-Odile

Responsable Département ASS, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame LIVENAIS Thérèse

Technicienne Administrative, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame MORIN Dominique

Responsable Secteur Travailleurs Sociaux, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame MUSSET Ginette

Agent Adminstratif, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur OLLIVIER Dominique

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur RATEAU Régis

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame RENOUX Lydie

Téléassistante Agence Multimédia, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame ROUTHIAU Marie-Françoise

Agent Administratif, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame SOLAS Françoise

Technicien, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur TRICOIRE Joseph

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur VILAIN Jean-Pierre

Technicien de Maintenance, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur VOVARD Jean-Bernard

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

Article 3: La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Monsieur AILLERIE Christian

Responsable Système d'Information, TERRENA, ANGERS.

- Monsieur BIZEUIL Marcel

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame BREGEON Marie-Hélène

Secrétaire, TERRENA, ANGERS.

- Monsieur BRETECHE Michel

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur CAILLE Gérard

Responsable Centre Allotement, TERRENA, ANGERS.

- Monsieur CAILLEAU Alexis

Chargé de Recouvrement, TERRENA, ANGERS.

- Monsieur CAILLERE Michel

Commercial 2ème Echelon, TERRENA, ANGERS.

- Monsieur CHEVREUX Christian

Chargé de Mission, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame DEBIAIS Monique

Assistante de Direction, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur DUFFAY Jacques

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame FOYER Danielle

Assistante Sociale, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur FREZOULS Patrice

Conducteur Installation 2ème Echelon, TERRENA, ANGERS.

- Madame GRIMAUD Martine

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur JONCHERE Bruno

Commercial 2ème Echelon, TERRENA, ANGERS.

- Madame JOUIN Marie-Christine

Assistante Bancaire, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LAZIOU Jacques

Assistant Logistique, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LEGEAY-TESSIER Philippe

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LELIEVRE Jean-Claude

Responsable de Service, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur MALINGE Jean-Pierre

Responsable Lisa, TERRENA POITOU, CHASSENEUIL DU POITOU.

- Monsieur MEREAU Jean-Yves

Maître Ouvrier, TERRENA, ANGERS.

- Monsieur OLLIVIER Dominique

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame PORUBSKY Marie-Claude

Assistante Commerciale, CLAUSE, PORTES LES VALENCE.

- Monsieur QUERET Bernard

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame REVON Micheline

Assistante Commerciale, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SOUTIF Claude

Chaudronnier - Soudeur, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur THENIE André

Informaticien, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

Article 4: La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Monsieur AUDIGANE Gilbert

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BATARDIERE Daniel

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BERNIER Patrice

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame BESNIER Annick

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BLATIER Gérard

Technicien de Recouvrement, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BORDREAU Paul

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame BOUTIN Christiane

Technicien Spécialisé Ressources Humaines, TERRENA, ANGERS.

- Madame FOUILLET Jocelyne

Expert POA, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame GENEVRIER Marie-Christine

Expert POA, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame GERNIGON Evelyne

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame HERVE Catherine

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame LE BARS Arlette

Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur LEGEAY-TESSIER Philippe

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LUCAS Hervé

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur MARY Paul

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame MORIN Marylise

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame NAURAIS Jacquine

Assistante Technique, CLAUSE, PORTES LES VALENCE.

- Madame RIVOAL Marie-Hélène

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame ROBERT Marie

Comptable Auxiliaire, TERRENA, ANGERS.

- Monsieur ROBIN Jacky

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur ROY-BACHET Jean

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame RUAULT Nicole

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame SAMSON Jacqueline

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SAMSON Patrick

Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SECHER Joseph

Contrôleur de Gestion 1er Echelon, TERRENA, ANGERS.

- Monsieur TERRIEN Alain

Chef de Service, TERRENA, ANGERS.

- Monsieur THESNIERE Gérard

Informaticien, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame THOMAS Brigitte

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur VASLIN Gérard

Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

Article 5:

Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ANGERS, le 28 juin 2010

Pour le Préfet absent,

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU

- Accord médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Promotion du 14 juillet 2010;

Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Les médailles d'honneur régionales, départementales et communales sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur LIGOT Maurice

Ancien Maire, MAIRIE de CHOLET

- Monsieur MANDRET Jean-Luc

Ancien Conseiller et Adjoint, MAIRIE DE ST LAMBERT LA POTHERIE

<u>Article 2</u> - Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur ALIX Bruno

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur ALLARD Jean

Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE de NANTES

- Madame AMONEAU Christine

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame AMY Sylvie

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame ANDROUIN Solange

Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame ANNAIX Joëlle

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur APREMONT Joël

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame ARIAL Nicole

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Monsieur AUBRY Marc

Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame AUBRY Nadine

Secrétaire Médicale Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur AUDET Hugues

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur AUDOUIN Jean-Pierre

Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame AULER Colette

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Monsieur AURIEL Raymond

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur AURIOU Gilles

Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur AUVINET Miguel

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Madame AVRIL Fabienne

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BABIN Philippe

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BACHELOT Daniel

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BACHELOT Patrice

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BAFFOUR Pascal

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BAHAMED Jean-Paul

Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BAILLARGEAU Anita

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur BARBE Pascal

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BARON Dominique

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BARRE Marie-Josiane

Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur BARRE Maurice

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BARREAU Philippe

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe, MAIRIE de CHEMILLE

- Madame BAUDRY Catherine

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BAULU Philippe

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BAUMARD Gérard

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BAZILE Luce

Rédacteur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Madame BEAUMONT Sylvie

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur BERNARD Alain

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur BERNARD Patrick

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur BERNARDON Daniel

Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BERRUE Jean-Paul

Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BERTRAND Isabelle

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame BEUNARDEAU Béatrice

Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BEZIE Jean

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BIGNON Michel

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BLANC Claude

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Monsieur BLANVILLAIN Pascal

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame BLANVILLAIN Sylvie

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame BOCHEREAU Chantal

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BODY Jean-François

Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BOIDEVEZI André

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BOISSINOT Gérard

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BOIVIN Monique

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur BOIZUMAULT Jérôme

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur BONE Jean-Luc

Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BONNEAU Alain

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BONSERGENT Florence

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BORE Serge

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BOS Michel

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BOSSE Stéphane

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, MAIRIE de CANDE

- Madame BOSSIN Isabelle

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame BOUCHEZ Claudine

Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame BOULAY Renée (En retraite)

Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Monsieur BOURCIER Stéphane

Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur BOURDAIS Jacques

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE de LAVAL

- Madame BOURGINE Valérie

Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Monsieur BOURREAU Alain

Technicien Supérieur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BOUTET Brigitte

A.S.E.M. 1ère Classe, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Madame BOUVET Odile

Agent Spécialisé de 1ère Classe des Ecoles, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNITE PEDAGOGIQUE de ST REMY LA VARENNE

- Monsieur BOUVIER Denis

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame BOUVIER Michèle

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame BRANCHEREAU Claudine

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BRANCHEREAU Nathalie

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur BREBION Michel

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame BRILLET Nicole

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame BROSSET Claudie

Aide-Soignante Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur BRUAND Didier

Contrôleur de Travaux Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS

- Monsieur BRUN Christian

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BRUNET Jacqueline

Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur BUREAU Jean-François

Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CAHIER Anita

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CAILLEAU Cécile

Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CAILLEAUD Annie

Rédacteur, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame CAILLETEAU Lise

Attaché Territorial, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CARETTE Lydie

Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CATELAND Louis-Noël

Médecin Hors Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CHAILLOU Pascal

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CHALAIN Joël

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CHALLET Johny

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CHARBUY Christine

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CHARETIER Sylvie

Aide Soignante Classe Normale, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur CHATELLIER Michel

Adjoint Technique 2ème Classe, NANTES HABITAT de NANTES CEDEX 1

- Madame CHAUVEAU Sylvaine

Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CHENE Dominique

Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de NANTES

- Monsieur CHENE Jean-Emmanuel

Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CHERBONNIER Chantal

Aide-Soignante Classe Supérieure, E.H.P.A.D. "Les Fontaines" de VALANJOU

- Monsieur CHESNEAU Jean-Pierre

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CHEVALIER Jean-Claude

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CHEVET Christian

Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LE VIEIL-BAUGE

- Madame CHEVET Martine

Adjoint Technique Territorial, MAIRIE de NOYANT

- Monsieur CHEVRIER Dominique

Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CHIRADE Evelyne

Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CHOTARD Isabelle

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CHOUTEAU Gilles

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CIRET Catherine

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CIVEL Bruno

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CLEMOT Claudine

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CLOAREC Yannick

Ingénieur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CLOLUS Michelle

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COCHENNEC André

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COCHET Stéphane

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CORBET Loïc

Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CORMERAIS Mariannick

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CORNU Christine

Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur CORNUAULT Marc

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COSNARD Gilbert

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COUDRAY Gilles

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COUET Alain

Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe, MAIRIE de MOULIHERNE

- Monsieur COUSIN Michel

Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COUTANT Didier

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur COUTURIER Dominique

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame COUVREUR Odile

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CROCHERIE Isabelle

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CRUSSON Bruno

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CUEILLE Laurence

Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CUREAU Noël

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DABIN Patrice

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DAVID Brigitte

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DAVID Evelyne

Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur DAVY Claude

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DE BOURMONT Pascale

Puéricultrice Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DE LEYE Catherine

Conseiller Socio-Educatif, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DECHARGERES Marie-Cécile

Assistant Territorial Médico-Technique Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DEMOLLIENS Moïsette

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DENIS Loïc

Adjoint Technique 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DENIS Nadine

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DEROUARD Joëlle

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DESBOUIS Pascal

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame DESMAN Fabienne

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DESMAN James

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur DESMOTTES Jean-Luc

Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DESTOUCHES Jean

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DEVANNE Marie-Noëlle

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur DEVOUGE Laurent

Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Madame DORDOIGNE Jocelyne

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur DOUAUD Jacky

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DROCHON Francine

Assistante Maternelle, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHOLET

- Madame DROUILLEAU Françoise

Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DUPERRAY Olivier

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DUPONT Véronique

Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur DURANT Didier

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur DURANT Philippe

Ingénieur Principal Territorial, C.N.F.P.T. de PARIS

- Madame DURET Anita

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur EDET Alain (En retraite)

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur ESNOU Christian

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FAUCILLON Alain

Chef d'Equipe du Nettoiement, MAIRIE de PARIS

- Madame FAVREAU Jeannine

Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FERRE Hubert

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FEUVRAIS Alain

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FIEVRE Thierry

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur FONS Guy

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FONTAINE Michel

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe, MAIRIE de SAINT SYLVAIN D'ANJOU

- Monsieur FOUCAULT Philippe

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame FOULIARD Michèle

Infirmière Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame FOUQUET Sylvie

Rédacteur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FOURMONT Frédéric

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur FOURRIER Gérard

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame FRANCHETEAU Françoise

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GABILLARD Paul

Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GABORIT Jacques

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GALISSON Roselyne

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GANDUBERT Jean-Marc

Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GARNIER Simone

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur GASNIER Patrice

Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GASTECEAU Guy

Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GAUDICHEAU Gabriel

Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GAUDIN Fabienne

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GAUDIN Serge

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GAUTHIER Catherine

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur GAUTIER Alain

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GAUTIER Isabelle

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GAUTIER Marie-Cécile

Puéricultrice Cadre de Santé Supérieur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GAUTRET Eric

Contrôleur Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GELU Claude

Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur GENAS Emmanuel

Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur GENUITE Philippe

Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GEORGET Yannick

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame GICQUEL Katia

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur GILBERT Alain

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GIRARD Daniel

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GOBIN Marie-Claude

Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Monsieur GODET Alain

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GODIN Claude

Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GOURDON Michel

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur GOURMAUD Didier

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur GRELLIER Claude

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GRELLIER Dominique

Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Monsieur GRELLIER René

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GROSBOIS Alain

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GUEDON Dominique

Puéricultrice Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GUERIN Pascal

Agent de Maîtrise, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES

- Monsieur GUERIN Patrick

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GUERIN Simone

Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur GUERLET Christian

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GUIBERT Michel

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame GUIBRET Christiane

Aide-Soignante de Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame GUIET Patricia

Aide-Soignante Qualifiée 2ème Catégorie, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame GUIGNARD Marie-Annick

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GUIGNON Dominique

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame GUIGNON Evelyne

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur GUIHUR Pierrick

Adjoint Technique Principal 2ème Cl. Conducteur, COMMUNAUTE URBAINE de NANTES

- Madame GUILBAULT Roselyne

Ouvrière Professionnelle Qualifiée, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur GUILLO Bernard

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GUYON Claudine

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame HAMON Anne

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur HERGUE Gilles

Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur HERSARD Thierry

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur HERVE Christophe

Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame HIBON-DESWARTE Corinne

Sage-Femme Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame HUBERDEAU Anita

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur HUET Pierre

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur HUMEAU Didier

Adjoint Administratif 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur HUMEAU Gérard

Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame HUMEAU Sylvia

Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame HUMEAU Valérie

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur ILDEBERT Patrick

Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur JACOB Christian

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur JACQUINET Pascal

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur JAMERON Philippe

Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame JOUET Véronique

Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame JOUIN Marie-Madeleine

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur JOUIN Yannick

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame JUBAULT Christiane (En retraite)

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe, MAIRIE de JARZE

- Madame JUCOUOIS Elisabeth

Adjoint Administratif 2ème Classe, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Madame LACOSTE Agnès

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LAHAY Chantal

Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LAHAYE Michel

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LANDAIS Marie-Dominique

Attachée Territoriale, MAIRIE de SOMLOIRE

- Madame LANDEAU Annie

Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Madame LANDIE Eliane

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LANGEVIN Béatrice

Aide-Soignante Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur LANGLAIS Jean-Bernard

Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LAUNAY Marie-Claude

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LAURENCEAU Pierre

Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE DU PUISET DORE de LE PUISET DORE

- Monsieur LE BRAS Joël

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LE GARREC Muriel

Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LE SAOUT Bernard

Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEBASTARD Bruno

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEBLOND Didier

Adjoint Technique Principal 1ère Classe, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES

- Monsieur LEBREC Fabrice

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEBRUN Philippe

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame LEGEAY Lydia

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEGENDRE Philippe

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame LEGER Sylvie

Adjoint Technique Territorial 1ère classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame LEICHER Anna

Attaché de Conservation du Patrimoine, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LEJEUNE-GUEGUEN Muriel

Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LEMEE Marie-Paule (En retraite)

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur LEMESLE Christian

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LEPONT Anne

Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)

Adjoint Administratif Territorial 2ème Classe, MAIRIE de CHEMILLE

- Monsieur LEQUEUX Alain

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame LEROI Claudie

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEROI Philippe

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEROUEIL Jocelyn

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur LESPAGNOL Bruno

Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LESPES Catherine

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur LICOIS Jean-François

Adjoint Technique Territorial 1ère classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame LORY Cécile

Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE

- Madame LUCAS Laure

Attachée Territoriale, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LOIR.

- Monsieur LUDIER Daniel

Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LUDOLF Guy

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LUMEAU Daniel

Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE de NANTES

- Madame MAILLET Brigitte

Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur MALLET Olivier

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MANCEAU Michel

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MARCHAND Isabelle

Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur MAROLLEAU Mickaël

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MAROUET Isabelle

Adjoint Administratif 2ème Classe, MAIRIE de NANTES

- Madame MARTEAU Nathalie

Rédacteur Territorial, C.N.F.P.T. de ANGERS

- Madame MARTIN Françoise

Rédacteur Territorial, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame MARTIN Marylène

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MARTIN Patrick

Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame MARTINEAU Suzanne

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MARY Christine

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MASSIN-LE GOFF Guy

Conservateur du patrimoine chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur MAULEON Rémi

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MAZE Jean-Louis

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame MENARD Chantal

Aide-Soignante de Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame MERCERON Mireille

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur METAYER Stéphane

Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur METIVIER Jean-Paul

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur MIGNOT Daniel

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MIGNOT Didier

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MORICEAU Philippe

Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de VERNOIL-LE-FOURRIER

- Madame NEAU Martine

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur NEAU Philippe

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur NOURRY Georges (En retraite)

Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame OGER Sylvie

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame ORIEUX Martine

Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PARAGE Joël

Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur PARIS Michel

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PERCEREAU Carole

Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PERRIN Michèle

Contrôleur Territorial Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PETIT Yvon

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PETITHOMME Brigitte

Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de ETRICHE

- Monsieur PICHEREAU Jean-François

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PIERRE Bernard

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur PIET Jean-Marie

Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur PINEAU Christian

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PINSON Rémi

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PLACET Nathalie

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PLESSIS Sophie

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PLOUZENNEC Isabelle

I.D.E. Classe Normale, E.H.P.A.D. "Les Fontaines" de VALANJOU

- Madame POHU Stéphanie

Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur POIRIER Daniel

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur POIRIER Fabrice

Agent de Maîtrise, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur PORCHER Alain

Contrôleur Territorial Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PORCHER Jean-Luc

Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur POULAIN Daniel

Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame POUPARD Marie-Chantal

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PRODHOMME Alain

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, MAIRIE de BECON-LES-GRANITS

- Monsieur PRODHOMME Dominique

Adjoint Technique 1ère classe, MAIRIE de CARQUEFOU

- Monsieur PRUD'HOMME Joël

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame PUCHAULT Evelyne

Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur QUEMENER Hervé

Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame QUEMENER Isabelle

Puéricultrice Classe Normale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame QUESNEL Nadine

Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de LE VIEIL-BAUGE

- Madame RABINEAU Isabelle

Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de MEIGNE-LE-VICOMTE

- Monsieur RABOUAN Jean-Michel

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RADENAC Sylviane

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame RAIMBAULT Odile

Attaché Territorial, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur RAUD Joseph

Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur RAUMEL Josan

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame RAVELEAU Christelle

Adjoint Administratif 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur REBOURS Gilles

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RENAUD Thérèse

Aide-Soignante Classe Normale, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur RENOU Pascal

Directeur d'Ecole de Musique, CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de ANGERS

- Monsieur REVAULT Claude

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur REYNAUD Noël

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RIBAULT Chantal

Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RIBERGER Josiane

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RICHARD Annick

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur RICHARD Bertrand

Attaché Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RICHARD Noëlle

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RICHOU Marie-Claire

Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur RISSE Dominique

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame RITOIT Monique

Aise-Soignante Qualifiée 2ème Catégorie, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur ROBERT Claude

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur ROBIN Gérard

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RONDEAU Marie-Claude

Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur ROUGER Marc

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame ROUTHIAU Monique

Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur ROYER Stéphane

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur SABIN Philippe

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame SALERNO Claudine

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur SANS PASCUAL Manuel

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame SANZ-PASCUAL Nicole

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur SANZ-PASCUAL Raphaël

Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame SARRAZIN Myriam

Aide Soignante, CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL de LA ROCHE SUR YON

- Monsieur SECHER Jean-Claude

Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE MAUGES de ANDREZE

- Monsieur SIMON Didier

Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de DURTAL

- Madame SIMON Josette

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame SINEAU Claudine

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur SINEAU Lucien

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame SOL Hélène (En retraite)

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame SOLARI Isabelle

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur SOULARD Régis

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, MAIRIE DE CORON de CORON

- Monsieur SUBILEAU Rémi

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TALLOURD Bernard

Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame TATIGNE Mireille

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignements, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TERRIEN Bernard

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TESSIER Jean-Guy

Infirmier Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame TEXIER-BICHON Ghislaine

Agent d'entretien, MAIRIE de LE COUDRAY-MACOUARD

- Monsieur THENOT Denis

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur THIBAULT Claude

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur THIBAULT Patrick

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame THIODET Evelyne

Adjoint Technique 1ère Classe Etabls d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE de NANTES

- Monsieur THOMAS Bruno

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame THOMAS Chantal

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, MAIRIE de CANTENAY-EPINARD

- Monsieur THOMAS Jean-Claude

Agent de Maîtrise Principal, SIVM DE LONGUENEE de LE PLESSIS-MACE

- Monsieur TIFFOIN Christian

Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TIJOU Jean

Contrôleur de Travaux Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame TIJOU Marie

Agent de Maîtrise, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE

- Monsieur TUDOUX Patrick

Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame VAILLANT Micheline

Adjoint Technique, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur VEAUX Frédéric

Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur VENNEVIER Philippe

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe, MAIRIE de MONTSOREAU

- Madame VERGER Corinne

Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame VERNON Maryline

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame VERSILLER Catherine

Technicienne de Laboratoire Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur VIAU André

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur VIGNERON Bernard

Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame VILCHIEN Maryse

Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame VIRIEUX Marie-Claire

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame VOISINE Isabelle

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

Médaille VERMEIL

- Madame ALLARD Marie-Françoise

Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur AUDOUIN Loïc

Rédacteur Principal, MAIRIE de ECOUFLANT

- Madame BARBIN Anne (En retraite)

Attaché Principal, MAIRIE DE MASSY de MASSY

- Madame BARRAULT Brigitte

Rédacteur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BARRON Geneviève

Attachée Territoriale, MAIRIE de ANDREZE

- Monsieur BATALHA Freddy

Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de CHOLET

- Madame BEDOUET Jacqueline

Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BLAITEAU Patrick

Assistant Territorial Médico-Technique Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BLANVILAIN Evelyne

Agent des Services Techniques, MAIRIE de COUTURES

- Madame BOISNEAU Chantal (En retraite)

Aide-Soignante Qualifiée 1ère Catégorie, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur BOURGEOIS Daniel

Ingénieur Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS

- Madame BRIN Véronique

Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame BRIODEAU Marie-Andrée (En retraite)

Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame BROSSEAU Marie-Paule

Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame BRUNEAU Françoise

Adjoint Administratif 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CADOT Marie-Claude

Rédacteur, MAIRIE de NOYANT

- Monsieur CALDIRONI Daniel

Ingénieur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CESBRON Geneviève

Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CHAUVAT Chantal

Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame CHEVALIER Jocelyne

Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame CHEVALLIER Françoise

Secrétaire Médicale Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur COICAUD Bernard (En retraite)

Infirmier Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame COTON Catherine

Attaché, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DEFOSSEZ Marie-Elisabeth

Puéricultrice Cadre de Santé, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DENECHEAU Marguerite

Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame DOUGE Martine

Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame EBONGUE Françoise

Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FOURY Philippe

Technicien Supérieur, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Madame GARREAU Brigitte

Attaché, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GASTON-CARRERE Catherine

Attaché Territorial Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GODINEAU Marie-Hélène

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GOGENDEAU Michel

Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame GONTARD Marie

Attachée Territoriale, MAIRIE DU PLESSIS MACE de LE PLESSIS MACE

- Madame GRANNEC Françoise

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GRIMAULT Josseline

Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame GUAIS Régine

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GUYOCHET-RABILLER Christine

Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame HAIE Isabelle

Rédacteur Chef, MAIRIE de NANTES

- Madame HENRY Françoise

Secrétaire Médicale Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur HUBERT Alain

Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame HUDON Martine

Adjoint Administratif 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur JABOL Eric

Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame JAVARY Dominique

Adjoint Administratif Territorial 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame JOLLIVET Sylviane

Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur LAFOND Patrick (En retraite)

Infirmier Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LECOMTE Valérie

Secrétaire Médicale Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LECOURT Dominique

Cadre Supérieur de Troisième Niveau, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEMASLE Emmanuel

Aide-Soignant Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LEPAGE Christine

Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LEROY Véronique

Aide Soignante Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Madame LHOMMEDE Marie-France

Cadre de Santé, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT MATHURIN SUR LOIRE

- Madame LIBEAU Marie-Antoinette

Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MADELINE Monique

Rédacteur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MAINGUY Bernadette

Conseiller Socio-Educatif, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MARSEAU-ALLINDRE Claude

Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame MARTINEZ Marie-Claude

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MATHIEU Danielle

Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame MAYERAS MERIT Dominique

Technicienne de laboratoire Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur MEGE Thierry

Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MENARD Thérèse

Attaché Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur MONNIER Armel

Agent de Maîtrise, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Madame MOREAU Catherine

Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur NOYER Robert

Attaché Principal Territorial, MAIRIE de SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

- Madame PAQUEREAU Marie-Thérèse

Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame PASZULA Patricia

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère Classe, MAIRIE de SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

- Madame PESQUER Jacqueline

Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur PETITEAU René

Directeur Territorial, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PHILIPPE Gérard

Aide-Soignant Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur PLOUX Jean-Pierre

Educateur APS 1ère Classe, MAIRIE de CHOLET

- Madame PONTILLON Evelyne

Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur PRUD'HOMME Daniel

Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur QUELAIS Pierre (En retraite)

Directeur Classe Normale, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur RABAGLIA Georges

Ingénieur en Chef de Classe Exceptionnelle, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS

- Monsieur RICHARD Didier

Adjoint Technique Principal de 2ème classe, S.M.I.C.T.O.M. de la Vallée de l'Authion de BEAUFORT-EN-VALLEE

- Monsieur ROBERT Philippe

Attaché Principal 1ère Classe, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES

- Madame ROY Micheline

Adjoint Administratif Principal 1ères Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame SOULAIGRE Ghislaine

Maître Ouvrier Principal, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur TERRIEN Jean-Paul

Agent de Maîtrise, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur THEZE Didier

Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, MAIRIE de BRIOLLAY

- Madame VALE-LERAY Odette

Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame VINCENT Françoise

Rédacteur Territorial, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS

Médaille OR

- Monsieur AUNEAU Alain

Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de NANTES

- Madame BARBRAULT Micheline

Adjoint des Services Techniques, MAIRIE de VARRAINS

- Monsieur BAUDART Daniel

Aide Soignant Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame BERCOFF Michelle

Directrice d'Etablissement Sanitaire, Social et Médico-Social, E.H.P.A.D. "Les Fontaines" de VALANJOU

- Madame BIZIERE Monique

ASEM 1ère Classe, MAIRIE de MOULIHERNE

- Monsieur BRIANCEAU Dominique

Rédacteur, MAIRIE de CHOLET

- Madame BRISARD Martine

Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame CHARRIER Nicole

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COSSON Guy

Contrôleur de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DUTERTRE Philippe

Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame ESNAULT Nicole

Aide Soignante Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur FAVREAU Michel

Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FOURNIER Pierre

Adjoint Administratif 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame FOURNIER Yvette (En retraite)

Adjoint Administratif Territorial, MAIRIE de CERNUSSON

- Monsieur GERMON Guy

Agent de Maîtrise Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS

- Madame HOUTIN Francine

Agent Spécialisé de 1ère Classe des Ecoles Maternelles, MAIRIE de DISTRE

- Madame HUMEAU Josiane

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur JOBARD Charles

Aide Soignant Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LEROY Catherine

Secrétaire Médicale Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur LOYER Michel

Agent Chef 2ème Catégorie, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame MIETTE Michelle

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES

- Madame MILCENT Noëlle

Attaché Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MORNE Roselyne

Secrétaire Médicale Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame ONILLON Raymonde

Adjoint Administratif 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PATTEE Josseline

Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PORTIER Jean-Luc

Maître Ouvrier Principal, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur TUFFEREAU Bernard Attaché Principal, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET
- Monsieur TUSSEAU Christian Infirmier Psy Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur VALOTEAU Bruno Technicien Supérieur Hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

<u>Article 3</u>:- Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 01 juillet 2010

Pour le Préfet absent, Le Secrétaire Général de la Préfecture,

signé: Alain ROUSSEAU

ARRETEMODIFICATIF

- Relatif à l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale et notamment l'article R. 411-52 ;

VU la demande formulée par Monsieur le Maire de Montreuil Juigné;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon VERMEIL, attribuée à la personne dont le nom suit :

- Monsieur Armel MONNIER

est annulée.

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 9 décembre 2010

signé: Richard SAMUEL

Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine Arrêté DIDD-2010 n° 595

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire, Formation « faune sauvage captive » Modificatif

ARRÊTÉ

le Préfet de Maine-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 341-16 et R 341-16 à R 341-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2006 n° 684 du 20 novembre 2006 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 179 du 30 mars 2010 modifié portant renouvellement de la composition de la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire ;

Vu les changements intervenus dans la représentation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; Sur la proposition du Secrétaire général de la Préfecture ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La composition de la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive» fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 179 du 30 mars 2010 est ainsi modifiée :

(les changements apparaissent en caractères gras)

- A) Collège des représentants des services de l'Etat, membres de droit :
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le directeur de la division des douanes d'Angers ou son représentant

126/210

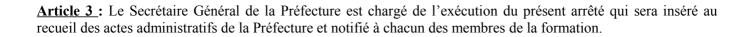
- B) <u>Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des représentants d'établissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :</u>
- M. Allain RICHARD, conseiller général du canton d'Allonnes
- M. Jean-Pierre POHU, Maire de Doué-la-Fontaine
- M. Célestin SUHARD, Maire de La Possonnière
- le président de la Communauté de communes du Vihiersois Haut Layon ou son représentant
- C) Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :

titulaire: M. Alain REZE

suppléant : M. Joël GUEDON

- M. Vincent DENNYS, conservateur au Muséum des sciences naturelles de la Ville d'Angers
- M. Rudy WEDLARSKI, docteur vétérinaire au Bioparc Zoo de Doué
- 4ème siège à pourvoir
- D) <u>Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation d'animaux d'espèces non domestiques</u> :
- M. Gérald MORISSEAU, responsable d'un établissement d'élevage et d'entretien d'animaux d'espèces non domestiques
- M. Frédéric POTIER, directeur général de la société Challet Hérault Aquariophilie à Nuaillé
- M. Xavier PINARD, responsable d'un établissement d'élevage de psittaciformes
- M. Damien TERRIEN, responsable animalier

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.



Angers, le 6 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

Délibération du Conseil d'administration de l'EPCC ANJOU THEATRE, seance du 8 novembre 2010

- Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Objet : Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

reference: DEL. 2010-25

Présents: Représentants du Conseil général : Christophe BECHU, Florence DABIN-

HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard

PILET, Jean-Luc ROTUREAU

Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE

Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET

Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard

DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT

Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT

Absents Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à

excusés : Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET

(pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel

CAPUS)

Assistaient Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-

également : Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE.

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

FIXE les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'EPCC Anjou Théâtre selon l'annexe jointe.

Le Président

Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

Délibération du Conseil d'administration de l'EPCC ANJOU THEATRE

seance du 8 novembre 2010

- Décision modificative N°2

Objet: Décision modificative N°2

reference: DEL. 2010-20

Présents: Représentants du Conseil général : Christophe BECHU, Florence DABIN-

HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard

PILET, Jean-Luc ROTUREAU

Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE

Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET

Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard

DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT

Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT

Absents Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à excusés : Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET

(pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel

CAPUS)

Assistaient Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-

également : Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la Décision modificative N°2 de 2010 jointe en annexe.

Le Président

Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

Délibération du Conseil d'administration de l'EPCC ANJOU THEATRE

seance du 8 novembre 2010

- Politique Théâtre – Syndicat mixte du pays saumurois (subvention 2010-2011)

Objet: Politique Théâtre – Syndicat mixte du pays saumurois (subvention 2010-2011)

reference: DEL. 2010-21

Présents: Représentants du Conseil général : Christophe BECHU, Florence DABIN-

HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard

PILET, Jean-Luc ROTUREAU

Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE

Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET

Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard

DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT

Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT

Absents Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à excusés : Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET

(pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel

CAPUS)

Assistaient Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-

également : Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de reporter l'examen de ce dossier dans l'attente d'informations complémentaires.

Le Président

Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

Délibération du Conseil d'administration

de l'EPCC ANJOU THEATRE

seance du 8 novembre 2010

- Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire

reference: DEL. 2010-22

Présents: Représentants du Conseil général : Christophe BECHU, Florence DABIN-

HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard

PILET, Jean-Luc ROTUREAU

Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE

Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET

Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard

DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT

Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT

Absents Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à excusés : Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET

(pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel

CAPUS)

Assistaient Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-

également : Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21.

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à solliciter, pour 2011, une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil régional des Pays de la Loire et à signer la convention correspondante.

Le Président

Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

Délibération du Conseil d'administration

de l'EPCC ANJOU THEATRE

seance du 8 novembre 2010

- 62^{ème} édition du Festival d'Anjou – Création

Objet : 62^{ème} édition du Festival d'Anjou – Création

reference: DEL. 2010-23

Présents: Représentants du Conseil général : Christophe BECHU, Florence DABIN-

HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard

PILET, Jean-Luc ROTUREAU

Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE

Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET

Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard

DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT

Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT

Absents Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à excusés : Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET

(pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel

CAPUS)

Assistaient Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-

également : Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de création théâtrale du « Songe d'une Nuit d'Été », de W. Shakespeare, par la Compagnie Nicolas Briancon dans le cadre du festival d'Anjou 2011.

FIXE à 250 000 € TTC le montant de la participation financière de l'EPCC Anjou Théâtre pour le cofinancement de cette création,

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante avec la Compagnie Nicolas Briançon, qui prévoira notamment le versement de la participation de l'EPCC en deux phases : un 1^{er} acompte de 125 500 € HT (150 098 € TTC) à la signature du document en décembre 2010, et le solde au 1^{er} juin 2011.

Le Président

Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

Délibération du Conseil d'administration

de l'EPCC ANJOU THEATRE

seance du 8 novembre 2010

- Résidence de théâtre au Château du Plessis-Macé du 11 au 18 mars 2011

Objet : Résidence de théâtre au Château du Plessis-Macé du 11 au 18 mars 2011

reference: DEL. 2010-24

Présents: Représentants du Conseil général : Christophe BECHU, Florence DABIN-

HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard

PILET, Jean-Luc ROTUREAU

Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE

Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET

Personnalités qualifiées: Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard

DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT

Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT

Absents Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à excusés : Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET

(pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel

CAPUS)

Assistaient Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-

également : Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21.

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de résidence de la Compagnie Spectabilis au Château du Plessis-Macé, du 11 au 18 mars 2011, autour de son spectacle « Aïe ! Love You » présentant trois pièces de Georges Courteline, pour un montant de 8 500 € HT,

AUTORISE le Président à signer avec la Compagnie la convention correspondante qui prévoit notamment le versement d'un acompte de 4 000 € à la signature du document en décembre 2010, et le versement du solde à l'issue de la résidence,

FIXE comme suit les tarifs (TTC) pour cette résidence :

- forfait journée 8 € par jeune

- représentation en soirée 8 € tarif plein

5 € tarif réduit 21 € tarif famille

Le Président

DIRECTION de l'INTERMINISTERIALITE et du DEVELOPPEMENT DURABLE Bureau de l'utilité publique Arrêté DIDD/2010 n° 586 Commune de SEGRE

- Travaux d'Aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré

AUTORISATION (au titre des articles L.214-1 du code de l'environnement) Rubrique 2.1.5.0.1 ARRETE

Le préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, et notamment son article 640;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre, coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, en date du 18 novembre 2009, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne;

Vu l'avis de la Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire du 9 novembre 2009 sur le dossier relatif à l'aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 728 du 11 octobre 2005 instaurant les périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine pour la prise d'eau de l'Oudon au bénéfice du SIAEP du Segréen

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 349 du 16 juin 2010 prescrivant une enquête publique relative au projet d'aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 25 août 2010 ;

Vu l'avis du Sous-Préfet de Segré du 2 septembre 2010 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 21 octobre 2010 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er: OBJET DE L'AUTORISATION

Sont autorisés aux conditions fixées par le présent arrêté les travaux d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du court Pivert sur le territoire de la commune de Segré, au bénéfice de la commune de Segré. Les rubriques de la nomenclature définie par l'article R.214-1 du code de l'environnement, concernées par les travaux objet du présent arrêté sont les suivantes :

N° rubrique Intitulé Régime
2.1.5.0. 1 Rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin Autorisation d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure ou égale à 20 ha.

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Le système de collecte des eaux pluviales, par noues et réseau, génère des rejets soit dans le talweg affluent du ruisseau de la Planchette pour une surface de 12.5 ha, soit directement dans ce ruisseau via le réseau existant sous la rue du Court Pivert pour une surface de 8 ha.

ARTICLE 3: PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX OUVRAGES DE RETENTION

Le dimensionnement des ouvrages de rétention est calculé pour des événements pluvieux de période de retour 100 ans et sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 0,5 pour les tranches 1 et 2 (partie habitat) et de 0,6 pour la 3ème tranche (activités tertiaires).

Si les valeurs des paramètres de dimensionnement retenues ne sont pas respectées lors de l'aménagement de la 3ème tranche, il sera imposé la mise en place de dispositifs intermédiaires pour garantir ces objectifs.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques techniques des ouvrages de rétention :

Zone aménagée	Surface (ha)	Capacité utile (m ³)	Débit de fuite (l/s)
Tranche 1 ouest	0.8	190	3.1
Tranche 1 est	6.4	1640	25.6
Tranche 2	6.4	1810	25.6
Tranche 3	2.25	740	9

Les volumes nécessaires par tranche d'aménagement pourront être réalisés en un ou plusieurs ouvrages consécutifs ; dans tous les cas, l'ouvrage le plus en aval, situé avant le rejet dans le milieu ou le réseau existant de la rue du court Pivert, sera équipé d'une grille, d'une zone de décantation, d'une cloison siphoïde, du dispositif de régulation du débit, d'une surverse par seuil ouvert en cas d'événement pluvieux exceptionnel (> 100 ans).

ARTICLE 4: ASPECT QUALITATIF

Le traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu aquatique est assuré par décantation dans les noues et bassins enherbés.

Les bassins de rétention aval seront équipés d'une vanne d'isolement en sortie et d'un by-pass ; en complément, une cuve à obturation automatique sera installée pour améliorer leur efficacité en cas d'apports accidentels d'hydrocarbures.

L'entretien des bassins, noues, fossés ainsi que les bandes de 6m de part et d'autres du talweg, sera assuré par des moyens mécaniques ou physiques. L'emploi de produits phytosanitaires est interdit.

Une sensibilisation des usagers des jardins familiaux existants sera menée sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

ARTICLE 5: PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX EAUX USEES

Les eaux usées du projet seront traitées par la station d'épuration de Segré.

ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE

Le talweg affluent du ruisseau de la Planchette, complété par une bande de 6m de part et d'autres, est intégré au périmètre rapproché en zone sensible défini dans l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 728 du 11 octobre 2005 instaurant les périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine pour la prise d'eau de l'Oudon . Y sont notamment interdits :

- les rejets et l'abandon de déchets quels qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux ;
- l'utilisation de désherbants chimiques pour l'entretien des routes ;
- toute nouvelle construction et voirie de circulation publiques de véhicules motorisés ;
- la suppression de zones humides existantes ;
- l'accès dans la bande enherbée de 6 m à tout engins motorisé autres que ceux nécessaires à l'entretien qui se fera mécaniquement ;
- l'emploi de produits chimiques pour la lutte contre les rongeurs et autres animaux nuisibles ;
- les opérations de lavage et de nettoyage des véhicules ;
- tout dépôt ou stockage notamment de déchets, même en conteneurs ;
- l'utilisation de certains produits phytosanitaires reconnus comme toxiques à l'issue d'une évaluation des risques sanitaires vis à vis de la qualité de l'eau produite par l'usine de production.

ARTICLE 7: ENTRETIEN DES OUVRAGES

Le maître d'ouvrage doit constamment entretenir en bon état et à ses frais exclusifs les ouvrages de traitement et de rejet des eaux pluviales qui doivent toujours être conformes aux prescriptions de l'autorisation. Chaque bassin de rétention fera l'objet d'une visite trimestrielle au minimum.

L'entretien régulier des bassins de rétention des eaux pluviales et des dispositifs d'évacuation comprend :

- l'enlèvement des flottants (bouteilles plastique, papiers, branchage, ...);
- le nettoyage des berges ;
- la vérification de la stabilité des berges ;
- éventuellement, une lutte contre les rongeurs ;
- l'entretien de la végétation ;
- le nettoyage des grilles amont et aval;
- la vérification des dispositifs d'isolement.

L'usage des pesticides est interdit à proximité des bassins et des noues.

Le maître d'ouvrage prendra toutes dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation de ses installations

pour assurer une bonne gestion des déchets produits (boues de curage, hydrocarbures, déchets végétaux, autres déchets) et leur évacuation selon la législation en vigueur.

ARTICLE 8: PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA DUREE DES TRAVAUX

Le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau, 15 jours avant le démarrage des travaux.

Préalablement au début des travaux, une clôture sera placée pour interdire, à minima, l'accès dans l'emprise des 6 m de part et d'autres du talweg et en incluant les deux mares existantes.

Les travaux de terrassement (déblais, remblais) seront conduits de manière à éviter l'entraînement de matières en suspension et de substances polluantes vers le milieu aquatique :

- les travaux de terrassements seront réalisés autant que possible en dehors de périodes pluvieuses ;
- les eaux de ruissellement de la zone de chantier seront collectées par des fossés provisoires de ceinture et dirigées ensuite vers des bassins de décantation temporaires aménagés dès le début des travaux afin d'assurer une décantation des matières en suspension issues du chantier, et d'intercepter une éventuelle pollution accidentelle ;
- les zones de terrassement seront rapidement engazonnées ;
- les aires de stockage des matériaux sources de particules fines seront installées à distance des fossés de drainage des eaux de chantiers.

Pour limiter les risques de pollution accidentelle, les mesures suivantes seront respectées :

- le stockage des hydrocarbures et autres produits polluants sera limité et équipé de système de rétention ;
- les aires de stationnement des matériels de chantier devront prévoir des dispositifs afin de prévenir les fuites accidentelles des produits polluants ;
- l'entretien et les réparations des engins de chantier seront réalisés à l'extérieur du site.

L'acheminement des déchets divers produits sur les chantiers sera assuré vers des filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées conformément à la réglementation.

ARTICLE 9: DUREE DE L'AUTORISATION

L'autorisation délivrée pour l'aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré telle que définie par l'article 1er du présent arrêté est accordée pour une durée illimitée, à compter de la notification du présent arrêté.

Elle sera périmée au bout de deux ans à compter de la date de notification du présent arrêté, s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 10: RECOLEMENT

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau afin d'organiser une visite de récolement où seront transmis les descriptifs et les plans des aménagements.

ARTICLE 11: CARACTERE DE L'AUTORISATION

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Si, à quelque date que ce soit, l'administration décidait, dans un but d'intérêt général, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages autorisés par le présent arrêté, il ne pourra être demandé ni justificatif, ni indemnité.

Toutefois, si ces dispositions venaient à modifier substantiellement les conditions de la présente autorisation, elles ne pourraient être décidées qu'après l'accomplissement de formalités semblables à celles qui ont précédé le présent arrêté. L'autorisation peut être révoquée par le préfet de Maine-et-Loire en cas de cession irrégulière à un tiers ou d'inexécution des prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 12: CONFORMITE AU DOSSIER ET MODIFICATION

Les installations objet du présent arrêté seront situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à

l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet, conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du code de l'environnement.

ARTICLE 13: DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 14: DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 15: ACCES AUX INSTALLATIONS

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que ceux chargés de la police de la pêche auront libre accès aux installations autorisées à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infractions.

ARTICLE 16: PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur son site internet, un extrait de cette décision sera affiché pendant un mois en mairie de Segré et un avis relatif à l'arrêté sera inséré, par les soins du préfet et au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux ou régionaux du département.

ARTICLE 17: EXECUTION

Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Segré, le directeur départemental des territoires de Maine et Loire, le maire de Segré et tout agent habilité à effectuer des contrôles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 29 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

La présente autorisation peut être déférée au Tribunal Administratif de Nantes. Le délai de recours est de deux mois pour le pétitionnaire. Ce délai commence à courir à compter du jour où la présente autorisation a été notifiée.Le délai de recours est de quatre ans pour un tiers à compter de la dernière publicité (articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'environnement).

DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE Bureau de l'utilité publique Arrêté DIDD-2010 n° 583

- Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Couasnon. Travaux de restauration et d'entretien du Couasnon. sur le territoire des communes d'Auverse, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Chavaignes, Fontaine-Guérin, Gée, Lasse, Mazé, Pontigné et le Vieil-Baugé

DECLARATION D'INTERET GENERAL DECLARATION (rubriques 3.1.1.0-2°, 3.1.2.0-2°, 3.1.5.0-2°) ARRÊTÉ PREFECTORAL

> Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.211-1-1, L.211-7 et suivants et les articles R.214-88 et suivants ;

Vu le code rural notamment les articles L151-36 à L. 151-40;

Vu la délibération en date du 21 avril 2009 du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon, sollicitant la déclaration d'intérêt général pour les travaux de restauration et d'entretien du Couasnon ;

Vu le dossier de demande de déclaration d'intérêt général;

Vu le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, joint ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD/2010 n°23 du 21 janvier 2010 portant organisation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et d'entretien ;

Vu l'avis de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) du 11 décembre 2009 ;

Vu l'avis du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales- service santé environnement- du 28 janvier 2010 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 18 avril 2010 ;

Vu l'avis du Sous-Préfet de Saumur en date du 6 mai 2010 ;

Considérant que la demande, déposée par le syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon démontre la nécessité de réaliser des travaux de restauration et d'entretien du Couasnon ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1: OBJET

Les travaux de restauration et d'entretien du Couasnon sont déclarés d'intérêt général sur les communes de: Auverse, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Chavaignes, Fontaine-Guérin, Gée, Lasse, Mazé, Pontigné et le Vieil-Baugé.

Le présent arrêté vaut récépissé de déclaration au titre des rubriques visées à l'article R.214-1 du code de l'environnement et indiquées dans le tableau suivant :

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	JUSTIFICATION	
3.1.1.0-2°	Installations, ouvrages, remblais	etdéclaration	Mise en place de petits aménagements	
	épis, dans le lit mineur d'un cou	rs	piscicoles	
	d'eau, constituant un obstacle à	la	Renaturation de cours d'eau.	
	continuité écologique entraînant ur	ne		
	différence de niveau supérieure à 2	20		
	cm mais inférieure à 50 cm pour	le		
	débit moyen annuel de la ligne d'eau			
	entre l'amont et l'aval de l'ouvrage o	ou		
	de l'installation			
3.1.2.0-2°	Installations, ouvrages, travaux of	oudéclaration	Renaturation de cours d'eau	
	activités conduisant à modifier le prof	fil	Aménagement de certains ouvrages	
	en long ou le profil en travers du l	lit	hydrauliques	
	mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion	on	Gestion différente ou suppression	
	de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 c	ou	d'équipements mobiles sur certains	

conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.

ouvrages hydrauliques. Effacement d'ouvrages, Retalutage de berges Mise en place d'abreuvoirs

3.1.5.0-2°

Installation, ouvrages, travaux oudéclaration activités dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens pour une surface inférieure à 200 m²

Renaturation de cours d'eau

ARTICLE 2: NATURE DES TRAVAUX

Ces travaux seront réalisés conformément au dossier soumis à l'enquête publique et comprendront :

- l'enlèvement sélectif des embâcles ;
- l'aménagement, l'abaissement ou la suppression d'ouvrages hydrauliques ;
- retrait de décharge ;
- renaturation du lit mineur ;
- restauration et entretien de la ripisylve ;
- l'aménagement d'abreuvoirs ;
- − la mise en place des clôtures ;
- le franchissement piscicole des petits ouvrages ;
- la gestion hydraulique des ouvrages.

ARTICLE 3: PHASE TRAVAUX

Les travaux seront conduits de manière à éviter l'entraînement de matières en suspension et de substances polluantes vers les milieux naturels, et de préférence hors période pluvieuse.

Pendant la durée des travaux, les propriétaires et leurs ayant-droit des parcelles riveraines où les travaux ont été déclarés d'intérêt général, devront laisser libre l'accès sur leur terrain aux entrepreneurs ou ouvriers chargés de l'exécution, ainsi qu'aux représentants du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon et aux agents chargés de la surveillance.

Au delà des travaux, ils devront laisser le passage aux responsables du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon chargés d'apprécier l'état général des travaux afin d'envisager les éventuelles modalités d'entretien.

Le maître d'ouvrage doit prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles et les dégradations et désordres éventuels que les travaux ou l'ouvrage pourraient occasionner, au cours de leur réalisation ainsi qu'après cette dernière. Il doit en outre garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations du chantier en cas de crue consécutive à un orage ou un phénomène pluvieux de forte amplitude.

En cas d'incident lors des travaux, susceptible de provoquer une pollution ou un désordre dans l'écoulement des eaux à l'aval ou à l'amont du site, le maître d'ouvrage doit prendre toutes les mesures possibles pour y mettre fin, en évaluer les conséquences et y remédier. Les travaux sont interrompus jusqu'à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour en éviter le renouvellement. Il en informe dans les meilleurs délais le préfet, le service chargé de la police de l'eau et le maire, intéressés soit du fait du lieu de l'accident, soit du fait des conséquences potentielles de l'accident.

ARTICLE 4: COMPTE-RENDU DE CHANTIER

Le maître d'ouvrage établit au fur et à mesure de l'avancement des travaux un compte rendu de chantier, dans lequel il retrace le déroulement des travaux, toutes les mesures qu'il a prises pour respecter les prescriptions cidessus ainsi que les effets qu'il a identifiés de son aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux.

Chaque année, il adresse au préfet le plan de récolement comprenant le profil en long et les profils en travers de la partie du cours d'eau aménagée, ainsi que le compte rendu de chantier.

ARTICLE 5: CONFORMITE ET MODIFICATION

Les travaux objet du présent arrêté seront situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier non contraire aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du code de l'environnement.

ARTICLE 6: INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 7: DUREE DE VALIDITE

La présente déclaration d'intérêt général sera caduque dans un délai de 5 ans à compter de la date de publication, si les travaux projetés n'ont pas fait l'objet d'un commencement substantiel.

ARTICLE 8: DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 9: PUBLICATION

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Un extrait, énumérant les principales prescriptions, sera affiché au siège du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon et dans les communes visées à l'article 1 du présent arrêté.

Un avis est inséré dans la presse, par les soins du préfet de Maine-et-Loire, au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux.

ARTICLE 10: EXECUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture de Maine-et-Loire, le Sous-Préfet de Saumur, le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire, le président du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon, les maires des communes visées à l'article 1 du présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 26 novembre 2010

Pour le Préfet de Maine-et-Loire, Le Secrétaire Général de la préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU Voies et délais de recours

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction . Elle peut être déférée au tribunal administratif de Nantes:

- par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de la notification,
- par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de la dernière publicité (articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'environnement).

Direction de l'interministérialité et du développement durable Bureau de l'utilité publique Arrêté DIDD/2010 n°581

- Electricité Réseau distribution de France (ERDF). Poste de transformation électrique 21 avenue Marius Briand à Angers. Déclaration d'utilité publique

Le Préfet de Maine et Loire Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi du 15 juin 1906 modifiée sur les distributions d'énergie et notamment son article 12 ;

Vu la loi modifiée n° 46.628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz et notamment son article 35 modifié ;

Vu la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu le décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par le décret n°93-629 du 25 mars 1993 pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes ;

Vu la demande du 7 avril 2010, par laquelle, Electricité réseau distribution de France a sollicité la déclaration d'utilité publique en vue de maintenir à son emplacement actuel un poste de transformation de distribution électrique (P629 Marius) situé 21 rue Marius Briand à Angers, aujourd'hui remis en cause par le propriétaire de l'immeuble abritant cet équipement électrique;

Vu les avis des services intéressés, recueillis à la suite de la conférence ouverte le 10 août 2010;

Considérant que le maire et les services appelés en conférence ont disposé du délai réglementaire pour formuler un avis ;

Vu le procès-verbal de conférence ;

Considérant que cet ouvrage est nécessaire pour alimenter 36 clients, et qu'aucun autre emplacement n'a pu être trouvé pour déplacer le poste électrique ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Est déclarée d'utilité publique, en vue de l'établissement des servitudes, l'implantation actuelle du poste de transformation de distribution électrique (P269 Marius) sis 21 avenue Marius Briand sur le territoire de la ville d'Angers conformément aux plans figurant au dossier établi par ERDF.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture, Electricité Réseau distribution de France et le Maire d'Angers sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 26 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général de la préfecture,

signé: Alain ROUSSEAU

- <u>*Délais et voies de recours</u>: La présente décision peut faire l'objet dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :
- * d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,
- * d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes.

Bureau de l'utilité publique Arrêté complémentaire DIDD/2010 n° 585 M. et Mme Axel WERNER 1 route de Loiré 49520 LE BOURG-D'IRE

> - Remise en fonction d'une nouvelle roue à aubes dans le moulin de Bourgd'Iré

AUTORISATION

(au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement) ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code civil, notamment ses articles 644 et 645;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.210-1 à L.214-16 ; L.216-1 à L.216-14 ; L.215-1 à L.215-24 ; R.214-17 ; R.214-71 à R.214-85 ;

VU la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de la force hydraulique notamment ses articles 1er et 29 :

VU la reconnaissance d'existence du moulin de Bourg d'Iré antérieure à l'abolition du régime féodal (août 1789) par courrier en date du 25 octobre 2007 par le Service de Police de l'Eau du département de Maine-et-Loire;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 1885 règlementant le Moulin du Bourg d'Iré et le PV de récolement des travaux en date du 23 juin 1888 ;

VU l'arrêté en date du 3 décembre 2003 pour la manoeuvre des ouvrages de vannage du bassin de l'Oudon ;

VU l'arrêté MISE/DAFF N° 2007-436 modifié le 7 avril 2008 de préservation de la ressource en eau ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet du Loiret, Préfet de la région Centre et coordonnateur du bassin Loire Bretagne, approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne ;

VU le dossier d'étude d'incidences (version octobre 2009), transmis le 18 juin 2010, par M. et Mme WERNER Axel, propriétaire du Moulin de Bourg-d'Iré, domicilié 1 route de Loiré 49520 Le Bourg-d'Iré, sollicitant l'installation et la mise en fonction d'une nouvelle roue à aubes ;

VU la charte de gestion des ouvrages de vannages du bassin de l'Oudon approuvée le 28 novembre 2008;

VU la convention pour la manoeuvre des ouvrages hydrauliques passée entre le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud, la commune et M.et Mme WERNER (propriétaires du moulin) en date du 04 juin 2010 ;

VU les avis des membres du comité de pilotage (Service Départemental de l' Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire, Direction Régionale de l'Environnement, Syndicat de Bassin de l' Oudon Sud) et du SAGE Oudon ;

VU l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 21 octobre 2010 ;

VU la notification au pétitionnaire du projet d'arrêté en date du 22 octobre 2010 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

TITRE I - PRESENTATION DU PROJET ET CADRE REGLEMENTAIRE

ARTICLE 1er: OBJET DE L'ARRETE

Monsieur et Madame Axel WERNER, propriétaires du Moulin de Bourg-d'iré, sont autorisés au titre du code de l'environnement à remettre en service une nouvelle roue à aubes de 6 m de diamètre et de 1,65 m environ dans le moulin de Bourg-d'Iré sous condition du respect des prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 2: APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

Droit d'usage de la force hydraulique

Le moulin de « Bourg-d'iré », sis sur le territoire de la commune de Bourg-d'Iré, utilisant l'énergie hydraulique du

cours d'eau « la Verzée » bénéficie d'un droit fondé en titre dans la limite de sa consistance légale.

Conformément à l'article L.214-6 du code de l'environnement cet ouvrage fondé en titre, réglementé par un arrêté préfectoral du 14 mars 1885, <u>est réputé autorisé au titre de la loi sur l'eau.</u>

En application de l'article R.214-17 du code de l'environnement, les éléments d'information et l'étude d'incidence portés à connaissance du Service de Police de l'Eau de Maine-et-Loire concernant la mise en fonction d'une nouvelle roue à aubes nécessitent la fixation de prescriptions additionnelles.

TITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PARTICULIERES

ARTICLE 3: AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE

3.1 - <u>Localisation de l'ouvrage</u>

Le moulin de Bourg-d'Iré est situé en rive droite de la rivière Verzée au droit du pont de la RD 18 sur le territoire de la commune de Bourg-d'Iré.

3.2 – Consistance, description et caractéristiques des ouvrages (annexe 1)

La prise d'eau du moulin est une vanne levante à crémaillère de 0,95 m de large et d'une hauteur de 0,95 m environ (cote radier 29.04 NGF / position haute 29,98 NGF).

La chaussée est équipée de deux clapets semi-automatiques situés sous les arches du pont (clapet A : 3,55 ml - clapet B: 4,55ml - radier 28,93 NGF - crête clapets 29,98 NGF) à la place des anciennes vannes de décharge.

En rive gauche présence d'un déversoir latéral de 3 mètres de large (seuil fixe empierré retenant le bief à la cote de 29,98 NGF).

La Puissance maximum brute est estimée à 14 KW environ (en période hivernale sur une chute d'environ 1,40 m et un débit de 1,32 m³/s correspondant au débit maximum pouvant transiter dans l'ouvrage de prise d'eau). Il est prévu une puissance installée de l'ordre de 12 KW maximum.

ARTICLE 4: - DEBIT RESERVE

Le moulin de « Bourg-d'iré » doit comporter, avant toute utilisation de l'énergie hydraulique, des dispositifs maintenant dans le lit du cours d'eau « la Verzée » un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage.

Ce débit minimal est fixé à 0,125 m³/s, à la station hydrologique de la Pommeraye, ce qui correspond au 10ème du module du cours d'eau en aval du seuil fixe.

ARTICLE 5: CONTINUITE ECOLOGIQUE

Le moulin de «Bourg-d'Iré » doit garantir, avant toute utilisation de l'énergie hydraulique, la circulation piscicole et le transport suffisant des sédiments.

Des dispositifs, approuvés par le service en charge de la police de l'eau, empêchant la pénétration du poisson dans les canaux d'amenée et de fuite devront être mis en place si la roue à aubes venait à être remplaçée par une turbine.

ARTICLE 6: MANOEUVRE DES VANNES - MODALITES D'EXPLOITATION

Les modalités d'exploitation du présent article sont établies afin de respecter notamment les dispositions des articles 4 et 5 sus visés. Les manoeuvres par éclusées sont interdites.

6.1- Période "hivernale" (13 novembre / 11 mars)

6.1.1 Période hors crues :

Le clapet situé en rive gauche est abaissé totalement, l'autre remonté en position intermédiaire, la vanne du moulin passe la différence du débit (NB : 1,3 m³/s débit maximum du moulin).

6.1.2 Période de crues :

Côte de l'Oudon située pendant 5 jours consécutifs au-dessus de 0,50 m à la station de Segré / Maingué :

Les deux clapets semi-automatiques sont abaissés totalement, le clapet restant en position intermédiaire est abaissé totalement.

L'ouverture de la vanne de prise d'eau est réglée librement par le propriétaire en fonction des capacités techniques de l'installation "et dans la mesure du possible ouverte de façon à contribuer à l'écoulement des eaux".

6.2 - Période "estivale" (12 mars / 12 novembre)

6.2.1 période de restriction /d'interdiction (ou débit réservé atteint)

La vanne du moulin sera fermée en cas de restriction et/ou d'interdiction des usages de l'eau sur la Verzée ainsi que pour maintenir le débit réservé visé à l'article 4. Les deux clapets du pont sont relevés au moins jusqu'à la côte du seuil déversant fixe.

6.2.2 Période hors restriction ou interdiction :

Les deux clapets sont relevés au moins jusqu'à la côte du seuil déversant fixe. Le réglage du vannage du moulin doit garantir que la lame d'eau maintenue sur le déversoir constitue un débit d'attrait supérieur à celui du passage d'eau du moulin afin de favoriser la continuité écologique,

A défaut d'un système automatisé, en cas d'absence, la vanne du moulin devra être fermée en période d'étiage.

ARTICLE 7: ORGANISATION DES MANOEUVRES

Une convention entre le Syndicat de bassin de l'Oudon Sud, la commune du Bourg-d'Iré et le propriétaire M. WERNER, établie le 04 juin 2010, règle les modalités de gestion pour l'application des prescriptions visées à l'article 6.

ARTICLE 8: REPÈRES ET MOYENS DE SURVEILLANCE

8.1 - Dispositif de suivi et de contrôle

Le pétitionnaire mettra en place, à ses frais, un dispositif de manière à maitriser la répartition des débits entre le seuil et la prise d'eau du moulin.

Le niveau exact du déversoir sera reporté sur l'échelle existante au mur du lavoir. Le vannage du moulin aura un indicateur d'ouverture visible depuis l'extérieur du bâtiment. Ces deux éléments permettront de contrôler la vérification et la surveillance des débits à l'aide de l'abaque joint en annexe 2 du présent arrêté. Le pétitionnaire sera responsable de leur conservation.

8.2- Suivi par le comité de pilotage

A compter de la mise en service de la roue du moulin pendant une période de 3 ans le comité de pilotage (ONEMA, Fédération de pêche 49, Service de Police de l'Eau, DREAL, Commune, SBOS) fera les observations utiles afin de caler l'abaque sur les conditions réelles du site.

Chaque année notamment en période «estivale» des visites seront réalisées par les différents membres du comité de pilotage. Le propriétaire se chargera d'organiser au moins une fois par an une réunion afin d'établir un bilan de l'année écoulée en recueillant les observations et remarques de chacun des membres du comité de pilotage.

Si nécessaire, de nouvelles prescriptions pourront être prises en application de l'article 16 du présent arrêté.

ARTICLE 9: ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Toutes les intallations liées à l'usage de la force hydraulique (propriété du moulin) doivent être constamment entretenues en bon état par les soins et aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 10: INFORMATION PRÉALABLE

Le pétitionnaire informera, le comité de pilotage, de la mise en fonction de la roue du moulin au moins une semaine avant.

ARTICLE 11: **RECOLEMENT**

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau afin d'organiser une visite de récolement où seront transmis les descriptifs techniques et les plans des aménagements de la roue et du dispositif de mesure.

TITRE III: DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 12: OBSERVATION DES REGLEMENTS

Le pétitionnaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à intervenir sur la police, le mode de distribution, le partage des eaux, et la sécurité civile.

ARTICLE 13: MODIFICATION DES INSTALLATIONS

Toute modification notable apportée aux installations, à leur mode d'utilisation ou à l'exercice de l'activité est portée, au préalable à sa réalisation, à la connaissance du préfet. Celui-ci fixe, s'il y a lieu des prescriptions

complémentaires, dans les formes prévues par l'article R.214-17 du code de l'environnement.

ARTICLE 14: AUGMENTATION DE LA PUISSANCE MAXIMALE BRUTE

Toute augmentation de la consistance légale, c'est à dire de la puissance maximale brute, produit du débit dérivé et de la hauteur de chute, du moulin de «Bourg-d'Iré» est soumise à autorisation au titre de l'article 1er de la loi du 16 octobre 1919 susvisée et des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

ARTICLE 15: TRANSMISSION DU BÉNÉFICE DE L'AUTORISATION

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne que celle qui était mentionnée au dossier de demande d'autorisation, le nouveau pétitionnaire doit en faire la déclaration au préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de l'exercice de son activité.

<u>ARTICLE 16</u>: MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION EN CAS D'ATTEINTE A LA RESSOURCE EN EAU OU AU MILIEU AQUATIQUE

Si les mesures et les évaluations prévues notamment aux articles 4, 5 et 6 du présent arrêté mettent en évidence des atteintes aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1, et en particulier dans le cas prévu au L.214-4, le préfet pourra prendre un arrêté complémentaire modifiant les conditions d'exploitation, en application de l'article R..214-17.

ARTICLE 17: PERTE DU DROIT OU FIN D'EXPLOITATION

Tout changement d'affectation des ouvrages essentiels destinés à utiliser le volume et la pente du cours d'eau est de nature à entraîner la perte du droit.

Par changement d'affectation, il convient d'entendre l'utilisation à des fins autres qu'énergétiques, comme par exemple l'irrigation, la pisciculture ou l'agrément.

En application de l'article L.214-3-1 du code de l'environnement, le titulaire informe le préfet en cas de fin d'exploitation. Il met les installations dans un état tel qu'elles ne portent pas atteinte à l'objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau défini par l'article L.211-1 du même code. Le préfet peut à tout moment prescrire les mesures conservatoires nécessaires pour assurer l'absence d'atteinte à l'objectif de gestion équilibrée.

La ruine des ouvrages essentiels destinés à utiliser le volume d'eau et la pente du cours d'eau est de nature à entraîner la perte du droit.

ARTICLE 18: DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 19: DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 20: ACCES AUX INSTALLATIONS

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que ceux chargés de la police de la pêche auront libre accès aux installations autorisées à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infractions.

ARTICLE 21: RECOURS

La présente autorisation est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nantes par le pétitionnaire dans un délai de deux mois suivant sa notification et par les tiers dans un délai de quatre ans suivant sa notification dans les conditions de l'article L.514-6 du code de l'environnement.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par

l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 22: PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur son site internet, un extrait de cette décision sera affiché pendant un mois en mairie du Bourg-d'Iré et un avis relatif à l'arrêté sera inséré, par les soins du préfet et au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux ou régionaux du département.

ARTICLE 23: EXECUTION

Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Segré, le directeur départemental des Territoires de Maineet-Loire, le maire du Bourg-d'Iré, M. et Mme Axel WERNER et tout agent habilité à effectuer des contrôles, sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 29 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général de la préfecture

signé: Alain ROUSSEAU

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de la circulation

Section permis de conduire

Arrêté D1/2010 N° 832 du 26 novembre 2010

-Agrément des médecins de la commission départementale d'appel du permis de conduire.

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de la route, notamment les articles R.221-10 à 221-14 et R. 221-19;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.243-7;

VU l'arrêté du ministre de l'équipement du 7 mars 1973 relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

VU l'arrêté du ministre des transports et du logement en date du 8 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire ;

VU l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat du 31 août 2010 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ainsi que les affections susceptibles de donner lieu à la délivrance de permis de durée de validité limitée;

VU la circulaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables en date du 11 janvier 2008 ;

Considérant les candidatures présentées ;

Considérant l'avis de la Directrice de la Délégation Territoriale du Maine et Loire – Agence Régionale de la Santé en date du 23 novembre 2010 ;

Considérant l'avis du président du conseil départemental de l'ordre des médecins en date du 4 novembre 2010 ; Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: La commission départementale d'appel de Maine-et-Loire chargée d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs est composée comme suit :

Médecin généraliste pouvant assurer les fonctions de président :

- Dr Christophe GERIN, 4 rue Saint Jacques 49100 ANGERS

Médecins dans les spécialités suivantes :

Cardiologie:

- Dr Jean-Yves FRABOULET: 2 rue Desjardins 49100 ANGERS
- Dr Marc LE DAVAY : Maison médicale des spécialistes 6, rue de Bellinière 49800 TRELAZE Chirurgie Orthopédique :
- Dr Guy RAIMBEAU: 2 rue Auguste Gautier 49100 ANGERS

Otho-Rhino-Laryngologie:

- Dr François GUINARD : 11 place du Ralliement – 49100 ANGERS

Ophtalmologie:

- Dr Jean-François BOULANGER : Polyclinique du Parc avenue des Sables 49300 CHOLET
- Dr Alain d'ALMEIDA: 109 avenue Patton 49000 ANGERS
- Dr Jacky CHEVALIER: 9 avenue du Cdt Champagny 49300 CHOLET
- Dr Sophie CLEMENCEAU-ROUET: 20 bis rue Notre Dame 49290 CHALONNES S/LOIRE
- Dr Xuan GRAFTIAUX : 36 rue des Arènes 49100 ANGERS
- Dr Catherine GRANIER: 10 place de la Loge 49500 SEGRE
- Dr Patricia MAUBOUSSIN : Polyclinique du Parc avenue des Sables 49300 CHOLET Psychiatrie :
- Dr Frédéric AUMJAUD : 6 ter rue Béclard 49100 ANGERS
- Dr Michel JOLIBOIS: 10 place du Ralliement 49100 ANGERS
- Dr Radu PORUTIU : Centre Hospitalier 1 rue Marengo 49300 CHOLET

Neurologie

- Dr Jean-Michel DE BRAY: CHU 49033 ANGERS cedex 01
- Dr Richard DEVY: 45 bis rue Beaurepaire 49400 SAUMUR
- Dr Jean-Dominique DILHAN: Maison médicale Laënnec 17 rue Jean Jaurès 49300 CHOLET
- Dr Dominique MAUGIN: Maison médicale des spécialistes 6 rue de Bellinière 49800 TRELAZE
- Dr Vivien PAUTOT: CHU 49033 ANGERS cedex 01
- Dr Christophe VERNY: CHU 49033 ANGERS cedex 01

Hépato-Gastro-Entérologie:

- Dr Nicolas PIMONT, 3 bld Foch 49100 ANGERS
- Dr Jean-Dominique CHARLES, 3 bld Foch 49100 ANGERS

<u>Article 2</u>: Les médecins cités à l'article 1^{er} assurent les examens médicaux en respectant les règles de la déontologie médicale et appliquent les dispositions contenues dans l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat du 31 août 2010 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ainsi que les affections susceptibles de donner lieu à la délivrance de permis de durée de validité limitée;

Les médecins doivent se récuser si l'usager est un de leurs patients habituels.

<u>Article 3</u>: Les frais d'honoraires des visites médicales sont à la charge des usagers. Les spécialistes appliquent le tarif pratiqué en cabinet privé. Le médecin généraliste respecte le tarif fixé par le ministère des transports pour l'examen relevant de la commission médicale primaire par usager examiné.

L'examen médical étant réalisé dans le cadre de prévention de la sécurité routière, aucune feuille de maladie ne peut-être remise à l'usager.

Conformément à l'article L.243-7 du Code de l'action sociale et des familles et à la circulaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables en date du 11 janvier 2008 « la gratuité des visites médicales prévues par le code de la route est accordée aux seuls titulaires du permis de conduire pouvant présenter devant la commission médicale du permis de conduire la décision de reconnaissance d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50 % délivrée par la Commission Départementale d'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), quelle que soit la nature de l'incapacité.

<u>Article 4</u>: La demande de rendez-vous de l'usager est satisfaite dans un délai de quatre semaines, ce délai est porté à six semaines maximum lors des périodes de congés scolaires. Les constatations faites lors de l'examen du patient sont adressées directement à la commission médicale compétente.

<u>Article 5</u>: Le mandat des membres composant la commission départementale d'appel de Maine-et-Loire ci-dessus est d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date de cet arrêté.- 4 -

Article 6: L'arrêté préfectoral du 05 août 2008 relatif à la commission départementale d'appel est abrogé.

<u>Article 7</u>: Le secrétaire général de la préfecture et les sous-préfets de CHOLET, SAUMUR et SEGRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à la Madame la Directrice de la Délégation Territoriale du Maine et Loire – Agence Régionale de la Santé, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Maine-et-Loire et à chacun des médecins mentionnés dans le présent arrêté.

Fait à Angers, le 26 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture

SIGNE: Alain ROUSSEAU

Direction de la réglementation et des collectivités locales Bureau de la réglementation et des élections Arrêté n° DRCL 2010 - 807

- Modification de l'habilitation dans le domaine funéraire

ARRÊTÉ

le Préfet de Maine-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, L.2223-41, L.2223-43, ainsi que R.2223-56 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral D1 2008 n° 320 du 14 mars 2008 habilitant dans le domaine funéraire, sous le numéro 08-49-044, la SARL A. GIRARD, située ZA Saint Laurent – rue de l'hippodrome au LOUROUX BECONNAIS,

Vu l'extrait du registre du commerce et des sociétés en date du 25 octobre 2010 informant du changement d'adresse et du nom commercial de la SARL A. GIRARD conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral sus-visé,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er:

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral D1 2008 n° 320 du 14 mars 2008, est modifié comme suit :

Est renouvelée l'habilitation, dans le domaine funéraire, de l'organisme suivant :

SARL A. GIRARD

Enseigne: A. GIRARD – Pompes funèbres Girard

23 route d'Angers

49370 LE LOUROUX BECONNAIS

exploité par Monsieur André GIRARD

Article 2:

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2008 susvisé restent inchangées.

Article 3:

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 23 novembre 2010 Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de Bureau,

signé: Anne LE QUÉRÉ

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU portant habilitation dans le domaine funéraire

N° 08-49-044

Activités funéraires pour l'exercice desquelles l'habilitation a été délivrée :

Durée

· Organisation des obsèques	oui	6 ans
· Soins de conservation	non	
· Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires	oui	6 ans
intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires		
· Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires	oui	6 ans
aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations		
· Gestion et utilisation des chambres funéraires	oui	6 ans
· Gestion d'un crématorium	non	
Transports de corps après mise en bière	oui	6 ans
· Fourniture des corbillards	oui	6 ans
Fourniture des voitures de deuil	oui	6 ans
Transport de corps avant mise en bière assuré par un établissement	non	
de santé public ou privé		
Transports de corps avant mise en bière	oui	6 ans

Direction de la réglementation et des collectivites locales Bureau de la réglementation et des élections Arrêté n° DRCL 2010 - 808

- Retrait habilitation dans le domaine funéraire

ARRÊTÉ

le Préfet de Maine-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et L.2223-25,

 \mathbf{Vu} le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire,

Vu l'arrêté préfectoral D1 2004-1036 du 27 octobre 2004 modifié habilitant dans le domaine funéraire, sous le numéro 49-297, l'établissement secondaire de la SAS AMBULANCE COLAISSEAU situé 10 bis place Cathelineau au PIN EN MAUGES,

Vu l'extrait K-bis en date du 22 septembre 2010 faisant état de la disparition de l'établissement secondaire susvisé,

Considérant la cessation d'exercice des activités pour lesquelles l'habilitation a été délivrée au sens de l'article L 2223-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'abroger l'habilitation dans le domaine funéraire délivrée à la SAS AMBULANCES COLAISSEAU pour son établissement secondaire,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er:

Est abrogé l'arrêté préfectoral D1 2004-1036 du 27 octobre 2004 modifié habilitant dans le domaine funéraire sous le numéro 49-297, l'établissement secondaire de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU situé 10 bis place Cathelineau au PIN EN MAUGES, exploité par M. Michel COLAISSEAU.

Article 2:

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 23 Novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation Le Chef de Bureau

qigné: Anne LE QUÉRÉ

Direction de la réglementation et des collectivités locales

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté: DRCL 2010 n° 804

ARRETE

- Autorisation d'exercer des activités privées à M. Jérémy HUE, agissant en qualité de gérant de la société VIP Sécuritéà Pellouailles-les-Vignes (49)

Le Préfet de Maine et Loire Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité;

Vu le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes ;

Vu le décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986 modifié relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, transport de fonds et protection de personnes ;

Vu le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes;

Vu le décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983;

Vu l'arrêté D1 n°2009-1099 du 20 janvier 2009 autorisant le fonctionnement de la société VIP Sécurité, située au lieudit Le Bon Coin à St Martin-du-Fouilloux (49);

Vu l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 1er octobre 2010 faisant état, à compter du 1er février 2010, du transfert du siège social de la société VIP Sécurité, 2 allée des Pâquerettes à Pellouailles-les-Vignes (49);

Considérant que la société est constituée conformément à la législation en vigueur,

Sur la proposition du Secrétaire général de la préfecture :

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: L'article 1er de l'arrêté préfectoral D1 n°2009-58 du 20 janvier 2009 susvisé est modifié comme suit:

M. Jérémy HUE, agissant en qualité de gérant de la société VIP Sécurité sise 2 allée des Pâquerettes à Pellouailles-les-Vignes (49), est autorisée à exercer des activités privées de surveillance – gardiennage, à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2: Le Secrétaire général de la préfecture de Maine et Loire et le Commandant du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- M. le Maire de Pellouailles-les-Vignes
- M. le Président du Tribunal de commerce d'Angers
- M. Jérémy HUE
 VIP Sécurité
 2 allée des Pâquerettes
 49112 Pellouailles-les-Vignes

Fait à Angers, le 23 novembre 2010

Signé:Pour le Préfet et par délégation, le Chef de bureau

signé: Anne LE QUERE

Direction de la réglementation et des collectivités locales Bureau des collectivités locales

Arrêté n° 2010-863

- Création du « syndicat intercommunal de protection des levées »

ARRÊTÉ

le Préfet de Maine-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 5211-5, L 5211-5-1, L 5212-1 et suivants ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

- Blaison-Gohier, le 6 octobre 2010
- Juigné-sur-Loire, le 27 septembre 2010
- Mûrs-Erigné, le 8 novembre 2010
- Les Ponts-de-Cé, le 4 octobre 2010
- Saint Jean-des-Mauvrets, le 27 septembre 2010
- Saint Melaine-sur-Loire, le 4 octobre 2010
- Saint Saturnin-sur-Loire, le 27 septembre 2010
- Saint Sulpice-sur-Loire, le 28 septembre 2010

exprimant leur accord sur la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique ayant pour objet la protection des levées ; approuvant les statuts du syndicat ci-annexés ;

Vu la proposition du trésorier-payeur-général de nommer le trésorier de Trélazé en qualité de comptable de ce nouvel établissement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

Article 1er : Sont approuvés les statuts du syndicat intercommunal de protection des levées ci-annexés et faisant partie intégrante du présent arrêté.

Article 2 : Les fonctions de comptable de cet EPCI sont assurées par le trésorier de Trélazé.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier-payeur-général et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 7 décembre 2010 Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Syndicat Intercommunal de protection des Levées De Blaison -Gohier aux Ponts de Cé / Mûrs-Erigné

STATUTS

Article 1^{er} – Constitution du Syndicat Intercommunal

Il est constitué entre les communes suivantes :

- Blaison-Gohier,
- Saint Sulpice sur Loire,
- Saint Saturnin sur Loire,
- Saint Jean des Mauvrets,
- Juigné sur Loire,
- Les Ponts de Cé,
- Saint Melaine sur Aubance,
- Mûrs-Erigné,

un Syndicat de communes a vocation unique qui portera le nom de « Syndicat Intercommunal de protection des Levées »

Article 2 - Compétences du Syndicat Intercommunal

Ce syndicat a pour compétences :

la construction, l'entretien et la gestion d'ouvrages ou la réalisation de travaux ainsi que les actions d'intérêt commun concourant, sur le territoire inclus dans son périmètre, en vue de la lutte contre le risque naturel inondation.

Article 3 – Durée du Syndicat Intercommunal

La durée du Syndicat est illimitée.

Article 4 – Siège du Syndicat Intercommunal

Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de Juigné sur Loire.

Article 5 – Organes administratifs du Syndicat Intercommunal

Le syndicat est administré par un comité syndical au sein duquel sera élu un Président.

Article 6 – Représentation des communes au comité syndical

Les sièges attribués à chaque commune au sein du comité syndical sont répartis en nombre identique.

Chaque commune est représentée au comité syndical par un délégué titulaire.

Chaque commune désigne, en outre, un délégué suppléant qui sera appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Article 7 - Contributions des communes au Syndicat Intercommunal

La contribution des communes associées est déterminée en tenant compte des critères suivants :

- Blaison-Gohier : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget - Saint Sulpice sur Loire : 5.15 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget - Saint Saturnin sur Loire - Saint Jean des Mauvrets : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget - Juigné sur Loire : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget - Les Ponts de Cé : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget - Saint Melaine sur Aubance : 7.25 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget : 10.30 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget - Mûrs-Erigné

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

Du 7 décembre 2010

Signé: Alain ROUSSEAU

Direction de la réglementation et des collectivités locales Bureau des collectivités locales

Arrêté n° 876

- Adhésion de Coron au syndicat mixte du Bassin du Layon (SMBL)

ARRÊTÉ

le Préfet de Maine-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-18;

Vu l'arrêté préfectoral D2-73 n° 1974 du 29 novembre 1973 modifié, portant création du syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Layon ;

Vu la demande d'adhésion au SMBL présentée par la commune de Coron par délibération du 26 mars 2009;

Vu la délibération du comité du SMBL, datée du 24 septembre 2010 acceptant cette adhésion ;

Vu les avis favorables recueillis par les conseils de communautés de communes et conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée :

- -communauté de communes du Vihiersois Haut Layon : délibération du 11 octobre 2010
- communauté de communes des Coteaux du Layon : délibération du 15 octobre 2010
- communauté de communes de la région de Chemillé : délibération du 20 octobre 2010
- communauté de communes de la région de Doué la Fontaine : délibération du 16 novembre 2010
- Chalonnes sur Loire : délibération du 21 octobre 2010
- Chaudefonds sur Layon : délibération du 4 octobre 2010
- Rochefort sur Loire : délibération du 18 octobre 2010
- Saint Laurent de la Plaine : délibération du 7 octobre 2010
- Saint Aubin de Luigné : délibération du 15 octobre 2010

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

ARTICLE I -: La commune de Coron est autorisée à adhérer au syndicat mixte du bassin du Layon (SMBL) à compter du 1er janvier 2011.

ARTICLE II - : Les dispositions de l'article 1 er de l'arrêté du 29 novembre 1973 susvisé sont ainsi modifiées :

« Il est formé entre :

- la communauté de communes de la région de Doué la Fontaine (à l'exception des communes de Montfort et Les Ulmes)
- la communauté de communes des Coteaux du Layon (à l'exception des communes de Mozé sur Louet et de Notre Dame d'Allençon)
- la communauté de communes de la région de Chemillé (à l'exception de la commune de La Chapelle Rousselin)
- la communauté de communes du Vihiersois Haut Layon

et

les communes de :

- Chalonnes sur Loire
 - Chaudefonds sur Layon
 - Coron
- Rochefort sur Loire
- Saint Aubin de Luigné
- Saint Laurent de la Plaine

un syndicat qui prend la dénomination de « syndicat mixte du bassin du Layon » (S.M.B.L.).

ARTICLE III: Les nouveaux statuts sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE IV: Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Cholet et de Saumur, le président du S.M.B.L., les maires des communes et présidents des communeutés de communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 9 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général de la préfecture

signé: Alain ROUSSEAU

- Statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Layon

Article 1: DENOMINATION

Il est formé un Syndicat Mixte du Bassin du Layon « S.M.B.L. » entre :

Ø Les communes riveraines du Layon : Saint-Aubin-de-Luigné, Rochefort-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, et Chalonnes-sur-Loire ;

Ø La Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine comprenant les communes de : Brigné-sur-Layon, Concourson-sur-Layon, Denezé-sous-Doué, Doué-la-Fontaine, Forges, Louresse-Rochemenier, Meigné-sous-Doué ; Saint Georges-sur-Layon et Les Verchers-sur-Layon (à l'exclusion des communes de Montfort et des Ulmes qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant) ;

Ø La commune de : Saint Laurent de la Plaine ;

Ø La Communauté de Communes des Coteaux du Layon comprenant les communes de : Aubigné-sur-Layon, Beaulieu-sur-Layon, Champ-sur-Layon, Chavagnes-les-Eaux, Faveraye-Mâchelles, Faye d'Anjou, Martigné-Briand, Rablay-sur-Layon, Saint-Lambert-du-Lattay, Thouarcé (à l'exclusion des communes de Mozé-sur-Louet et Notre-Dame-d'Allençon qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant);

ØLa Communauté de Communes de la région de Chemillé comprenant les communes de : Chanzeaux, Chemillé, Cossé d'Anjou, La Jumellière, Melay, Neuvy-en Mauges, Sainte Christine, Saint Georges-des-Gardes, Saint Lézin, La Salle de Vihiers, La Tourlandry, Valanjou (à l'exclusion de la commune de La Chapelle-Rousselin qui n'est pas incluse dans le périmètre du bassin versant);

ØLa Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon comprenant les communes de : Cernusson, Clérré-sur-layon, Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Montilliers, Nueil-sur-Layon, Passavant, Saint Paul-du-Bois, Tancoigné, Tigné, Trémont, et Vihiers.

Ø La commune de Coron.

Article 2 : OBJET

Le syndicat a pour objet, l'aménagement, la mise en valeur du réseau hydrographique et la gestion des aspects hydrauliques du bassin versant du Layon :

- sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes situé dans le périmètre du bassin versant du Layon,
- dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux, de protection et de gestion de la ressource en eau, de protection et de valorisation des sites et des paysages.

Les domaines de compétences du Syndicat sont :

O Volet "Qualité de l'eau et des milieux humides" :

- améliorer la qualité globale de la ressource en eau, veiller à sa conservation,
- préserver et améliorer la qualité du patrimoine hydrobiologique du bassin versant,
- préserver et améliorer la diversité faunistique et floristique du bassin versant dans son intégralité.

O Volet "Gestion quantitative de la ressource":

- veiller à la libre circulation des eaux (crue, étiage),
- participer à la rationalisation de l'irrigation,
- aménager et gérer les barrages implantés sur le réseau hydrographique.

Ø Volet "Communication"

- information et sensibilisation de l'ensemble de la population du bassin versant au sujet de la ressource en eau et de l'environnement du bassin versant,
- organiser toutes les opérations de sensibilisation et d'information permettant au S.M.B.L. d'atteindre ses objectifs.

Ø Volet "Paysage"

- préservation, amélioration et valorisation des sites et des paysages, dans un objectif de protection et d'amélioration de la ressource en eau et de la biodiversité sur le bassin versant.

Ø Volet "Tourisme"

- être un partenaire pour les organismes chargés du développement touristique,
- favoriser le développement touristique propre au Layon et son bassin versant.

Dans un souci d'optimiser l'investissement public, le Syndicat acquerra, au besoin, les droits immobiliers en vue de la réalisation des objectifs sus-mentionnés (acquisition de bande de terrain longeant la rive d'une largeur minimum de 4 m ou sites exceptionnels...) en vue de la réalisation des objectifs susmentionnés.

Le Syndicat pourra également aider les communes riveraines adhérentes dans cette démarche de maîtrise foncière des rives.

Dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E. s'appliquant à l'ensemble du bassin versant du Layon, le S.M.B.L. sera Maître d'Ouvrage de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) pour les actions entrant dans ses champs de compétence (Maîtrise d'Ouvrage et Animation) et pourra assurer des missions en partenariat avec d'autres organismes.

Article 3: SIEGE

Le siège du syndicat est fixé dans la commune de THOUARCE, à l'adresse suivante :

Mairie - 49380 THOUARCE

Article 4: DUREE

Le S.M.B.L. est institué pour une durée illimitée.

Article 5: COMPOSITION

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune (adhérente et par commune faisant partie de ou des communautés de communes et rattachée à cette compétence) représentée au S.M.B.L., désignés par les conseils municipaux et (ou) des conseils communautaires membres du syndicat, après chaque élection municipale. En cas d'absence d'un délégué titulaire, celui-ci pourra se faire représenter par le délégué suppléant de sa commune ou de sa communauté de communes.

Le Comité Syndical, chargé d'administrer le syndicat, se réunit au moins une fois par semestre. Il approuve les orientations de gestion et les programmes de travaux élaborés par les commissions, décide des travaux nécessaires et éventuellement ceux définis par la C.L.E., vote les moyens de financement correspondants et répartit les charges. Un Bureau est élu par le Comité Syndical; il est composé du Président et d'au moins 1 vice-président par sous bassin hydrographique.

Le Bureau peut constituer autant de Commissions de Travail qu'il compte de membres.

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre, de même que les commissions de travail.

Commissions Hydrographiques:

Il est créé des Commissions hydrographiques pour le Layon et chacun de ses grands sous bassins. Ces derniers seront définis à l'intérieur des 5 sous bassins identifiés dans le cadre du S.A.G.E. Layon-Aubance : "Layon amont", "Layon moyen", "Lys", Hyrôme" et "Layon aval".

La liste des communes appartenant aux commissions étant définie de façon géographique, une commune peut se trouver dans plusieurs sous bassins. Celle-ci siègera alors dans plusieurs Commissions hydrographiques si elle est concernée par au moins deux cours d'eau principaux.

Les Commissions hydrographiques se composent des délégués titulaires et des délégués suppléants déjà élus par les communes et communes pour siéger au sein du Comité Syndical.

Par ailleurs, chacune de ces commissions pourra mettre en place sur son territoire des comités consultatifs regroupant des personnes représentatives : des propriétaires, des exploitants agricoles, des viticulteurs et des différents usagers de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de manière à permettre une consultation et une concertation avec les différentes parties prenantes intéressées par les projets des commissions. Ces Comités ne peuvent avoir voix délibérative.

Article 6: REPARTITION DES CONTRIBUTIONS

La contribution des communes et des Communautés de Communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du S.M.B.L. est déterminée au prorata de 3 critères :

Ø Superficie de la commune comprise dans le périmètre du bassin versant,

Ø Nombre d'habitants de la commune,

Ø Longueur de rives des cours d'eau principaux situées sur le territoire de la commune.

La formule de calcul de cette contribution est définie par le règlement intérieur.

Gestion du passif du S.I.B.L.:

La dette du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Layon, contractée par les 22 communes riveraines du Layon, sera remboursée par ces seules communes, sans que la charge ne soit supportée par les nouveaux membres adhérant au S.M.B.L.

Article 7: RESSOURCES DU SYNDICAT

Les ressources du syndicat peuvent être notamment :

- Ø La contribution des communes et des communautés de communes adhérentes,
- Ø Les subventions,
- Ø Le produit des emprunts,
- Ø Les sommes reçues pour services rendus (particuliers, associations, administrations...),
- Ø Les revenus des biens meubles et immeubles du syndicat,
- Ø Les produits des dons et legs.

Article 8:

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux et (ou) des Conseils Communautaires décidant de la formation du Syndicat.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 9 décembre 2010

Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général de la préfecture Signé: Alain ROUSSEAU

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES Communes du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX

- Désignation des membres du syndicat de l'association syndicale de propriétaires des levées du Marillais

Arrêté SG / MAP n° 2010-406 A R R Ê T É

> Le préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, et notamment son article 43,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret impérial du 6 août 1863 instituant l'association syndicale regroupant les propriétaires intéressés par l'endiguement de la rive gauche de la Loire sur les communes du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX,

Vu le courrier adressé au préfet de Maine-et-Loire le 22 octobre 2010 par lequel le président de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS sollicite la désignation des membres du syndicat de ladite association,

Considérant que l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS est dans l'incapacité de réunir l'assemblée générale des propriétaires des parcelles comprises dans son périmètre syndical,

Considérant que la désignation des membres du syndicat d'une association syndicale constituée d'office est à l'initiative de l'autorité administrative lorsque l'assemblée des propriétaires ne parvient pas à procéder à cette formalité réglementaire,

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Sont nommés membres titulaires du syndicat de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS pour une durée de <u>deux ans</u> :

- M. Paul GALLIER, « Les Boisteux » 49530 LIRE
- M. Yves BRAULT, « La Chétinière » 49270 CHAMPTOCEAUX
- M. Daniel CRESPIN, 12 « L'Ouche du Bellay » BOUZILLE
- M. Georges BAUMARD, « La Galloire » 49430 DRAIN
- M. Marcel BEZIE, « La Farouère » 49410 LE MARILLAIS

ARTICLE 2

Sont nommés membres suppléants du syndicat de ladite association syndicale pour une durée de <u>deux ans</u>:

- M. Jean-Paul EPOUDRY, « La Butte de la Pierre » 49530 LIRE
- M. Gaston GODIN, « La Patache » 49270 CHAMPTOCEAUX
- M.Olivier BARILLER, « La Loge de la Vallée » 49530 BOUZILLE
- M. Christian TOUBLANC, « L'Hardellière » -19530 DRAIN
- M. Stéphane GABORY, « Le Chalet » 49410 LE MARILLAIS

ARTICLE 3

Le syndicat ainsi constitué procédera à la désignation du président et du vice-président de l'association syndicale des levées du MARILLAIS conformément aux dispositions de l'article 22 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et de l'article 23 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 relatifs aux associations syndicales de propriétaires,

ARTICLE 4

- le secrétaire général de la préfecture,
- le sous-préfet de CHOLET,
- le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,
- le percepteur de CHAMPTOCEAUX, receveur de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS,
- le président de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS,
- les maires du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant quinze jours au moins dans les mairies du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A ANGERS, le 24 novembre 2010 Le Préfet signé : Richard SAMUEL

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service construction habitat ville

Unité études Observations et Politiques de l'habitat

- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Avrillé

A R R ET E SG/MAP N° 2010-400

Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

VU l'arrêté DAPI/BCC n°2007-1336 du 4 décembre 2007 accordant à la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, une subvention de 85 372 €, pour contribuer à la réalisation du terrain d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune d'Avrillé, et notamment son article 3 ;

VU le courrier de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole du 29 octobre 2010 confirmant la non exécution du projet de réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune d'Avrillé ;

CONSIDERANT que le projet n'a pu aboutir dans le délai prévu à l'article 3 de l'arrêté DAPI/BCC n°2007-1336 du 4 décembre 2007 ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1er:

L'arrêté DAPI/BCC n°2007-1336 du 4 décembre 2007 est annulé.

Article 2:

La subvention visée est caduque.

Article 3:

Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier payeur général et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 19 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation Le secrétaireGénéral de la Préfecture

signé: Alain ROUSSEAU

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service construction habitat ville

Unité études Observations et Politiques de l'habitat

- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune des Ponts de Cé

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

VU l'arrêté SG/BCC n°2006-1185 du 26 décembre 2006 accordant à la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, une subvention de 170 744 €, pour contribuer à la réalisation du terrain d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune des Ponts de Cé, et notamment son article 3 ;

VU l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1471 du 15 décembre 2008 prolongeant le délai de réalisation des travaux d'un an ;

VU le courrier de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole du 29 octobre 2010 confirmant le retard du projet de réalisation du terrain d'accueil sur le territoire de la commune des Ponts-de Cé ;

CONSIDERANT que le projet n'a pu aboutir dans le délai prévu à l'article 1 de l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1471 du 15 décembre 2008 ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1er

L'arrêté SG/BCC n°2006-1185 du 26 décembre 2006 est annulé.

Article 2:

La subvention visée est caduque.

Article 3:

Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier payeur général et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 19 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation Le secrétaireGénéral de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

Direction Départementale des Territoires Service Urbanisme Aménagement et Risques SG/ MAP n° 2010-458

- Approbation de la carte communale de BREIL

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine et Loire Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et L.124-1 et suivants ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 mai au 11 juin 2009 et l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

VU la délibération du Conseil municipal de BREIL en date du 13 octobre 2010 approuvant la carte communale ;

CONSIDÉRANT que le projet de carte communale élaboré par le conseil municipal de BREIL conduit à délimiter des zones de développement de la commune dans le respect des principes généraux définis aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des Territoires;

ARRÊTE

ARTICLE 1er: La carte communale de BREIL, telle qu'annexée au présent arrêté, est approuvée.

ARTICLE 2: La délibération du conseil municipal et le présent arrêté approuvant la carte communale seront affichés en mairie pendant un mois. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département; la publicité mentionne, en outre, les lieux où le dossier peut être consulté. L'approbation de la carte communale produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités cidessus ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

ARTICLE 3: Le dossier pourra être consulté en mairie de BREIL et à la sous-préfecture de Saumur.

<u>ARTICLE 4</u>: Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saumur et le maire de BREIL sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

FAIT à ANGERS, le 10 DEC. 2010

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général de la préfecture

Signé: Alain ROUSSEAU

AGENCE REGIONALE DE SANTE Délégation Territoriale de Maine et Loire Arrêté N ° ARS-PDL/DT49/APT/2010/19

- Transfert des locaux de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU

Agrément N° 207 ARRETE

> Le Préfet de Maine-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

VU les arrêtés ministériels des 30 octobre 1987, 2 novembre 1987, 21 décembre 1987 et 10 février 2010 relatifs aux transports sanitaires terrestres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002-448, agréant sous le numéro 207 l'entreprise de transports sanitaires SAS AMBULANCES COLAISSEAU à CHOLET ;

VU le courrier de Monsieur Fabrice COLAISSEAU, directeur de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU, en date du 26/11/2010 informant le changement d'adresse de l'implantation de CHOLET ;

VU l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en date du 31 mai 2010, donnant délégation de signature à Madame Juliette DANIEL, déléguée territoriale de Maine et Loire;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: L'entreprise de transports sanitaires SAS AMBULANCES COLAISSEAU, représentée par Messieurs Fabrice et Michel COLAISSEAU, agréée sous le numéro 207, est autorisée à transférer les locaux de l'implantation géographique située à CHOLET:

- du 6 avenue de la Richardière 49300 CHOLET
- au 36 avenue de Nantes 49300 CHOLET

Cette autorisation a pris effet au 1^{er} novembre 2010.

ARTICLE 2: Conformément au décret n° 2003-674 du 29 avril 2004 modifié sus visé, cette implantation est tenue de participer à la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire.

<u>ARTICLE 3</u>: Le manquement aux obligations prévues par la réglementation en vigueur par le titulaire de l'agrément sus visé, pourra entraîner le retrait temporaire ou sans limitation de durée de son agrément.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la déléguée territoriale de Maine et Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Angers, le 2 décembre 2010

P/ le préfet

la déléguée territoriale de Maine et Loire,

signé: J. DANIEL

Direction de l'accompagnement et des soins Département accès aux soins hospitaliers

Affaire suivie par Alain Quéguiner

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé à

Monsieur le Président Directeur Général de la SAS Clinique de l'Anjou 87, rue du Château d'Orgemont 49044 ANGERS CEDEX 1

02 49 10.42.94

courriel: <u>alain.queguiner@ars.sante.fr</u>

Recommandée avec A.R.

Référence : DC/AQ/2010-

à Nantes, le

Chirurgie esthétique

pièce(s) jointe(s) : Décision

Monsieur le Président Directeur Général,

Je vous prie de trouver ci-joint, à titre de notification, la décision concernant votre demande de renouvellement d'autorisation des installations de chirurgie esthétique à la Clinique de l'Anjou, 87, rue du Château d'Orgemont à Angers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, à l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Sophie DESAULLE

AGENCE REGIONALE DE SANTE

- Renouvellement de l'autorisation des installations de chirurgie esthétique de la clinique de l'Anjou

Décision DAS/ASH/054/2010/49

La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 6322-1 à L 6322-3, R 6322-1 à R 6322-29, D 6322-30 à D 6322-48,

VU l'arrêté du préfet du Maine-et-Loire en date du 9 août 2006 autorisant la SAS Clinique de l'Anjou à poursuivre l'exploitation d'une installation de chirurgie esthétique dans les locaux de l'établissement, 87, rue du Château d'Orgemont à Angers,

VU la demande, reconnue complète, formée par la SAS Clinique de l'Anjou en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation susvisée,

CONSIDERANT que les installations de chirurgie esthétique de la clinique respectent les conditions fixées aux articles R 6322-15 à R 6300-29 du code de la santé publique, les obligations prévues à l'article L 6322-2 ainsi que les conditions techniques de fonctionnement prévues aux articles D 6322-31 à D 6322-30 et que les résultats de l'évaluation de l'activité pour la période passée sont satisfaisants,

Décide

<u>Article 1er</u>: Le renouvellement de l'autorisation des installations de chirurgie esthétique de la clinique de l'Anjou, 87, rue du Château d'Orgemont à Angers est accordé à la SAS Clinique de l'Anjou.

Article 2 : La durée de validité de la présente décision est de cinq ans à compter du 9 août 2011.

<u>Article 3</u>: La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargée de l'exécution de cette décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Maine et Loire.

Fait à Nantes 22 novembre 2010

Pour la directrice générale et par délégation Le Directeur de l'Accompagnement et des soins signé : Laurent CASTRA Direction de l'Accompagnement et des Soins Département d'accès aux soins de Premiers Recours

Affaire suivie par : Caroline DOS SANTOS

(02.41.25.76.22 02.41.25.76.96

Mél : <u>caroline.dos-santos@ars.sante.fr</u> Objet : PHARMACIE AUGER

Arrêté n° ARS-PDL/DAS/1716/2010/49

- Portant sur la demande de licence de transfert de la Pharmacie AUGER, sis 5 place du 77^{ème} Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis de la même commune exploité par Monsieur Frédéric AUGER.

La Directrice Générale De l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 à L5125-14 et R. 5125-1 à R. 5125-12 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences régionales de santé;

VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;

VU l'arrêté ministériel du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives pouvant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officine de pharmacie ;

VU la demande présentée par Monsieur Frédéric AUGER, pharmacien, tendant au transfert de la Pharmacie AUGER sis 5 place du 77^{ème} Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis de la même commune, demande enregistrée au vu de l'état complet du dossier, en date du 26 juillet 2010 ;

VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 28 octobre 2010;

VU l'avis de la Chambre syndicale des pharmaciens de Maine-et-Loire en date du 20 octobre 2010 ;

VU l'avis du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens des Pays-de-Loire en date du 15 octobre 2010 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 28 septembre 2010 ;

VU la décision en date du 1er avril 2010 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire à Monsieur Laurent CASTRA, directeur de l'Accompagnement et des Soins ;

CONSIDERANT que le transfert sollicité ne modifiera pas l'approvisionnement de la population en médicaments;

CONSIDERANT que le local proposé est conforme aux conditions minimales prévues ;

CONSIDÉRANT que le transfert de l'officine de pharmacie s'effectue conformément à l'article L. 5125-3 du code de la santé publique, au sein de la même commune de CHOLET et qu'ainsi la condition prévue à l'article L. 5125-14 du code de la santé publique est remplie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – La demande de licence, présentée par Monsieur Frédéric AUGER, pharmacien en vue d'être autorisée à transférer l'officine de pharmacie sise 5 place du 77^{ème} Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis dans la même commune, est acceptée.

- **ARTICLE 2** Une licence n°49#000423 est délivrée à Monsieur Frédéric AUGER, pour le nouvel emplacement de l'officine de pharmacie.
- **ARTICLE 3** l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2001 sera abrogée, dès l'ouverture de la nouvelle pharmacie au public.
- **ARTICLE 4** L'officine doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.
- **ARTICLE 5** De plus et sauf en cas de force majeure, l'officine ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant l'expiration d'un délai de cinq ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux personnes physiques ou morales détenant une partie du capital social et des droits de vote d'une société d'exercice libéral de pharmaciens d'officine, au titre des 1° à 4° de l'article 5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé.
- **ARTICLE 6** Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

ARTICLE 7 – Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile de Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général-adjoint et le Directeur de l'accompagnement et des soins de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à NANTES le 24 novembre 2010

Pour la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire, Le directeur de l'accompagnement et des soins,

signé: Laurent CASTRA.

Direction de l'Accompagnement et des Soins Département d'accès aux soins de Premiers Recours Affaire suivie par : Caroline DOS SANTOS

(02.41.25.76.22 02.41.25.76.96

Mél : caroline.dos-santos@ars.sante.fr

Arrêté n° ARS-PDL/DAS/1715/2010/49

Relatif à la demande de licence de transfert de la Pharmacie FLATRES, sis 1 quai de la Noë 49080 BOUCHEMAINE, vers le 34 rue Chevrière dans la même commune exploité par Mademoiselle Julie FLATRES.

La Directrice Générale De l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 à L5125-14 et R. 5125-1 à R. 5125-12 ;

VU l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-801 en date du 21 novembre 2000 déterminant la ou les communes desservies par chaque officine de pharmacie du département de Maine-et-Loire située dans une commune de moins de 2 500 habitants prévu au V de l'article 65 de la loi du 27 juillet 1999 susvisée, modifié par l'arrêté préfectoral SCIM/BCAC n° 2002-1222 en date du 13 février 2002 déterminant la ou les communes desservies par les officines de pharmacie situées dans une commune de 2 500 habitants et plus prévu à l'article 17 de la loi du 17 janvier 2002 susvisée, modifié par l'arrêté préfectoral SG/BCIC n° 2003-98 en date du 17 février 2003, modifié par l'arrêté préfectoral SG/BCIC n° 2004-166 en date du 20 février 2004 ;

VU la demande présentée par Mademoiselle Julie FLATRES, pharmacienne, tendant au transfert de la Pharmacie FLATRES sis 1 quai de la Noë à BOUCHEMAINE (49080), vers le 34 rue Chevrière dans la même commune, demande enregistrée au vu de l'état complet du dossier, en date du 27 mai 2010;

VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 3 août 2010 ;

VU l'avis de la Chambre syndicale des pharmaciens de Maine-et-Loire en date du 3 août 2010;

VU l'avis du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens des Pays-de-Loire en date du 2 juillet 2010 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 28 juin 2010 ;

VU le courrier de réponse de la Mairie de BOUCHEMAINE, en date du 8 septembre 2010, sur les questions du caractère inondable du lieu sollicité ;

VU la décision en date du 1er avril 2010 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire à Monsieur Laurent CASTRA, directeur de l'Accompagnement et des Soins ;

VU l'arrêté ARS-PDL/DAS/1606/2010/49 du 24 septembre 2010 refusant le transfert au 34 rue Chevrière à BOUCHEMAINE (49080)

VU le recours gracieux de Madame Julie JOACHIM FLATRES transmis à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 5 novembre 2010 ;

CONSIDERANT les derniers éléments transmis attestant que si l'emplacement proposé reste exposé à un risque d'inondation mais avec une probabilité extrêmement faible. Considérant que les conditions d'accès (de plain-pied) du futur local apportent notamment une amélioration significative et permanente en termes d'accessibilité. Considérant en conséquence que ce dernier point doit être analysé comme un élément majeur d'amélioration de la desserte pharmaceutique de la population concernée ;

CONSIDERANT que le local proposé est conforme aux conditions minimales prévues ;

CONSIDÉRANT que le transfert de l'officine de pharmacie s'effectue conformément à l'article L. 5125-3 du code de la santé publique, au sein de la même commune du BOUCHEMAINE et qu'ainsi la condition prévue à l'article L. 5125-14 du code de la santé publique est remplie ;

ARRÊTE

- **ARTICLE 1**^{er} La demande de licence, présentée par Mademoiselle Julie FLATRES, pharmacienne en vue d'être autorisée à transférer l'officine de pharmacie sise au 1 quai de la Noë à BOUCHEMAINE (49080), vers le 34 rue Chevrière dans la même commune, est acceptée.
- **ARTICLE 2** Une licence n°49#000422 est délivrée à Mademoiselle Julie FLATRES, pour le nouvel emplacement de l'officine de pharmacie.

La licence de création n° 49#000246 en date du 27 février 1981 est annulée.

- **ARTICLE 3** l'arrêté ARS-PDL/DAS/1606/2010/49 du 24 septembre 2010 refusant le transfert au 34 rue Chevrière à BOUCHEMAINE (49080) est abrogé.
- **ARTICLE 4** L'officine doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.
- **ARTICLE 5** De plus et sauf en cas de force majeure, l'officine ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant l'expiration d'un délai de cinq ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux personnes physiques ou morales détenant une partie du capital social et des droits de vote d'une société d'exercice libéral de pharmaciens d'officine, au titre des 1° à 4° de l'article 5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé.
- **ARTICLE 6** Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

ARTICLE 7 - Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile de Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général-adjoint et le Directeur de l'accompagnement et des soins de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à NANTES le 17 novembre 2010

Pour la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire, Pour le directeur de l'accompagnement et des soins, Le responsable du département « accès aux soins de premiers recours »

signé: Florent POUGET

AGENCE REGIONALE DE SANTE N° ARS-PDL/DAS/ASH/2010/ 1720 /49 ARRETE

- Modification des tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de CHOLET

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L 174-3;

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 6145-1, R 6145-21, R 6145-22, R 6145-24 et R 6145-25 ;

VU la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

VU l'arrêté n° DAS/407/2010/49 de la Directrice Générale de l'Agence Régional de le Santé en date du 18 juin 2010 fixant pour 2010 le montant de la dotation annuelle de financement du Centre Hospitalier de CHOLET;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DAS/ASH/ 759 / 2010 /49 de la Directrice Générale de l'Agence Régional de le Santé en date du 13 août 2010 fixant, à compter du 1^{er} septembre 2010, les tarifs journaliers de prestation du Centre Hospitalier de CHOLET;

VU la circulaire n° DGOS/R1/DSS/1A/2010/177 du 31 mai 2010 relative à la campagne tarifaire 2010 des établissements de santé ;

VU la décision du Directeur, prise après concertation avec le Directoire et le Conseil de Surveillance de l'établissement, du 29 octobre 2010 relative à la décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et aux propositions de tarifs

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Les tarifs applicables à compter du 1^{er} décembre 2010, au Centre Hospitalier de CHOLET sont fixés ainsi qu'il suit :

	Code tarif	Montant
Hospitalisation à temps complet :		
- Médecine pédiatrie	11	491, 10 €
- Chirurgie obstétrique	12	647, 90 €
- Psychiatrie	13	338, 00 €
- Spécialités coûteuses	20	1.407, 70 €
- Soins de suite	30	348, 10 €
- Rééducation réadap. Fonctionnelle	31	295, 50 €
Hospitalisation de jour		
- Médecine pédiatrie	50	506, 80 €
- Dialyse	52	688, 50 €
- Psychiatrie de jour	54	295, 50 €
- Rééducation réadap. Fonctionnelle	56	267, 40 €
- Centre de jour adolescents	57	295, 50 €
- Chirurgie	90	647, 70 €
Hospitalisation de nuit		
- Psychiatrie	60	211, 00 €
Hospitalisation à domicile		
- Placement familial spécialisé	33	74,00 €
S.M.U.R.		
La demi-heure		886, 80 €

<u>Article 2</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes (DRJSCS B.P. 62535 – 44325 NANTES CEDEX 3) dans un délai de un mois à compter de sa notification.

<u>Article 3</u>: La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, l'Agent Comptable, le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 25 Novembre 2010

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale de la Santé Le Directeur de l'Accompagnement et des Soins

signé: Laurent CASTRA

CENTRE HOSPITALIER DE LONGUE DECISION

- Délégation de signature (format word) de M. PINSON, Directeur du CH de Saumur et du CH de Longué.

Le Directeur du Centre hospitalier de Saumur et du Centre hospitalier de Longué,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L 6143-7 prévoyant notamment que le directeur peut déléguer sa signature,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu la convention de direction commune entre le Centre hospitalier de Saumur et le Centre hospitalier de Longué prenant effet au 1^{er} avril 2009,

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 18 février 2008, nommant M. Jean-Christophe PINSON en qualité de Directeur du Centre hospitalier de Saumur et du Centre hospitalier de Longué,

Vu l'arrêté ministériel en date du 21 novembre 2000, nommant M. Yves ROQUEBERNOU en qualité de Directeur adjoint au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 février 2005, nommant Mme Annie-Laure DESPREZ en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 février 2005, nommant Mme Valérie BOISMARTEL en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 28 janvier 2010, nommant Mme Caroline DERRIEN en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 17 février 2010, nommant M. Pierre BECQUE en qualité de Directeur adjoint au Centre hospitalier de Saumur et au Centre hospitalier de Longué,

Vu la décision en date du 6 octobre 2009 portant recrutement de M. Gildas LAOT en qualité de Directeur des soins infirmiers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 27 octobre 2010, agréant Mme Catherine DAGORET en qualité de Directrice de l'IFSI et de l'IFAS du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 11 mai 2010 nommant Mme Sylvie CHEVET-DOUCET en qualité de Cadre supérieur de santé au Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 26 novembre 2008, nommant M. Philippe FRANçOIS en qualité d'Ingénieur hospitalier principal au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 19 août 2002, nommant M. Alain BITAUD en qualité d'Attaché d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 3 février 2003, nommant Mme Yolande VIGNAL en qualité d'Attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 20 décembre 2003, nommant Mme Laurence AUVINET en qualité d'Attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 31 août 2007, nommant M. David BRIAND en qualité de Technicien supérieur hospitalier, responsable de l'hôtellerie restauration du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 7 janvier 1997, nommant M. Axel ROUHIER en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 28 août 2008, nommant Mme Laurence WICKAERT en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 11 mai 2009 nommant Mme Elise EDOUARD en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 01/10/2010 nommant Mme Sandrine DESMARRES en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 9 janvier 2008 nommant Mme Aude PERCEVAULT en qualité d'Adjoint administratif hospitalier de 2^{ème} classe, faisant fonction d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 1^{er} janvier 2007 nommant M. Lucien VION en qualité d'Agent chef 2^{ème} catégorie à la cuisine du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 30 novembre 2004 nommant M. Yannick BOISNIER en qualité Maître ouvrier à la cuisine du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 26 mars 2001 nommant M. Christian BLUIN en qualité de Maître ouvrier au Centre

hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 21 juillet 2008 nommant M. Sébastien DUBOIS en qualité de Maître ouvrier au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 21 juillet 2008 nommant M. Didier MASSON en qualité de Maître ouvrier au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 18 octobre 2007 nommant M. Philippe OUVRARD en qualité d'Analyste au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté ministériel en date du 2 décembre 1988, nommant Mme Brigitte PAULMIER, en qualité de Praticien hospitalier au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur et la décision en date du 29 octobre 2009 nommant Mme Brigitte PAULMIER responsable de la pharmacie,

Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 1^{er} janvier 2010, nommant Mme Julie TEIL en qualité de Praticien hospitalier au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 7 février 2006, nommant Mme Evelyne LE MASNE DE CHERMONT en qualité de Praticien attaché au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 11 décembre 2009 portant recrutement de Mme Violaine SOLANS en qualité de Praticien contractuel au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 21 septembre 2010 portant recrutement de Mme Stéphanie PICARD en qualité de Praticien contractuel au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté ministériel en date du 7 novembre 1988, nommant M. Edouard BICHIER en qualité de Praticien hospitalier au laboratoire du Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2001, nommant Mme le Dr Sylvie CHASSEPOUX en qualité de Praticien hospitalier au laboratoire du Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 août 1989, nommant Mme le Dr Florence BABIN en qualité de Praticien hospitalier au laboratoire du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 10 juin 2004 nommant Mme Béatrice JEANNE en qualité de Technicienne de laboratoire de classe supérieure,

Vu la décision en date du 15 avril 1991 nommant Mme Patricia JAN en qualité de Technicienne de laboratoire,

Vu la décision en date du 15 avril 1991 nommant Mme Isabelle GIRARD en qualité de Technicienne de laboratoire,

Vu la décision en date du 9 décembre 1994 nommant Mme Catherine BESLOT en qualité de Technicienne de laboratoire.

Vu la décision en date du 3 mai 1995 nommant M. Benoit CHARIEAU en qualité de Technicien de laboratoire,

Vu la décision en date du 26 novembre 1998 nommant Mme Danièle GOUIN en qualité de Technicienne de laboratoire,

Vu la décision en date du 8 janvier 2002 nommant Mme Valérie MAUDET en qualité de Technicienne de laboratoire,

Vu la décision en date du 1^{er} décembre 2008 nommant Mme Virginie LESCOUEZEC en qualité de Technicienne de laboratoire,

Vu la décision en date du 7 octobre 2005 nommant Mme Béatrice GIRARDEAU en qualité de Cadre de santé au CH de Saumur,

Vu la décision en date du 12 mai 2005 nommant Mme Christine CHENOIR en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur.

Vu la décision en date du 26 décembre 1997 nommant Mme Marie-Odile LAFFONT en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 8 octobre 2007 nommant Mme Isabelle PILLET en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 1er juin 1981 nommant Mme Marie-Christine PANTALEON en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 16 octobre 2006 nommant Mme Nathalie MOISSON en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 28 novembre 2008 nommant Mme Carmen LEROYER en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 2 janvier 1983 nommant Mme Annie MOREAU en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 8 juin 2010 nommant M. Marc POIRIER en qualité d'OPQ affecté à la chambre mortuaire du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 22 août 2001 nommant Mme Delphine BEAUCHENE en qualité d'Aide-soignante affectée à la chambre mortuaire du Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 1er septembre 2010 nommant Mme Emilie HUET en qualité d'Agent d'entretien qualifié affecté à la chambre mortuaire du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 27 novembre 2006 nommant Mme Christelle HARMANGE en qualité de Cadre de santé au Centre hospitalier de Saumur et la décision de mise à disposition du Centre hospitalier de Longué en date du 9 février 2010,

Vu le contrat en date du 12 juillet 2010 portant recrutement de Mme Aurore CHAMPION en qualité de Cadre de santé au Centre hospitalier de Longué,

Vu le contrat en date du 16 août 2010 portant recrutement de M. Laurent DERRIEN en qualité d'Attaché d'administration hospitalière contractuel au Centre hospitalier de Longué,

DECIDE

1ère partie relative au Centre hospitalier de Saumur

Article 1er – délégation générale

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, à effet de signer au nom du directeur, tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. PINSON, Directeur et de Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, délégation générale de signature est donnée à Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. PINSON, Directeur, de Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, et de Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe, délégation générale de signature est donnée à Mme Caroline DERRIEN, directrice adjointe.

Article 2 - délégation particulière à la Direction des ressources humaines et des affaires médicales

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines et des Affaires médicales, à l'effet de signer tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette direction, ou en cas d'empêchement, à Mme Laurence AUVINET, Attachée d'administration hospitalière, et notamment :

Article 2.1

- Documents financiers hors paie
- ð états de frais de déplacement
- ð gardes médicales
- ð vacations d'attachés
- ð prises en charge et factures accidents du travail
- ð honoraires médicaux, secteur privé
- Documents financiers de paie
- ð cotisations CGOS ENSP IRCANTEC
- ð taxes sur salaires
- ð traitements non mandatés
- ð décomptes indemnités journalières
- ð prises en charge et factures accidents
- ð états DADS

- Actes administratifs - titres de recettes (personnel)

- ð recrutements
- ð décisions
- ð contrats de travail
- ð affectations
- ð notations
- ð ordres de mission
- ð autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel
- ð conventions de stage
- ð attestations ASSEDIC déclarations CNRACL Sécurité sociale
- ð certificats de réduction SNCF

- Mesures d'ordre interne

- ð notes de service relatives aux affectations ou à l'organisation du travail
- ð autorisations de congés absences pour événements familiaux
- ð tout courrier interne relatif à la gestion des personnels
- ð certificats administratifs
- ð certificats de travail et de salaire
- ð notes internes aux agents ou responsables de service pour information ou convocation à une réunion
- ð convocations individuelles au bureau du personnel
- ð accords réduction d'horaires pour femme enceinte
- ð courriers d'information de suite de recrutement
- ð certificats de frais de garde d'enfant
- ð notes d'information individuelles de versement d'acompte sur salaire et de toute rectification d'erreurs matérielles sur salaire
- ð les conventions de stage pour les stagiaires extérieurs

Article 2.2

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Laurence AUVINET, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer au nom de Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, les pièces énumérées ci-après :

- ð correspondances avec les organismes de formation
- ð diffusion des notes d'information relatives aux stages
- ð bulletins d'inscription auprès des organismes de formation
- ð ordres de mission pour formation des agents
- ð convocations aux réunions du comité local de formation
- ð convocations aux réunions des correspondants de formation
- ð conventions avec les organismes de formation
- ð demandes de remboursement auprès de l'ANFH

En l'absence de Mme Laurence AUVINET, Attachée d'administration hospitalière, cette délégation de signature est suspendue. La signature est alors assurée par Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe.

Article 3 : délégation particulière à la Direction des Affaires Financières, de l'Activité et du Système d'information

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe chargée de la Direction des Affaires Financières, de l'Activité et du Système d'information, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes se rapportant à la fonction d'ordonnateur, ainsi que tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction, et notamment :

- ð les virements de crédits de l'ordonnateur (article L 6143-7 de la loi du 31 juillet 1991 modifiée),
- ð les documents se rapportant aux contrats d'emprunts,
- ð les certificats administratifs.
- ð conformément à la délégation de signature définie à l'article L 6143-7 du Code de la santé publique, et au Code des marchés publics, le procès-verbal et les pièces des marchés,
- ð les documents se rapportant aux marchés informatiques (fiches de notification, avis d'information...) et contrats d'emprunts à l'exclusion du marché ou contrat d'emprunt, des avenants et rapports de présentation,
- ð les notes de service relatives à sa direction et à son organisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Yolande VIGNAL, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les documents se rapportant à la fonction d'ordonnateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe, une délégation permanente de signature est donnée à Mme DESPREZ, Directrice adjointe, et à M. OUVRARD, Responsable du système d'information, à l'effet de signer :

ð les bons de commande et les factures concernant l'informatique, dans le cadre de la certification du service fait, dans la limite de 50 000 €,

ð les avenants de reconduction de maintenance de matériels informatiques et installations.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme BOISMARTEL, Directrice adjointe, et de Mme VIGNAL, Attachée d'administration hospitalière, M. Axel ROUHIER, Adjoint des cadres hospitaliers, est autorisé à signer les seuls documents se rapportant aux contrats d'emprunts à l'exclusion des contrats et avenants aux dits contrats.

Article 4 : délégation particulière à la gestion des admissions/sorties

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe chargée des finances, de l'activité et du système d'information, et, en subdélégation à M. Alain BITAUD, Attaché d'administration hospitalière, à effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette direction, et notamment :

ð les décisions liées à la situation des hospitalisés notamment dans le cadre des mesures définies par la loi du 27 juin 1990,

- ð les certificats administratifs,
- ð les courriers concernant les usagers, hormis les réponses aux personnes ayant émis une réclamation (sauf celles en rapport avec la facturation des frais de soins et d'hospitalisation), et les échanges avec l'assureur titulaire du contrat de responsabilité civile de l'hôpital,
- ð le courrier ordinaire concernant les usagers ayant trait aux dossiers des malades hospitalisés, hébergés ou externes, les ordres de saisie et les autorisations de sortie au cours d'une hospitalisation ainsi que les conventions de tiers conclues avec les mutuelles et autres organismes complémentaires,
- ð les documents concernant les procédures contentieuses en matière d'obligation alimentaire,
- ð les états de ressources des résidants hébergés au titre de l'aide sociale,
- ð les admissions aux EHPAD, au vu d'un dossier complet,
- ð les registres de naissance ou de décès,
- ð les documents autorisant l'admission des patients hospitalisés sous contrainte, ainsi que tout courrier en rapport avec la gestion des hospitalisations sous contrainte,
- ð tous actes et correspondances se rapportant à l'accueil familial et thérapeutique, notamment les contrats et avenants,
- ð les mémoires et factures à mettre en paiement relevant du service des usagers,
- ð les permissions de sortie et les autorisations de transport de corps,

Concernant ce dernier point, délégation de signature est également donnée à Mme Aude PERCEVAULT, faisant fonction d'Adjoint des cadres hospitaliers et aux Cadres de santé de garde.

ð les autorisations de départ de corps,

Concernant ce point, délégation de signature est également donnée à Mme Béatrice GIRARDEAU, Cadre de santé, pour les personnes décédées à la Résidence Antoine Cristal, aux IDE de la Résidence Antoine Cristal : Mmes Christine CHENOIR, Marie-Odile LAFFONT, Isabelle PILLET, Marie-Christine PANTALEON, Nathalie MOISSON, Carmen LEROYER et Annie MOREAU et aux agents de la chambre mortuaire : Mmes Delphine BEAUCHENE, Emilie HUET et M. Marc POIRIER.

Article 5: délégation particulière à la Direction des services économiques et des services techniques

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe chargée des services économiques et techniques, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction, et notamment :

Article 5.1

- ð l'animation et la responsabilité des Commissions de choix,
- ð les bons de commande et ordres de travaux (à l'exception des marchés) dans la limite de50 000 €
- ð les mémoires et factures à mettre en paiement relevant des services économiques et des services techniques
- ð les notes de service, les correspondances internes ou externes à l'établissement liées à l'activité de sa direction
- ð les contrats (location d'immeubles, de véhicules, de matériels, assurances, maintenance, nettoyage, etc.)
- ð les conventions
- ð les avis de consultation et appels à la concurrence
- ð les documents se rapportant aux marchés passés selon une autre procédure que l'appel d'offres
- ð les titres et bordereaux de recettes du Clos Cristal.

Article 5.2

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Sandrine DESMARRES, Mme Elise EDOUARD et

Mme Laurence WICKAERT, Adjoints des cadres hospitaliers, à l'effet de signer au nom de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe, et sous son contrôle :

- ð les mémoires et factures à mettre en paiement relevant des Services économiques et des Services techniques,
- ð les correspondances des Services économiques et techniques,
- ð les bons de commandes d'investissement d'un montant inférieur ou égal à 4 000 €,
- ð les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant des Services économiques,

Article 5.3

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Philippe FRANCOIS, Ingénieur, à l'effet de signer au nom de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe, et sous son contrôle :

- ð les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant des Services techniques,
- ð les bons de commandes de petit matériel, de petites fournitures, de travaux courants, d'entretien et de réparation, d'un montant inférieur ou égal à 4 000 €,
- ð les procès-verbaux de reception pour les travaux d'entretien courant,
- ð les courriers auprès des entreprises, sauf ceux ayant un caractère purement administratif.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe, et de M. FRANCOIS, Ingénieur, délégation de signature est donnée à M. Sébastien DUBOIS, Maître ouvrier, faisant fonction de Technicien supérieur hospitalier, M. Christian BLUIN, Maître ouvrier et M. Didier MASSON, Maître ouvrier pour les commandes citées ci-dessus.

Article 5.4

Une délégation permanente de signature est donnée à M. David BRIAND, Technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer au nom de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe et sous son contrôle, les commandes et factures des denrées alimentaires d'un montant inférieur ou égal à 4 000 €.

En cas d'empêchement ou d'absence, délégation de signature est donnée à M. Lucien VION, Agent chef, ainsi qu'à M. Yannick BOISNIER, Maître ouvrier.

Article 6 : délégation particulière à la Direction des soins infirmiers

M. Gildas LAOT, Directeur des soins et Coordonnateur général des soins reçoit délégation de signature pour les actes et correspondances intéressant les affaires qui lui sont confiées et particulièrement les plannings de travail, les ordres de mission, les réponses aux demandes de formation et autorisations d'absence des personnels placés sous la responsabilité de la direction des soins ainsi que les protocoles d'hygiène et de sécurité après avis de la Souscommission de la CME chargée des questions relatives à la lutte contre les infections nosocomiales (CLIN).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gildas LAOT, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Sylvie CHEVET-DOUCET, Cadre supérieur de santé.

Article 7 : délégation particulière à la Direction de l'Institut de formation en soins infirmiers et de l'Institut de formation d'aides-soignants

Mme Catherine DAGORET, Directrice de l'IFSI/IFAS reçoit délégation de signature pour les questions relatives :

ð aux concours d'entrée

ð aux conseils techniques

ð aux conseils de discipline

ð au suivi budgétaire des instituts

ð aux courriers adressés aux autorités de tutelle

ð aux épreuves des diplômes

ainsi que pour les conventions des stages réalisés en dehors du Centre hospitalier de Saumur, les conventions et contrats de formation des étudiants et les attestations de formations aux premiers secours, les ordres de mission des personnels des instituts et autorisations d'absence.

Article 8 : délégation particulière aux affaires générales et aux usagers

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint chargé des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur, toutes les notes et correspondances internes et externes se rapportant à cette fonction.

En lien avec le directeur, M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, assure la gestion des affaires générales et notamment le dispositif conventionnel avec l'ensemble des partenaires du centre hospitalier, le régime et les

dossiers d'autorisation d'activité et d'équipement ainsi que les enquêtes ne relevant pas directement des directions fonctionnelles.

Il est notamment en charge:

ð de la coordination et du suivi de la convention tripartite,

ð de la coordination de la filière gériatrique et du dossier HAD,

en lien avec les autres directions fonctionnelles.

Il est le directeur référent du secteur personnes âgées qui intègre les services du Centre hospitalier de Longué.

Article 9 : délégation particulière relative à la gestion et à la commande de la Pharmacie

Vu l'instruction M 21 sur la comptabilité des établissements d'hospitalisation publics, sur proposition de la Directrice des services économiques, une délégation de signature est donnée à Mme Brigitte PAULMIER, Praticien hospitalier et responsable du service Pharmacie, à Mme Julie TEIL, Praticien hospitalier à la pharmacie, à Mme Evelyne LE MASNE DE CHERMONT, Praticien attaché à la pharmacie, à Mme Stéphanie PICARD, Praticien attaché à la pharmacie et à Mme Violaine SOLANS, Praticien contractuel à la pharmacie et responsable de l'unité de stérilisation, à l'effet de signer :

ð les bons de commande des produits pharmaceutiques et fournitures médicales,

ð les factures à mettre en paiement relevant de la pharmacie.

Article 10 : délégation particulière relative à la gestion et à la commande de fourniture de laboratoire et examens réalisés par un laboratoire extérieur

Une délégation de signature est donnée à Mme le Dr Sylvie CHASSEPOUX, Praticien hospitalier responsable du laboratoire, à l'effet de signer :

ð les bons de commande des produits et fournitures de laboratoire,

ð les factures à mettre en paiement relevant du laboratoire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Sylvie CHASSEPOUX, délégation est donnée à M. Edouard BICHIER et à Mme le Dr Florence BABIN, Praticiens hospitaliers, ainsi qu'au faisant fonction de cadre, Mme Béatrice JEANNE et aux techniciens de laboratoire, Mme Catherine BESLOT, M. Benoît CHARIEAU, Mme Isabelle GIRARD, Mme Danièle GOUIN, Mme Patricia JAN, Mme Virginie LESCOUEZEC et Mme Valérie MAUDET.

Article 11 : délégation particulière d'urgence, dans le cadre de l'astreinte administrative

Mme Annie-Laure DESPREZ Mme Valérie BOISMARTEL Mme Caroline DERRIEN M. Gildas LAOT M. Philippe FRANCOIS M. Alain BITAUD Mme Yolande VIGNAL Mme Laurence AUVINET

disposent d'une délégation permanente de signature pour tous les actes dressés dans le cadre de leur astreinte administrative.

2ème partie relative au Centre hospitalier de Longué

Article 12 – délégation générale

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à effet de signer au nom du directeur, tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. PINSON, Directeur, et de M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint chargé des affaires générales et des usagers, la délégation de signature est confiée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint chargé de la qualité et de la gestion des risques.

Article 13 : délégation particulière aux affaires générales et à la gestion des usagers

En lien avec le directeur, M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, assure la gestion des affaires générales et notamment le dispositif conventionnel avec l'ensemble des partenaires et le régime des autorisations d'activité.

Il est en charge des dossiers à portée générale et stratégique, notamment la gestion et le suivi du Projet d'établissement, du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, de la Convention tripartite, du Projet de vie, du plan « Hôpital 2012 ».

Il assure plus spécifiquement la coordination et la préparation des instances, notamment la rédaction des rapports budgétaires et de gestion, le suivi de la démarche qualité et de certification, en lien avec la Cellule qualité et de gestion des risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, toutes les notes et correspondances internes et externes se rapportant à l'activité de cette direction.

Article 13.1

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, et sous son contrôle, les réponses aux personnes ayant émis une réclamation et les échanges avec l'assureur titulaire du contrat de responsabilité civile de l'hôpital.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, délégation de signature est donnée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint puis à M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière.

Article 14 : délégation particulière à la qualité et gestion des risques

M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint, est chargé de la qualité et gestion des risques. A ce titre, il a en charge l'animation et le suivi de la démarche qualité et de certification. Il en définit les axes et dimensions stratégiques avec le directeur

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, toutes les notes et correspondances internes et externes se rapportant à l'activité de cette direction.

Article 15 – délégation particulière à la gestion des ressources humaines

Cette gestion est placée sous la responsabilité de M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière. Il assure la gestion statutaire de l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux, met en place les effectifs nécessaires au bon fonctionnement du service en coordination avec l'encadrement des services et la Direction des soins du Centre hospitalier de Saumur.

M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière, reçoit délégation de signature à l'effet de signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion des ressources humaines, des affaires médicales et de la formation, au nom du directeur et sous son contrôle, et notamment :

- ð Les recrutements et courriers de suite de recrutement
- ð Les décisions
- ð Les contrats de travail
- ð Les affectations
- ð Les notations
- ð Les notes de service relatives aux affectations ou à l'organisation du travail
- ð Les courriers internes relatifs à la gestion des personnels
- ð Tout document se rapportant à la formation des personnels.

Il élabore, en lien avec le directeur, une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, met en œuvre le Projet social et assure le suivi du tableau des effectifs.

Article 15.1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière, la délégation de signature est suspendue. La signature est alors assurée par M. Jean-Christophe PINSON, Directeur.

Article 16: délégation particulière à la Direction des soins infirmiers

M. Gildas LAOT, Directeur des soins et Coordonnateur général des soins reçoit délégation de signature pour les actes et correspondances intéressant les affaires qui lui sont confiées et particulièrement les plannings de travail, les ordres de mission, les réponses aux demandes de formation et autorisations d'absence des personnels placés sous la responsabilité de la direction des soins ainsi que les protocoles d'hygiène et de sécurité après avis de la Souscommission de la CME chargée des questions relatives à la lutte contre les infections nosocomiales (CLIN).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gildas LAOT, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Sylvie CHEVET-DOUCET, Cadre supérieur de santé.

<u>Article 17</u> – délégation particulière à la gestion des services économiques, techniques, financiers et de la pharmacie

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, tous actes, documents et correspondances concernant :

- ð l'animation et la responsabilité des Commissions de choix
- ð Les bons de commande d'un montant supérieur à 1 000 €
- ð Les contrats (locations d'immeubles, de véhicules, de matériels, assurances, maintenance, nettoyage...)
- ð Les conventions
- ð Les contrats d'emprunt.

Article 17.1

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur et de M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, une délégation permanente de signature est donnée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint.

Article 17.2

M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du directeur et sous son contrôle :

ð les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €.

<u>Article 18</u> – délégation particulière d'urgence, dans le cadre de l'astreinte administrative

- M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint,
- M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint,
- M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière,
- Mme Christelle HARMANGE, Cadre de santé
- Mme Aurore CHAMPION, Cadre de santé

disposent chacun d'une délégation permanente de signature, dans le cadre de leur astreinte administrative.

3ème partie relative aux dispositions générales

Article 19 : Les délégataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 20 : La présente décision sera portée à la connaissance des Receveurs des deux établissements et de toute personne qu'elle vise expressément. Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Maine et Loire.

Elle annule et remplace la décision du 8 octobre 2010

Saumur, le 14 décembre 2010

Le Directeur

du Centre hospitalier de Saumur

et du Centre hospitalier de Longué

signé: Jean-Christophe PINSON

SERVICE DEPARTEMENNTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANC IENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE MAINE ET LOIRE

Service: Porte-Drapeau

Affaire suivie par : Mr ROUSIER

: 02.41.47.82.98 : 02.41.47.82.99

- Diplôme d'honneur de porte drapeau

LE PRÉFET DE-MAINE-et-LOIRE Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'arrêté ministériel du 13 octobre 2006 relatif aux diplômes d'honneur de porte-drapeau, Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2006 portant désignation des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et pour la mémoire de la Nation, Vu le procès-verbal du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et pour la mémoire de la Nation du 17 novembre 2006 portant désignation des membres de la commission départementale d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau, Vu l'avis émis par la commission départementale d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau réunie le 15 octobre 2010.

<u>ARTICLE 1^{ER}</u>: Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de 3 ans à :

MM BELL Patrick

né le 12 juillet 1955 à Saulxures-sur-Moselotte (88) domicilié à MAZE Alpins – Mécanisés

SIDI-BRAHIM de Maine-et-Loire Amicale des Anciens Chasseurs à Pied 5 années de service de porte-drapeau

BIDON Lucien

né le 15 décembre 1936 à Vritz (44) domicilié à CHAMPIGNE Union Nationale des Combattants Section de Champigné 7 années de service de porte-drapeau

ARTICLE 2 : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de 10 ans à :

ABELARD Marcel

né le 6 décembre 1933 à Ste-Christine (49) domicilié à STE CHRISTINE

BOURGET Maurice

né le 12 juillet 1935 à Bouzillé (49) domicilié à BOTZ-en-MAUGES

BOUTEILLER René

né le 25 janvier1939 à Mouliherne (49) domicilié à MOULIHERNE

MARIN Armand

né le 12 mai1934 à Mouliherne (49) domicilié à MOULIHERNE

METAIREAU Marcel

né le 16 avril 1939 à Faye d'Anjou(49) domicilié à LA MEIGNANNE

ODIAU Moïse

né le 19 janvier 1931 à Fontevraud l'Abbaye (49)

Union Nationale des Combattants Section de Ste Christine 11 années de service de porte-drapeau

Union Nationale des Combattants Section de Botz-en-Mauges 16 années de service de porte-drapeau

Union Nationale des Combattants Section de Mouliherne 10 années de service de porte-drapeau

Union Nationale des Combattants Section de Mouliherne 15 années de service de porte-drapeau

Union Nationale des Combattants Section de La Meignanne 15 années de service de porte-drapeau

Union Nationale des Combattants Section de Fontevraud l'Abbaye domicilié à FONTEVRAUD L'ABBAYE

PICHONNEAU Maxence

né le 31 janvier1935 à St Philbert-du-Peuple (49)

domicilié à VERNANTES

PINAUD Gilbert

né le 10 février 1933 à Bressuire (79)

domicilié à CHOLET

PINEAU Gérard

né le 25 juin 1941 à La Meignanne (49)

domicilié à BOUCHEMAINE

PRIGENT Noël

né le 7 août 1940 à La Pouèze (49)

domicilié à LA POUEZE

ROTUREAU Michel

né le 10 mars 1937 au Longeron (49)

domicilié au LONGERON

12 années de service de porte-drapeau

Union Nationale des Combattants

Section de Vernantes

16 années de service de porte-drapeau

Association Départementale des ACPG/CATM

Section de Cholet

16 années de service de porte-drapeau

Union Nationale des Combattants

Section de La Meignanne

15 années de service de porte-drapeau

Fédération Nationale des Anciens Combattants

en Algérie, Maroc et Tunisie

Comité de La Pouèze

18 années de service de porte-drapeau

Association Départementale des ACPG/CATM

Section du Longeron

10 années de service de porte-drapeau

ARTICLE 3 : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de 20 ans à :

BOUVET André

né le 21 septembre 1924 à Angers (49)

domicilié à GENE

Mairie de Gené

20 années de service de porte-drapeau

GRAVELEAU Raymond

né le 19 septembre 1939 à St Pierre des

Echaubrognes (79)

domicilié à CHOLET

Fédération Nationale des Anciens Combattants

en Algérie, Maroc et Tunisie

Comité de Cholet

26 années de service de porte-drapeau

GUILLOT Georges

né le 6 mai 1931 à St Léger-des-Bois (49)

domicilié à ANGERS

Souvenir Français

Délégation de Maine-et-Loire

20 années de service de porte-drapeau

ARTICLE 4 : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de 30 ans à :

MESCHAIN Jules

né le 5 janvier 1938 à St Hilaire-du-Bois (49)

domicilié à LA FOSSE de TIGNE

35 années de service de porte-drapeau

Fédération Nationale des Anciens combattants

en Algérie, Maroc et Tunisie

Comité de Tigné

ARTICLE 5: La directrice du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargée de l'exécution de la présente décision.

A ANGERS, le 21 octobre 2010 sIgné : Richard SAMUEL

THEATRE LE QUAI DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC THEATRE LE QUAI SEANCE DU 26 novembre 2010

- Projet de convention pour la gestion du bar restaurant du Forum du Quai

Référence: DEL-2008-14

Rapporteur: Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE:

Le bar situé dans le forum du Quai est actuellement géré par un exploitant signataire d'une convention d'occupation d'une durée de 3 ans.

Or, pour des raisons de développement de son activité économique, il a émis le souhait de rompre son engagement avant la date d'échéance de la convention.

L'EPCC a donc lancé un appel à la concurrence pour la gestion du bar-restaurant, avec un cahier des charges à respecter. Celui-ci impose notamment des horaires d'ouverture à respecter en fonction des spectacles.

A ce jouroffres ont été déposées,ont été déclarées recevables.

Un jury sera constitué afin de recevoir les candidats sélectionnés en entretien. Les critères définis sont les suivants :

- -- capacités professionnelles et expérience du candidat / 50 points
- capacités culinaires, originalité et qualité des propositions, variété de la carte pour tout public (tarifs) /30 points
- adéquation du projet du candidat en harmonie avec le lieu /20 points.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention ci-annexée pour la gestion du bar-restaurant à compter du 1^{er} janvier 2011.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ayant entendu l'exposé de Mme Monique RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article R.1431-7,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment l'article 12,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 22 avril 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNAMITE

DECIDE,

Article 1 : APPROUVE La convention en annexe à la présente délibération pour la gestion du bar-restaurant du Forum du Quai.

Article 2 : autorise le Directeur de l'EPCC à signer tous documents afférents à ladite convention.

Article 3 : les recettes versées par le gestionnaire seront imputées au chapitre 70 du budget de l'EPCC.

La Vice-présidente, Monique Ramognino

THEATRE LE QUAI DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC THEATRE LE QUAI SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

- Décision budgétaire modificative N°1- exercice 2010

Référence: DEL-2010-10

Rapporteur: Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente du Conseil d'administration.

EXPOSE:

La décision budgétaire modificative n°1 permet d'apporter les principales modifications suivantes au budget portant sur l'exercice 2010.

Section d'exploitation:

Recettes

- 13 000 €uros de subvention DRAC jumelage et pas[s]age pour l'année 2010
- 27 000 €uros de subvention complémentaire pour le projet européen Imagine 2020.
- 47 000 €uros de produits d'exploitations,
- 12 000 €uros de remboursements CPAM, liés aux congés maternité.
- 15 000 €uros de quote-part de subvention en plus
- 29 000 €uros virement à la section de fonctionnement

Dépenses

- chapitre 011 Charges à caractère général pour 75 000 €uros
- chapitre 012 Charges de personnel pour 53 000 €uros
- chapitre 042 Dotations aux amortissements 14 000 €uros

Tous ces éléments conduisent à proposer au Conseil d'administration la décision budgétaire modificative intégrant ces nouvelles recettes et dépenses de fonctionnement, et qui s'équilibre de la façon suivante:

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
74	7431	13 000 €	
74	744	27 000 €	
70	7061 7084 7087 7088	27 000 € 9 000 € 12 000 € 14 000 €	15 000 0
012	70831	12 000 0	15 000 €
013	6459	12 000 €	
011	6282	46 000 €	
011	637	29 000 €	
012	6451	53 000 €	
042	777	15 000 €	
042	6811		14 000 €

Section d'investissement :

Recettes

-Amortissements sur immobilisations réduits : 14 000 €uros

Dépenses

-Amortissements des subventions d'équipements supplémentaires : 15 000 €uros

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
040	13914	15 000,00 €	
	28154 28155 28181 28183		4 000 € 2 000 € 4 000 € 4 000 €

Cette décision modificative s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	114 000 €	143 000 €
Investissement	15 000 €	-14 000 €
Virement à la section d'investissement	29 000 €	
Virement à la section fonctionnement		29 000 €
TOTAL	158 000 €	158 000 €

En conséquence, je vous propose d'approuver cette décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2010.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Monique RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, et les articles R.1431-10 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu la délibération du CA de l'EPCC théâtre le Quai en date du 4 février 2010 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article unique : APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 (DBM1) présentée ci-dessus.

La Vice-Présidente

signé: Monique Ramognino

THEATRE LE QUAI DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC THEATRE LE QUAI SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

- Adoption d'un tarif de location pour un salon de l'EPCC LE QUAI

Référence : DEL-2010-12

Rapporteur: Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE:

Afin de pouvoir répondre aux demandes de location de salle des organismes au sein du Quai-Forum des arts vivants, il convient de fixer des tarifs de location des différents lieux proposés.

Cette proposition est faite au regard des tarifs pratiqués dans la région pour la location de salles similaires.

Aussi je vous propose d'approuver le tarif suivant (tarif H.T.) :

Lieu	Caractéristiques	Bénéficiaires	Coût
Salon 1	Capacité d'accueil	Entreprises, syndicats professionnels,	400 €
	25 personnes	établissements publics, associations	

Ce tarif est applicable pour une journée ou une soirée de location.

Les demandes de location de salles seront étudiées en fonction du but poursuivi et en fonction de la disponibilité des salles avec un taux de réduction maximum de 100% accordé par le directeur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, et les articles R.1431-10 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPCC en date du 14 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article 1 : APPROUVE l'application du tarif mentionné ci-dessus.

Article 2 : Les recettes liées à la location du salon seront imputées au chapitre 70 du budget de l'EPCC.

La Vice-Présidente

signé: Monique RAMOGNINO

THEATRE LE QUAI DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC THEATRE LE QUAI SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

- Approbation du budget primitif pour l'exercice 2011

Référence: DEL-2010-11

Rapporteur: Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE:

Le budget primitif de l'EPCC Théâtre Le Quai est présenté au Conseil d'administration qui, conformément à l'article 12, alinéa 2 des statuts de l'EPCC Théâtre Le Quai, est invité à délibérer sur ledit budget, par chapitres, en fonctionnement et en investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

A l'instar du précédent budget, c'est dans un contexte économique maussade que nous inscrivons ce projet de budget 2011. A cette incertitude sur les repères macro-économiques, s'ajoutent des interférences de nature politique. Si le budget global du Ministère augmente de 2,1%, la répartition des crédits n'est pas favorable au spectacle vivant (662,9 M € sur 7,5 Mds € avec une augmentation de 0% par rapport à 2010). Pourtant, nous devrons faire face à la hausse des coûts de production et de diffusion qui concernent les frais liés à l'activité artistique même.

A cette conjoncture peu favorable, s'ajoutent des hausses croissantes de coûts de fonctionnement. Ces hausses budgétaires s'expliquent par une augmentation des tarifs des prestataires du Quai (gardiennage, maintenance) et des besoins en entretien du fait de l'utilisation intensive des locaux.

Cette situation qui se fait jour dans le cadre du budget primitif 2011, risque de rendre difficile le financement des temps forts du Quai dans les mois et années à venir : *Schools*, le festival *Jours étranges* et *Pas[s]age*. Cependant, nous souhaitons maintenir l'équilibre de programmation entre les esthétiques composant l'offre artistique du Quai en général et de l'EPCC en particulier à savoir le cirque, la musique et le jeune public.

Malgré un contexte de baisse généralisée des crédits alloués à la Culture, la Ville poursuivra son soutien financier en attribuant une subvention augmentée de deux points (coefficient de GVT-glissement/vieillissement/technicité), sous réserve de l'adoption du budget primitif 2011 par le Conseil municipal.

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation ont été budgétées à hauteur de 466 000 € pour l'exercice 2011, soit une baisse de 4,31% par rapport au budget 2010 s'expliquant par un allégement nécessaire de la programmation et une prévision financière tenant compte d'un démarrage de saison 2010/2011 moins favorable que les saisons précédentes.

Un effort de recherche de ressources propres se poursuivra en 2011 de manière croissante (locations d'espace, réflexion sur l'évolution des tarifs).

Un club de partenaires du Quai verra également le jour au printemps 2011 afin d'organiser et fédérer des actions de mécénat culturel.

Le montant prévisionnel des subventions allouées par la DRAC et le Conseil régional ont fait l'objet d'une inscription identique au BP 2010, néanmoins des demandes de subvention sur projet leurs seront soumises en fin d'année 2010 et au cours de l'année 2011.

Les subventions versées via les fonds du programme culturel européen dans le cadre du projet Imagine 2020/Art et changement climatique s'élèvent en 2011 à 22 500€. Elles soutiennent la programmation d'un café forum sur le thème du développement durable, de deux co-productions de créations de Rachid Ouramdane et Philippe Ménard (Cie Non Nova) ainsi qu'un spectacle jeune public.

Dépenses d'exploitation

-Offre artistique et culturelle :

Avec une augmentation globale de 0,90% des charges, nous présentons un budget contenu, mais fidèle aux engagements de développement culturel figurant dans le projet du Quai. La pluralité de l'offre artistique sera ainsi préservée (musique, cirque, jeune public) et maintenue dans son niveau de qualité. Nous retrouverons les trois axes constitutifs de la saison du Quai à savoir : le soutien à la création, la diffusion d'une programmation cirque, jeune public et musique et les rendez-vous du Forum.

-Soutien à la création: le budget 2011 permettra de co-produire des créations à hauteur de 40 000€. En dehors des co-productions citées ci-dessus, un soutien financier et technique sera alloué à l'artiste Nathalie Béasse pour son prochain spectacle *Wonderful world* (programmé les 21 et 22 mai 2011 au Quai). Cette co-production réunit également le NTA et le CNDC autour de ce projet artistique pluridisciplinaire.

-Diffusion : les dépenses prévues au budget 2011 prennent en considération un volume d'activités identique de nos partenaires NTA et CNDC ainsi que la possible reconduction du festival Schools qui aura lieu du 14 au 18 juin 2011.

-Rendez-vous du Forum :

La majeure partie des partenariats mis en place en 2010 seront renouvelés (CNAR, Terre des sciences entre autres). Au vu du succès rencontré à l'occasion de l'exposition Ousmane Sow, le partenariat avec le festival des Accrochecœurs serait ainsi reconduit à l'automne 2011.

A cette dynamique existante viendront s'ajouter de nouveaux projets en 2011. Fin janvier, le Quai accueillera ainsi deux ciné-concerts et des lectures de scenarii dans la cadre d'un partenariat renforcé avec le festival Premiers plans. La Ville d'Angers accueillera pour la première fois les Journées thématiques de La Scène qui se dérouleront au Quai les 30 et 31 mars prochain.

-Charges courantes (hors budget artistique):

Si la constitution du budget 2011 permet d'absorber des coûts de fonctionnement croissants : +13, 33% pour les dépenses de maintenance (20 000 € de frais de maintenance des pompes à chaleur), +5% sur les tarifs des frais de gardiennage, c'est en raison d'efforts de rationalisation des charges et grâce au maintien voire à la diminution des autres postes budgétaires (droits de cession par exemple).

-Dépenses de personnel :

La masse salariale est maîtrisée (+ 0,48% au global).

-personnel permanent : 1 380 000 € (+2% par rapport au montant prévisionnel au 31/12/2010)

-personnel intermittent : 100 000 € (-20%)

Un effort important sera consacré à la maîtrise du volume d'heures du personnel intermittent.

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses concerneront les aménagements suivants :

- -installation de porteuses en T 400 (35 000€)
- -remplacement batteries SSI (5000€)
- -télécommandes stores pour le Forum (6 643€)
- -anémomètre pour la terrasse (6 735€).

Une demande de subvention sera sollicitée auprès de la Région Pays de la Loire pour le financement d'acquisition de matériel scénique (porteuses T 400 par exemple).

Le budget est présenté selon la nomenclature M4 en deux sections équilibrées :

- Le total de la section d'exploitation s'élève à 4 698 000 €
- Le total de la section d'investissement s'élève à 95 000 €

En conséquence, il est proposé d'approuver le budget primitif 2011 tel qu'il est présenté.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Monique RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, R.2221-36 et R.2221-78,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu le projet de budget primitif et ses annexes,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2011 ci-annexé, chapitre par chapitre.

La Vice-Présidente

signé: Monique RAMOGNINO

THEATRE LE QUAI

CONVENTION D'OCCUPATION ET DE GESTION

Bar-restaurant

du Quai-Forum des arts vivants

ENTRE:

L'EPCC LE QUAI

Représenté par Monsieur Christian MOUSSEAU-FERNANDEZ en sa qualité de Directeur,

Dont le siège social est situé 17 rue de la Tannerie BP 30 114

49101 ANGERS cedex 02, Tel: 02 44 01 22 22

Numéro SIRET: 483 321 915 00017, Code A.P.E.: 9001Z

Ci-après désigné "LE QUAI" d'une part,

ET:

Représentée par en sa qualité de Gérant Dont le siège social est situé Adresse de facturation : N° SIRET

Ci-après désigné « L'EXPLOITANT » d'autre part,

Il est exposé ce qui suit

Par conséquent il est convenu ce qui suit

Le bar-restaurant situé dans le Forum du Quai s'insère dans la réalisation du projet artistique et culturel du Quai-Forum des arts vivants. Il se doit d'être un facteur de l'attractivité et de l'image de ce dernier à travers un service rendu au public.

Article premier - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir l'ensemble des modalités d'occupation et d'utilisation du barrestaurant. Cet espace de convivialité devra intégrer le projet culturel du Quai-Forum des arts vivants, lieu de création et de diffusion des œuvres artistiques contemporaines. Il devra agir en synergie avec les actions proposées tout au long de la saison culturelle.

Article 2- Obligations des parties:

1 – Obligations de l'exploitant :

L'exploitant devra intégrer le projet culturel du Quai-Forum des arts vivants au cœur de la gestion du barrestaurant. Il devra proposer des animations en synergie avec les activités et thématiques proposées au Quai-Forum des arts vivants (tant par l'EPCC, que le CNDC et le NTA).

L'exploitant devra offrir dans les locaux mis à sa disposition et aménagés à cette fin les consommations, produits et petite restauration que l'intégralité du public peut attendre d'un bar situé dans l'enceinte d'un théâtre.

L'exploitant devra donc :

- concevoir l'équipement mobilier complémentaire et la décoration du lieu en accord avec la direction du Quai, proposer une dénomination et une signalétique adaptée,
- intégrer le projet culturel et artistique du Quai-Forum des arts vivants,
- assurer la gestion des locaux et de l'équipement (bar, stockage, réserve...)
- assurer la vente de consommations (Licence IV) et la petite restauration **a minima** pendant les jours où le Quai propose au public une offre artistique et culturelle (spectacle, conférence, débat, vernissage, etc) nécessitant son ouverture et éventuellement durant la pause déjeuner,
- respecter les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des locaux qu'à l'activité exercée.

2 – Obligations du Quai:

Un planning mensuel des spectacles et manifestations sera transmis à l'exploitant du bar-restaurant ainsi que toute information utile relative aux projets du Quai et aux activités programmées.

Un référent sera désigné au sein de l'EPCC afin d'assurer le suivi des relations avec l'exploitant et de lui permettre de remplir les obligations définies ci-dessus. Une réunion sera organisée avant chaque 31 décembre et 31 juin (fin

de saison) au cours de laquelle un bilan semestriel sera effectué.

Le Quai s'engage à mentionner de manière lisible l'existence du bar-restaurant sur tous les supports de communication destinés aux publics du Quai-Forum des arts vivants.

Article 3- Conditions générales d'exploitation :

1 – Ouverture:

Dès lors qu'il y a un spectacle ou une manifestation programmée au Quai, le bar devra être ouvert 1 heure avant le début du spectacle, à 18h30 au minimum en cas de spectacle en soirée, et ce jusqu'à au moins une heure après la fin de spectacle.

Une ouverture du bar sera possible en dehors des jours de spectacles et manifestations proposées au Quai, du mardi au vendredi inclus (heures du déjeuner) en accord avec l'EPCC et après validation du respect des règles de sécurité en vigueur. Cette faculté supplémentaire d'ouverture sera faite à l'initiative de l'exploitant.

En dehors de la saison culturelle, les horaires pourraient être réadaptés.

Le bar devra également être ouvert à l'occasion des autres manifestations ouvertes au public, comme les répétitions publiques, conférences, rencontres, mini-concerts du conservatoire, ouvertures de résidences d'artistes, vernissages (il pourra prendre le relais sur la durée lorsqu'un pot sera offert à cette occasion), etc.

Par ailleurs, le Forum et le Parvis du Quai étant de plus en plus fréquentés car situés sur un parcours de promenade (Doutre – Cale de la Savatte - Lac de Maine), une possibilité de terrasse ouverte à l'heure du déjeuner et l'aprèsmidi est envisageable en concordance avec les dates d'ouverture du lieu.

2 - Gestion:

L'exploitant assurera lui-même et à ses risques et périls l'exploitation et la gestion du bar-restaurant. A ce titre, il fera notamment son affaire de :

- l'approvisionnement des denrées alimentaires et des boissons ;
- leur vente à la clientèle :
- l'acquisition de matériels, fournitures et autorisations qui seront nécessaires à son activité ;
- l'embauche et la gestion du personnel;
- la propreté et le nettoyage des locaux ;
- l'évacuation des déchets ;
- la mise en place du mobilier terrasse devant le bar sur une partie du forum ou sur le parvis.

L'exploitant veillera pour les besoins de son activité à approvisionner et à évacuer ses déchets du bar en accord avec la direction technique de l'EPCC et à des moments qui ne présentent aucune gêne pour les autres activités se déroulant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ensemble immobilier constituant Le Quai.

Si l'exploitant décide de diffuser de la musique, en dehors des disques des artistes accueillis au Quai, il aura à sa charge le versement des taxes afférentes aux droits d'auteurs (SACEM).

L'exploitant doit user des lieux « loués » suivant la désignation qui leur a été donnée et sans y commettre ni laisser commettre aucun abus ou dégradation.

L'exploitant doit veiller à la qualité du service et à prendre en conséquence toutes dispositions utiles auprès de son personnel et de ses fournisseurs.

L'exploitant s'engage à assurer un débit de boisson d'une parfaite qualité de fraîcheur, d'hygiène et de présentation et un parfait niveau d'hygiène et de propreté pour les WC attenants au bar.

3 – Carte et tarifs :

Carte:

L'exploitant devra développer un <u>projet de carte</u> adaptée aux exigences d'un bar situé au sein d'un lieu programmant des spectacles.

La carte du bar et notamment celle de la restauration rapide/snack devra être variée, originale et correspondre aux influences de la programmation.

L'exploitant devra proposer des produits frais et issus de la production locale dans la mesure du possible ainsi qu'un choix de produits artisanaux, bio et éthiques.

Tarifs:

Les tarifs devront être cohérents avec l'approche « accessible à tous les publics » du Quai.

4- Personnel:

L'exploitant devra se conformer aux dispositions du Code du Travail et aux conventions collectives applicables à son activité.

La tenue du personnel de l'exploitant ainsi que son comportement devront être compatibles avec son activité ainsi qu'avec l'image du Quai.

Toute personne intervenant à la demande de l'exploitant dans l'enceinte du Théâtre Le Quai, et principalement son personnel, est tenue au respect des protocoles de sécurité en usage sur le site et à l'observation du règlement intérieur du Théâtre.

L'exploitant est tenu d'assurer personnellement la gestion du bar-restaurant, avec éventuellement le concours de collaborateurs salariés.

L'exploitant ne pourra prétexter ni le défaut de fonctionnement de tel ou tel bien, ni l'insuffisance de personnel, ni

le manque de rentabilité, pour refuser le service au public sur les horaires d'ouverture du Quai tel qu'ils sont précisés à l'article 3.

Continuité du service les jours de spectacle :

L'exploitant doit assurer la continuité du service, même dans les cas de maladie, d'absences ou de grèves de son personnel. En cas de défaillance de sa part, l'EPCC fera assurer le service aux frais et risques du titulaire, par tout personnel et tout moyen approprié.

Les congés du personnel permanent devront être organisés par roulement, de manière à toujours assurer une continuité dans les prestations.

5- Licence IV:

Le Quai s'engagera à accorder à l'exploitant la libre jouissance de la Licence IV qu'il a acquise pour l'exploitation du bar.

6– Autorisations préalables :

La présentation de la carte proposée à la clientèle du bar-restaurant du Forum, lors de sa conception initiale et à chaque modification, devra être soumise (visuel de la carte, tarifs des produits) au préalable à l'accord exprès et écrit de l'EPCC.

Toute campagne promotionnelle par voies d'affiches, prospectus, presse, radio, télévision... engagée à l'initiative et aux frais de l'exploitant devra être soumise au préalable à l'accord du service communication de l'EPCC.

Afin de respecter l'esthétique et le projet architectural du lieu, tout aménagement du bar et installation de la terrasse devront être soumis au préalable à l'accord de l'EPCC.

Article 4 – Les biens

Les biens désignés ci-après seront mis à la disposition de l'exploitant, chargé de l'exploitation du bar-restaurant :

1-Désignation des biens immobiliers :

Les biens ci-après constituent des biens immobiliers par nature. Ils comprennent :

- le bar lui-même de 87 m²
- le « comptoir » du bar de 22 m²
- un local attenant de 9 m², servant d'office
- deux sanitaires, dont un handicapé, d'une surface totale de : 16.5 m²

Ces biens représentent une surface totale de 134.5 m².

Une extension de la surface d'exploitation par l'utilisation d'une partie du Forum est possible dans un périmètre maximum qui suit l'alignement de la largeur du bar et jusqu'à la moitié de la profondeur du Forum. (cf. limites sur le plan, en annexe 1)

Un accueil en terrasse pourra être aménagé sur le parvis du Quai-Forum des arts vivants, dans un périmètre à définir avec l'EPCC et la Ville d'Angers (le parvis relève du domaine public, une autorisation pourra être accordée par la Ville d'Angers dans les limites de la règlementation en vigueur), et selon des critères esthétiques. L'aménagement de la terrasse devra s'intégrer à l'architecture du lieu, elle est donc soumise à autorisation préalable.

2- Désignation des biens mobiliers:

Outre les biens immobiliers désignés ci-dessus, l'EPCC mettra notamment à disposition de l'exploitant les biens mobiliers qualifiés de biens immobiliers par destination :

- comptoir de bar avec rangements et frigos en partie basse, lave vaisselle, réfrigérateur avec congélateur intégré, micro-ondes, caisse-enregistreuse, machine à café, mouleuse, ordinateur en accès wifi, chaine hifi, écran plasma ; bar mobile
- 16 tables, 48 chaises,

ainsi que les biens mobiliers listés dans l'inventaire figurant en annexe 2 à la présente convention.

Ces biens feront l'objet d'un état des lieux contradictoire entre l'EPCC et l'exploitant qui sera réalisé au moment de l'installation sur le site ainsi qu'au jour de la libération des locaux.

L'exploitant aura à sa charge l'entretien et le remplacement des biens mobiliers (le bien de remplacement devant assurer les mêmes fonctions et respecter l'esthétique globale du bar).

- 3- Obligation d'entretien et de travaux :
- 1. L'exploitant est tenu d'assurer le parfait entretien de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition (maintenance comprise) à l'exception de ceux ayant trait aux équipements de chauffage et de climatisation des locaux mis à sa disposition.

L'exploitant est tenu de maintenir en parfait état de propreté et d'hygiène l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition, y compris les grilles et surfaces vitrées.

Il assurera donc lui-même l'entretien de l'ensemble du bar, ainsi que des sanitaires.

A ce titre, l'exploitant supportera le coût des réparations ou des améliorations qui s'avèreraient nécessaires en raison de la vétusté des lieux ou des matériels, des dégradations survenues à l'occasion de l'exploitation, qu'elles

soient de son fait, de celui de son personnel, de ses clients ou de ses fournisseurs.

L'exploitant devra laisser les représentants de l'EPCC visiter les lieux ou les faire visiter chaque fois que cela sera nécessaire pour l'entretien, les réparations et la sécurité du Quai.

L'exploitant devra prévenir immédiatement l'EPCC de toutes dégradations qu'il constaterait dans les lieux, entraînant des réparations à la charge de l'EPCC. Au cas où il manquerait à cet engagement, il ne pourrait réclamer aucune indemnité en raison de ces dégradations et serait responsable de l'aggravation du dommage survenu après la date à laquelle il l'a constaté.

2. Les projets d'aménagements, de travaux éventuels (démolitions, percement de murs ou de cloisons, changement de distribution...), de décoration, envisagés par l'Exploitant, sur les murs, le sol, le plafond, ou les agencements devront être soumis au préalable à l'accord exprès de l'EPCC et de la Ville d'Angers, propriétaire.

En cas d'accord délivré comme précisé ci-dessus, les travaux seront exécutés sous la surveillance d'un architecte désigné par l'EPCC ou la Ville d'Angers, propriétaire, architecte dont les honoraires seront à la charge de l'exploitant.

Tout embellissement, amélioration, installation ou réparation apporté par l'exploitant aux biens tant immobiliers, que mobiliers, resteront en fin d'exploitation la propriété du propriétaire, sauf décision expresse du propriétaire lors de l'autorisation des travaux.

Ce dernier se réserve à la fin de l'exploitation la possibilité de demander le rétablissement des biens immobiliers dans leur état primitif aux frais de l'exploitant.

Article 5 – Assurances:

1- Obligations d'assurances :

Assurance du Ouai:

L'EPCC déclare être assuré pour les biens immobiliers et mobiliers dont il a la propriété, contre les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, tempête, foudre, bris de glace et autres dégâts.

L'EPCC, ainsi que son assureur, renoncent à tout recours contre l'exploitant, sauf en cas de sinistre intentionnel de la part de ce dernier.

En cas de sinistre, l'exploitant devra en faire immédiatement la déclaration au référent désigné par le Quai, lequel se chargera des démarches à effectuer auprès de l'assureur.

Assurance de l'exploitant :

L'exploitant devra garantir sa responsabilité civile d'exploitant. Il sera seul responsable vis-à-vis des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit.

L'exploitant devra également assurer ses biens propres entreposés dans les locaux, tant pour les dommages qui pourraient leur être occasionnés que pour ceux qu'ils pourraient causer à autrui.

En cas de dommages aux biens appartenant à l'exploitant, celui-ci sera tenu d'utiliser l'indemnité perçue à la reconstitution des biens endommagés. Il devra prendre toutes dispositions pour qu'il n'y ait pas d'interruption injustifiée dans l'exécutions du service, que ce soit du fait du sinistre ou des travaux de remis en état engagés à la suite du sinistre.

Pour l'ensemble de ces risques, l'exploitant renonce à tout recours à l'encontre du Quai et de son assureur et s'engage à obtenir de ses assureurs qu'ils y renoncent également.

Le Quai aura obligatoirement communication des contrats souscrits par l'exploitant et aura la faculté de lui demander des modifications dans le cas où ils ne correspondraient pas aux dispositions du présent article.

L'exploitant devra fournir au Quai, chaque année, une attestation justifiant du paiement régulier des primes.

Article 6 – Dispositions financières :

1. Redevance:

L'exploitant sera tenu de verser chaque année à l'EPCC Théâtre Le Quai, à partir de la date de début de la présente convention, en contrepartie des biens mis à disposition et au titre des services que l'exploitant a l'obligation d'organiser conformément aux articles 3 et 4 ci-dessus :

- Une redevance d'occupation actualisable égale en janvier 2011 à 4035 € H.T. par an, soit 30€ H.T./m².
- Une redevance d'exploitation égale à :
- 4 % du Chiffre d'Affaires Hors-taxes pour un C.A.H.T. compris entre 0 € et 50 000 €,
- 5 % du C.A.H.T.pour un C.A. H.T. compris entre 50 001 € et 75 000 €
- 6 % du C.A.H.T.pour un C.A. H.T. compris entre 75 001 € et 100 000 €
- 7 % du C.A.H.T.pour un C.A. H.T. supérieur à 100 000 €
- Un forfait correspondant aux fluides évalué à 82 € HT/mois (base 2010 hors chauffage).

Grâce au compteur, un relevé trimestriel des consommations téléphoniques sera établi et les consommations seront refacturées par le Quai à l'exploitant.

Le montant de la redevance d'occupation et de la redevance d'exploitation sera révisé par décision du Conseil d'Administration du Quai, au vu du chiffre d'affaire H.T. de l'exploitant.

2. Paiement de la redevance :

La redevance d'occupation sera payable trimestriellement, à terme échu, au plus tard le 15 du mois suivant. Il en sera de même pour les fluides, dès que le forfait aura été évalué.

La redevance d'exploitation sera payable annuellement, à terme échu, au vu d'un état récapitulatif des chiffres d'affaires établi par l'exploitant. Toute créance est réputé exigible dès lors que la prestation, contrepartie du prix, est accomplie.

Toute somme dont le présent cahier des charges prévoit l'actualisation, le sera chaque année à la date anniversaire par référence à l'indice INSEE du coût de la construction.

3. Cession et nantissement :

Il est rappelé que les biens désignés à l'article 4 ci-dessus excluent toute propriété commerciale au profit de l'exploitant, et ne peuvent faire l'objet, en tout ou partie, ni de cession, ni de nantissement.

4. Comptabilité:

Quelque soit son statut, l'exploitant sera tenu de fournir avant le 31 mars de l'année N+1 un résultat d'exploitation conforme au plan comptable et soumis à l'issue de chaque exercice à un expert comptable.

Du fait de la pluralité d'établissements possiblement exploités par l'exploitant, l'exploitant sera tenu de tenir une comptabilité distincte au titre de chacun des services organisés dans les locaux et avec le concours des biens mis à disposition.

5. Pénalités de retard-délais de paiement :

Outre les dommages et intérêts que le Quai pourrait obtenir par voie judiciaire, en cas de retard supérieur à 30 jours dans le paiement d'une des sommes dues, l'exploitant devra au Quai des intérêts calculés au taux légal à compter de la date d'exigibilité de la somme.

Article 7 – Durée de la convention :

L'exploitant à qui Le Quai confie l'occupation et l'utilisation du bar en sera titulaire, sauf en cas de résiliation, pendant une durée de 3 ans compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette convention n'est pas reconductible tacitement. Elle fera l'objet d'une reconduction expresse et écrite de la part du Quai pour une durée de 3 ans. Le Quai se réserve le droit de lancer une mise en concurrence après expiration de ce délai.

En cas d'inexécution ou de manquement de l'exploitant, à l'une des quelconques obligations prévues à l'article 2 de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par Le Quai.

Article 8 – Echéance de la convention

A l'expiration du service par arrivée du terme ou par résiliation :

- L'exploitant devra restituer les locaux et biens mobiliers en bon état d'entretien. Tout défaut d'entretien dûment constaté à l'issue d'un procès verbal contradictoire (ou, à défaut, établi par huissier), devra être pris en charge financièrement par l'exploitant.
- Par ailleurs, le Quai ne sera pas tenu de poursuivre les contrats passés par l'exploitant pendant la durée de son exploitation, quelque soit la nature et l'importance de ces contrats.
- Le Quai ne sera pas tenu de racheter le stock de l'exploitant en cas d'arrêt de gestion du bar-restaurant.

Article 9 - Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit par Le Quai dans les cas suivants :

- En cas de dissolution ou de liquidation de l'exploitant,
- En cas de non paiement de l'une des sommes dues aux échéances convenues, après réception par l'exploitant, d'un lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant le délai d'1 mois,
- En cas de retrait des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exercice de son activité,
- En cas de défaillance imputable à l'exploitant supérieure à 2 jours consécutifs dans l'activité du bar, non autorisée de manière préalable et de façon expresse et écrite par l'EPCC, sauf cas de force majeure,
- En cas de condamnation pénale de l'exploitant, le mettant dans l'impossibilité de poursuivre son activité,
- En cas d'intoxication alimentaire,
- En cas d'infraction renouvelée au moins une fois aux normes d'hygiène,
- En cas de non respect des normes de sécurité,
- En cas de travaux, motif d'intérêt général ou de force majeure qui nécessiteront l'occupation de l'espace.

Cette résiliation, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, interviendra de plein droit et sans aucune formalité, sans qu'il soit besoin d'une décision de justice. L'exploitant ne pourra prétendre à aucune

indemnité ni dédommagement du fait de la résiliation de cette convention.

En cas d'inexécution ou manquement de l'exploitant, à l'une des obligations prévues à l'article 2 de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par Le Quai, par lettre recommandée avec accusé de réception un mois après une mise en demeure adressée dans les mêmes formes et restée sans effet pendant ce délai. Sauf en cas de travaux, motifs d'intérêt général ou force majeure, les indemnités d'occupation payées d'avance par l'exploitant, resteront acquises au Quai, sans préjudice de droit, pour ce dernier, de poursuivre le recouvrement de toutes sommes pouvant lui être dues. L'exploitant pourra demander une résiliation du contrat au Quai. Cette demande devra parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 6 mois avant la fermeture au public de l'établissement. Dans le cas contraire, le Quai pourra réclamer une indemnité forfaitaire de 3000 € qui viendra s'ajouter aux sommes duesau prorata temporis

Article 10 - Annexes

Sont annexés à la présente convention:

- Annexe 1: Plan
- Annexe 2 : Etat des biens immobiliers et inventaire du matériel mis à disposition.

Fait à Angers le

Pour l'exploitant

Pour l'EPCC Le Quai

Article 10 – Annexes

Sont annexés à la présente convention :

- Annexe 1: Plan
- Annexe 2: Etat des biens immobiliers et inventaire du matériel mis à disposition.

Fait à Angers le

Pour l'exploitant

Pour l'EPCC Le Quai

1 INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I L'assemblée délibérante à voté le présent budget
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l' Etat III B (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'articles à article est les suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III – Les provisions sont (2) :

- semi-budgétaires(pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaire (délibération n°.....du.....).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne"Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget- primitif ou cumulé – de l'exercice précédent (2)

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – L e présent budget à été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
 - (1) Acomplèter par "du chapitre" ou "de l'article"
 - (2) Rayer la mention inutile

THEATRE LE QUAI DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC THEATRE LE QUAI SEANCE DU 26 novembre 2010

- Transformation de l'emploi permanent de conseiller artistique en directeur adjoint chargé de la programmation

Référence: DEL-2010-13

Rapporteur: Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE:

Compte tenu de la diversité de l'offre artistique proposée au Quai, un poste de conseiller artistique a été créé dans l'organigramme initial de l'EPCC.

Lors de sa séance en date du 27 février 2009, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un poste de directeur adjoint en charge des missions suivantes :

- proposer et mettre en œuvre la programmation des projets artistiques propres à l'EPCC en particulier dans les domaines du cirque, des musiques (jazz, chanson, musiques du monde...), du jeune public et des arts visuels,
- participer à l'élaboration des programmations concertées avec le CDN et le CNDC, concevoir et mettre en œuvre la politique de médiation culturelle de l'EPCC en concertation avec le CDN et le CNDC,
- développer, avec la responsable de secteur, les stratégies de communication et de développement des publics,
- articuler les actions du Centre de Ressources avec le projet du Quai.

Le poste créé en CDD a été pourvu le 2 juin 2009. Il est proposé de le pérenniser (CDI).

Aussi, je vous demande d'autoriser la transformation du poste de conseiller artistique en directeur adjoint chargé de la programmation. Ce poste en contrat à durée indéterminée, sera financé sur le crédit inscrit au budget primitif (chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Monique RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles R.1431-13 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu les délibérations du Conseil d'administration en date du 20 mars 2007 et 27 février 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNAMITE

Article unique : APPROUVE la transformation du poste précité en poste de directeur adjoint chargé de la programmation.

La Vice-Présidente

signé: Monique RAMOGNINO

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE n° 526

- Dévolution du patrimoine immobilier des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet à la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire

> Le préfet de la région Pays-de-la-Loire Préfet de Loire-Atlantique

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la décision du Directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 7 septembre 2009 portant fusion des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet ;

Vu l'avis du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville relatif à la fusion des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet, publié au journal officiel du 19 septembre 2009 ;

Vu la décision du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire en date du 23 juin 2010 ;

Vu les statuts de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire, approuvés le 31 juillet 2010 ;

ARRETE

Article 1^{er}: La propriété des immeubles appartenant aux caisses primaires d'assurance maladie d'Angers (siège : 32 rue Louis Gain – 49037 Angers cedex 1) et de Cholet (siège : 2 rue Saint Eloi – 49328 Cholet cedex) dont les références sont indiquées sur l'état annexé au présent arrêté[1], est dévolue de plein droit à la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire (siège : 32 rue Louis Gain – 49937 Angers cedex 9).

Article 2: Les biens, droits et obligations des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet afférents aux immeubles indiqués sont pris en charge dans la forme où ils sont par la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire.

Article 3 : Le présent arrêté constituant un acte public à caractère authentique sera publié par l'organisme bénéficiaire du transfert dans chaque bureau des hypothèques compétent.

Article 4 : Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui de la préfecture du département de Maine-et-Loire.

Fait à Nantes, le 30 novembre 2010

Signé: Jean DAUBIGNY

- [1] L'état susvisé peut-être consulté :
- à l'antenne de la MNC de Rennes (4 avenue du Bois Labbé)
- au siège de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire (32 rue Louis Gain à Angers)

ANNEXE

Désignation de l'immeuble	Nature du site	Contenance	Références cadastrales	Origine de la propriété	Références de la publicité foncière
30 place St Pierre 49425 Saumur	Construction	580,55 m ² sur 2 niveaux : - niveau 3 : 368,31 m ² - niveau 4 : 212,24 m ²	AR n°362	20/07/1981 : vente de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saumur à la CPAM d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 07/08/1981
11 rue de la Rame 49100 Angers	Terrain + construction	2 268,81 m ² sur 9 niveaux + 484,84 m ² places parking souterrain	BY n°832	14/06/1994 : vente de la SA Logi Ouest à la CPAM d'Angers	
Avenue Winston Churchill 49000 Angers	Terrain + construction	721,65 m ² SHOB sur 3 niveaux 1: 243,65 m ² 2: 238,65 m ² 3: 239,35 m ²	DN n°483	d'équipement du	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 16/02/1989 – n° dépôt 1386
32 rue Louis Gain 49100 Angers	Terrain + construction	Terrain 8 440 m ² Bât. 22 683,58 m ² SHOB (9 niveaux)		19/06/1962: vente de la SA Bessonneau à la CPAM d'Angers et la CAF de l'Anjou (terrain: 9 622 m²) 05/12/1968: cession d'une parcelle de 1 182 m² par la CPAM d'Angers et la CAF de l'Anjou à la Ville d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 03/07/1962 – n° dépôt 1360
2 rue St Eloi 49300 Cholet	Terrain + construction	Terrain 7 805 m ² SHOB 8 169,77 m ² Bât. 6 890 m ² (7 niveaux)	AI n°280		71 1

PREFET DE LA SARTHE

Préfecture de la Sarthe

DIRECTION DES ACTIONS ET MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES

Bureau des Politiques Contractuelles et du Développement Durable

ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL n° 10- 5936 du 25 novembre 2010

- Constitution de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. « SARTHE AVAL ».

Le Préfet de la Sarthe Chevalier de la légion d'honneur

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, les articles L.212-3 et suivants, et R.212-26 à R212-48, relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE);

VU le décret n° 92.1 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2009-235 du 3 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DREAL;

VU l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du bassin Loire Bretagne du 18 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Loire Bretagne ;

VU l'arrêté n°10-2851 des Préfets de la Sarthe, du Maine et Loire et de la Mayenne du 16 juillet 2010 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « SARTHE AVAL » ; et désignant le Préfet de la Sarthe coordonnateur de l'élaboration, de la révision et du suivi du SAGE « Sarthe Aval » ;

VU la circulaire du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Considérant les propositions du Mans Métropole en date du 22 octobre 2010 et de l'association de Défense des Sinistrés et Protection des Quartiers Inondables de la Sarthe en date du 24 octobre 2010;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1^{ER}</u>: L'arrêté n° 10-5244 du 19 octobre 2010 du préfet de la Sarthe, coordonnateur du SAGE portant constitution de la commission Locale de l'Eau du SAGE « Sarthe aval » est abrogé.

ARTICLE 2: La composition de la commission locale de l'eau chargée d'assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE « SARTHE AVAL » est arrêtée comme suit :

I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (28 membres)

1 Représentant du Conseil Régional :

PAYS-DE-LA-LOIRE

Madame Carine MENAGE

Secrétaire du Conseil Régional

Membre de la Commission d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

2) Représentants des Conseils Généraux :

SARTHE

Monsieur Pierre TOUCHARD

Vice-président du Conseil Général de la Sarthe

Conseiller général du canton de SABLE SUR SARTHE

MAINE ET LOIRE

Monsieur André MARCHAND

Conseiller général du canton de TIERCE

MAYENNE

Monsieur Gérard LOCHU

Conseiller Général du canton de MESLAY DU MAINE

3) Représentants des Maires :

SARTHE

Monsieur Antoine d'AMECOURT

Maire d'AVOISE

Monsieur Daniel CHEVALIER

Maire de JUIGNE SUR SARTHE

Monsieur Dominique CROYEAU

Maire de LOUE

Madame Catherine GIRAULT

Maire de FONTENAY SUR VEGRE

Monsieur Jean-Paul BOISARD

Maire de SAINT JEAN DU BOIS

Monsieur Emmanuel FRANCO

Maire d'ETIVAL LES LE MANS

Monsieur Alain LE QUEAU

Maire de PARIGNE LE POLIN

Monsieur Alain LAVOUE

Adjoint au maire de SABLE SUR SARTHE

Monsieur Régis SAUBUDRAY

Adjoint au maire de NOYEN SUR SARTHE

Monsieur Jean Marie GAIGNON

Adjoint au maire de TELOCHE

Monsieur Michel BERNARD

Adjoint au maire de PARCE SUR SARTHE

Monsieur Maxime CHAILLEU

Adjoint au maire de MALICORNE SUR SARTHE

MAINE ET LOIRE

Monsieur Michel SOUCHARD

Maire de BRISSARTHE

Madame Marie-Paule LOISON

Maire de MORANNES

Monsieur Christian ANCELLE

Maire de CHEFFES

MAYENNE

Monsieur Etienne BREHAULT

Conseiller municipal de GREZ-EN-BOUERE

Monsieur Christian LAVOUE

Maire de BANNES

Monsieur Gustave LANGLAOIS

Maire d'ARQUENAY

Monsieur Paul CHAUVEAU

Maire de BOUESSAY

4) Représentants des établissements publics locaux :

SARTHE

Monsieur Philippe GIRARDOT

Président de la Communauté de Communes Val de Sarthe

Monsieur Raoul MARTEAU

Président de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise

Monsieur Gilbert VANNIER

Président de la Communauté de Communes Vègre et Champagne

Monsieur Jean Claude BOULARD

Président de la Communauté urbaine du Mans Métropole

Maire du Mans

MAINE ET LOIRE

Monsieur Joël BIGOT

Vice-Président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

II.COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (14 membres)

1)Représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie :

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie des Pays de la Loire ou son représentant

2) Représentants des Chambres d'Agriculture :

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Sarthe

ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Mayenne

ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Maine et Loire ou son représentant

3) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine et Loire ou son représentant

4) Représentant des associations pour la protection de la nature :

Monsieur le Président de Sarthe Nature Environnement ou son représentant

5) Représentant de l'Association Moulins et rivières de la Sarthe :

Monsieur le Président de l'association Moulins et Rivières de la Sarthe

ou son représentant

6) Représentant de l'Association de Défense des Sinistrés Protection des Quartiers Inondables

Monsieur le Président de l'association de défense des sinistrés, protection des quartiers inondables ou son représentant

7) Représentant des associations de consommateurs :

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe ou son représentant

8) Représentant des associations pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon et de la Vaiges :

Monsieur le Président de l'association pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon

et de la Vaiges ou son représentant

9) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux

de construction

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux

de construction ou son représentant

10) Représentant du Centre Régionale des Propriétés forestières

Monsieur le Président du Centre Régionale des Propriétés Forestières

ou son représentant

III COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11 membres)

Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne

Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet Coordonnateur

du Bassin Loire-Bretagne, ou son représentant

Préfecture de la Sarthe

Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant

Préfecture de la Mayenne

Monsieur le Préfet du Mayenne, ou son représentant

Préfecture du Maine et Loire

Monsieur le Préfet du Maine et Loire, ou son représentant

Agence de l'Eau Loire - Bretagne

Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne, ou son représentant

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de Santé des Pays de la Loire,

ou son représentant

Directions Départementales des Territoires

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

de la Sarthe, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

du Maine et Loire, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

de la Mayenne, ou son représentant

Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Madame la Déléguée Interrégionale Bretagne – Pays-de-la-Loire, ou son représentant

ARTICLE 3 : La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale sont gratuites.

ARTICLE 4 : Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

ARTICLE 5: La liste des membres de la Commission Locale de l'Eau sera publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Sarthe, du Maine et Loire et de la Mayenne.

Elle sera mise à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée (www. (*département*).gouv.fr), ainsi que sur le site GESTEAU (<u>www.gesteau.eaufrance.fr</u>) agrée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

ARTICLE 6 : Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Sarthe, du Maine et Loire et de la Mayenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET

signe: Emmunuel BERTHIER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES DEUX SEVRES

- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Thouet

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.212.3 et R.212-26 à R.212-28 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne;

VU le rapport de présentation sur le projet de périmètre du SAGE Thouet;

VU les avis des collectivités consultées;

VU la délibération n°10-09 du 26 janvier 2010 du Comité de Bassin Loire-Bretagne relative au périmètre du SAGE Thouet ;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire,

ARRÊTENT

Article 1er

La liste des 195 communes incluses totalement ou partiellement dans le périmètre du SAGE Thouet (107 dans le département des Deux-Sèvres, 51 dans le département de la Vienne, 37 dans le département de Maine-et-Loire) est annexée au présent arrêté (annexe 1).

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Thouet est fixé tel qu'il figure sur la carte annexée au présent arrêté (annexe 2).

Les communes, dont le territoire est concerné pour partie par le SAGE du Thouet, sont comprises dans son périmètre pour la fraction de leur territoire située sur son bassin versant topographique.

Article 2:

La Préfète des Deux-Sèvres est chargée de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du SAGE du Thouet.

Article 3:

Le SAGE du Thouet doit être élaboré dans le délai de six (6) ans à compter de la date de la première réunion de la Commission Locale de l'Eau qui sera composée selon les formes prévues par les articles R.212-29 et suivants du code de l'environnement.

Article 4:

Le présent arrêté fera l'objet d'une insertion dans le Recueil des Actes Administratifs des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire et sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.fr.

Article 5:

Les Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire, la Sous-Préfète de Bressuire et le Sous-Préfet de Parthenay, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Niort, le 1er décembre 2010

La Préfète des Deux-Sèvres, Le Préfet de la Région Poitou-Charentes Le Préfet de Maine-et-Loire,

Préfet de la Vienne,

Pour la Préfète et par délégation Pour le Préfet et par délégation Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général de la préfecture Le Secrétaire Général Le Sécrétaire Général de la préfecture

signé : Jean-Jacques BOYER signé : Jean-Philippe SETBON signé : Alain ROUSSEAU

Annexe 1: Liste des communes des départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire constituant le périmètre du SAGE « Thouet »

1) Les 132 communes dont le territoire est situé <u>en totalité</u> dans le périmètre sont les suivantes :

Département des Deux-Sèvres : 82 communes

ADILLY MAISONTIERS
AIRVAULT MARNES
AMAILLOUX MASSAIS

ARGENTON CHATEAU MAUZE THOUARSAIS

ARGENTON L'EGLISE MISSE

ASSAIS LES JUMEAUX MOUTIERS SOUS ARGENTON

AUBIGNY NUEIL LES AUBIERS

AVAILLES THOUARSAIS

AZAY SUR THOUET

BOESSE

BOISME

BOUILLE LORETZ

BOUILLE SAINT PAUL

OROUX

PARTHENAY

PAS DE JEU

PIERREFITTE

POMPAIRE

BOUSSAIS POUGNE HERISSON

BRESSUIRE PRESSIGNY

BRETIGNOLLES

BRIE

BRION PRES THOUET

CHATILLON SUR THOUET

CHICHE

SAINT AUBIN DU PLAIN
SAINT AUBIN LE CLOUD
SAINT CLEMENTIN
SAINT CYR LA LANDE
SAINTE GEMME

CHICHE SAINTE GEMME
COULONGES THOUARSAIS SAINTE RADEGONDE
DOUX SAINTE VERGE
ETUSSON SAINT GENEROUX

FAYE L'ABBESSE SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME

FENERY
GEAY
GLENAY
GOURGE
SAINT JACQUES DE THOUARS
SAINT JEAN DE THOUARS
SAINT JOUIN DE MARNES
SAINT LEGER DE MONTBRUN

IRAIS SAINT LOUP LAMAIRE
LA CHAPELLE BERTRAND SAINT MARTIN DE MACON
LA CHAPELLE GAUDIN SAINT MARTIN DE SANZAY

LA COUDRE SAINT VARENT

LA PEYRATTE SANZAY
LAGEON SOUTIERS
LE CHILLOU TAIZE

LE TALLUD TESSONNIERE
LHOUMOIS THENEZAY
LOUIN THOUARS
LOUZY TOURTENAY
LUCHE THOUARSAIS VIENNAY
LUZAY VOULTEGON

Département de la Vienne : 29 communes

GUESNES

ANGLIERS MAZEUIL ARCAY MONCONT

ARCAY MONCONTOUR
AULNAY MONTS SUR GUESNES

BERRIE MORTON

CRAON MOUTERRE SILLY

CUHON POUANCAY
CURCAY SUR DIVE RANTON
GLENOUZE RASLAY

SAINT CLAIR

LA CHAUSSEE SAINT JEAN DE SAUVES

LA GRIMAUDIERE SAINT LAON

LES TROIS MOUTIERS SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS

MAISONENEUVE TERNAY MARTAIZE VERRUE

MASSOGNES

Département de Maine-et-Loire : 21 communes

ANTOIGNE LES ULMES ARTANNES SUR THOUET MONTFORT

BREZE MONTREUIL BELLAY

BROSSAY ROU MARSON

CHACE SAINT CYR EN BOURG
CIZAY LA MADELEINE SAINT JUST SUR DIVE
COURCHAMPS SAINT MACAIRE DU BOIS

DISTRE SOMLOIRE
EPIEDS VARRAINS
LE COUDRAY MACOUARD VAULDENAY

LE PUY NOTRE DAME

2) Les 63 communes dont le territoire est situé <u>pour partie</u> dans le périmètre sont les suivantes :

Département des Deux-Sèvres : 25 communes

ALLONNE LE RETAIL BEAULIEU SOUS PARTHENAY MAULEON

CERSAY MAZIERES EN GATINE

CHANTELOUP NEUVY BOUIN

CIRIERE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX CLESSE SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE

COMBRAND SAINT PARDOUX

LA CHAPELLE SAINT LAURENT
LA FERRIERE EN PARTHENAY
SECONDIGNY

LA FORET SUR SEVRE ULCOT

LE BEUGNON VERNOUX EN GATINE

LE BREUIL SOUS ARGENTON VOUHE

LE PIN

Département de la Vienne : 22 communes

AMBERRE LA ROCHE RIGAULT

BASSES LOUDUN
BERTHEGON MAULAY
BOURNAND MIREBEAU
CHALAIS PRINCAY
CHALANDRAY ROIFFE
CHAMPIGNY LE SEC SAIRES
CHERVES SAIX

CHOUPPES VARENNES
COUSSAY VEZIERES
DERCE VOUZAILLES

Département de Maine et Loire : 16 communes

CHANTELOUP LES BOIS NUEIL SUR LAYON

DOUE LA FONTAINE PARNAY

FONTEVRAUD L'ABBAYE SAINT PAUL DU BOIS

FORGES SAUMUR

LA PLAINE LES CERQUEUX LES VERCHERS SUR LAYON MEIGNE SOUZAY CHAMPIGNY TURQUANT VERRIE YZERNAY

II - AUTRES

- AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN POSTE DE CADRE DE SANTE - FILIERE INFIRMIERE

Un concours interne sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Cholet à partir de février 2011 en vue de pourvoir un poste de cadre de santé, dans la filière infirmière.

Le concours est ouvert :

- aux fonctionnaires hospitaliers, titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant du corps des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs dans le corps.
- aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès au corps des personnels infirmiers et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel infirmier.

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à déposer contre récépissé à la de la Direction des ressources humaines ou à adresser, sous pli recommandé, AU PLUS TARD LE 1^{er} FEVRIER 2011 à :

Monsieur le Directeur
Centre hospitalier de Cholet
Direction des Ressources Humaines et de la Formation Continue
49325 CHOLET Cedex

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines : (02.41.49.63.49 poste 2923

Cholet, le 1^{er} décembre 2010 La Directrice adjointe Chargée des ressources humaines

signé: Stéphanie GASTON